

II. 1810

II. 1. Correspondance de Marinville

Au début de 1810, Marinville solde encore les anciennes dettes de Jérôme tout en s'ingéniant à payer au plus vite de nouvelles dépenses effectuées par le roi à Paris et Bruxelles. Jérôme séjourne en effet en France à partir de mars 1810 pour participer aux cérémonies du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, puis fait partie de leur suite lors de leur voyage à Bruxelles et Anvers¹. Il est du nombre des personnes qui reçoivent des présents offerts par l'empereur pour célébrer l'événement, à savoir des tapisseries des Gobelins et vases de Sèvres qui rejoignent Cassel au cours de l'année².

Grâce aux règlements de Marinville, nous découvrons de nouveaux fournisseurs de la cour qui semblent être encore majoritairement des établissements parisiens. Il s'avère cependant impossible de déterminer le montant global pour chaque achat : certaines fournitures sont réglées en plusieurs paiements provenant parfois de crédits différents mis à la disposition de Marinville. Selon un rapport au roi du 7 février 1810, il reste encore à payer, parmi les dépenses entraînées par les achats de 1809, 22 000 Fr à la manufacture de porcelaine Dihl et Guerhard³, 6 080 Fr au commissionnaire

¹ Ce séjour se prolonge jusqu'en mai.

² Voir **Effets de poste et de douane pour l'année 1810**, p. 414 et suivantes, et **222• Copie conforme signée du trésorier général de la Couronne impériale, du rapport approuvé de Daru à Napoléon sur les 41 900 Fr de cadeaux fait par l'empereur au roi Jérôme, Paris, 16 septembre 1810** (dans **Documents annexes pour l'année 1810**).

³ Il pourrait s'agir du paiement d'un service à dessert dont la plupart des pièces sont conservées en main privée (d'autres sont présentées au Museo Napoléonico de La Havane).

en soierie et broderie lyonnais Blanchon Cortet & Bruny⁴, 13 257 Fr à Ravrio et 5 391 Fr à Thomire & Duterme, tout deux fabricants et marchands de bronzes⁵.

Bon nombre de nouvelles commandes sont adressées à des joailliers, aux Français Biennais, Gibert⁶, Oliveras⁷, Nitot et Fils, mais aussi au Westphalien Kompf⁸. Elles concernent alors presque essentiellement la fourniture des diverses décorations de l'ordre de la couronne de Westphalie qui voit le jour le 25 décembre 1809. Jérôme souhaitait en créer un depuis juillet 1808, mais jusqu'alors, Napoléon refusait⁹. Sa distribution peut donc officiellement commencer, pour les membres de la cour sans omettre les savants présents sur le territoire. Le 19 août 1810, le mathématicien, astronome et physicien Carl Friedrich Gauss, professeur de l'université royale de Göttingen – dont Jérôme est devenu le protecteur – est nommé chevalier¹⁰. Le soutien du roi à la carrière de l'illustre scientifique est aussi marqué par le décret royal du 14 juillet 1810 ordonnant le financement d'un nouvel observatoire pour l'université¹¹.

Pour suivre et envoyer à Cassel ces achats parisiens, Marinville séjourne parfois en France, comme à l'époque du mariage impérial, dont il suit la cérémonie religieuse depuis les tribunes basses aménagées dans le salon Carré du Louvre¹². En outre, son père, qui réside dans la capitale de l'empire¹³, y devient son agent à partir de février 1809¹⁴ avant d'être nommé intendant particulier du roi à Paris le 14 septembre suivant¹⁵.

4 Pour la fourniture de ce qui pourrait être trois manteaux royaux et neuf robes de cour. Ce commissionnaire est le fournisseur (en 1806-1807) du manteau de cour du roi de Bavière, voir *Bayerns Krone 1806 : 200 Jahre Königreich Bayern*, éd. par Johannes Erichsen et Katharina Heinemann, cat.exp. Munich, Résidence, Munich 2006, n° 228, p. 246.

5 **130• Rapport de Marinville au roi Jérôme, Cassel, 7 février 1810.** Marinville reçoit aussi une réclamation pour payer environ 1 500 Fr à l'orfèvre parisien Genu pour un « service simple d'argenterie », **134• Jean-Charles Rolier, intendant général de la Maison de Madame mère, à Marinville, Paris, 12 février 1810.**

6 Henry Gibert fils (1784-1857) et successeur d'Armand Gibert, 21 cour de Harlay, palais de Justice.

7 Oliveras, bijoutier, 48, quai de la Mégisserie selon l'*Almanach du commerce de Paris*, Paris 1809, p. 137.

8 « Gold- und Silberschmied / Henr. Wilh. Kompf », *Kurhessischer Staats- und AdressKalender auf das Jahr 1814*, Kassel 1814, p. 94.

9 *Jérôme Napoléon, roi de Westphalie*, éd. par Christophe Beyeler et Guillaume Nicoud, cat.exp. Fontainebleau, château de Fontainebleau, Paris 2008, p. 138-139.

10 Par décret rendu à Göttingen, le 19 août, Jérôme nomme chevalier de la Couronne de Westphalie : Franz, préfet du département de la Leine ; Gustave Hugo, professeur en droit et protecteur de Goettingue ; Gauss « professeur d'astronomie à ladite université, membre de l'institut de France ».

11 **223• Décret de Jérôme ordonnant la création d'un nouvel observatoire pour l'université de Göttingen, Napoléonshöhe, 14 juillet 1810.**

12 Son carton d'invitation est conservé à Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 70r.

13 Il est appelé Cousin de Marinville dans la correspondance pour les différencier.

14 **135• Marinville à Cousin de Marinville, son père, Cassel, 12 février 1810.**

15 **187• Extrait du registre des décisions du roi Jérôme, Napoléonshöhe, 14 septembre 1810.**

Parmi les commandes qui prennent de l'importance dans la correspondance de Marinville, les plus remarquables sont certainement celles adressées aux artistes. Marinville tente manifestement de s'en accaparer le contrôle. De fait, Jérôme, « ayant désiré, que la partie de son service relative aux arts fût confiée à l'un de ses officiers et organisée d'après les mêmes bases que les divers services de sa Maison », charge officiellement son maître de la garde-robe de ses affaires artistiques le 4 octobre 1809¹⁶. Dès lors, les noms des artistes de la cour, et en premier lieu les peintres portraitistes Kinson et Weygandt, sans oublier le sculpteur Ruhl ou le peintre du théâtre royal Rozet, apparaissent régulièrement dans sa correspondance, ce qui nous permet de suivre l'essentiel des commandes artistiques.

L'artiste le plus actif est sans doute le peintre flamand François Joseph Kinson qui travaille pour Jérôme depuis Paris dès 1808. Il présente des portraits commandés par le roi au Salon cette année-là¹⁷, puis rejoint Cassel pour peindre d'autres portraits de famille et des effigies du couple royal.

Marinville est aussi chargé de suivre l'avancement, à Paris, des portraits du roi et de la reine commandés à François Gérard et à Louis François Aubry. Miniaturiste, ce dernier présente son travail au Salon du Louvre de 1810, où une critique considère que ses « portraits en pied de LL. MM. le roi et la reine de Westphalie [...] seront comptés parmi les meilleurs productions de cet artiste, et soutiendront la réputation qu'il s'est acquise en suivant les traces de M. Isabey, son maître¹⁸ » alors employé par l'empereur.

Devant parfois travailler d'après des originaux d'Aubry, le peintre sur émail et miniaturiste suisse Jean-François Soiron (1756-1813) rejoint quant à lui temporairement Cassel. La duchesse de Montebello l'aurait présenté au roi à Compiègne en avril 1810¹⁹.

Marinville s'occupe aussi des innombrables achats de marbres auprès de l'établissement carrarais de la sœur de Jérôme, Elisa. Il correspond avec Cachard, le représentant parisien de l'établissement, et suit une grande commande de divers bustes du roi, de la reine, de la famille impériale et de copies d'après l'antique. Les portraits royaux du sculpteur sont façonnés d'après des portraits de François Joseph Bosio (1768-1845), également chargé de fournir deux statues grandeur nature de Jérôme et de Catherine²⁰.

¹⁶ **203• Marinville aux peintres et sculpteurs du roi Jérôme, Cassel, 4 octobre 1810.**

¹⁷ *Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure des artistes vivans, exposés au Musée Napoléon, 14 octobre 1808, second anniversaire de la Bataille d'Iéna*, Paris 1808, p. 47.

¹⁸ Charles Paul Landon, *Annales du Musée et de l'école moderne des beaux-arts*, Paris 1810, p. 107. Ces portraits portent au *Livret* du Salon les n° 14 pour celui du roi (France, collection particulière) et n° 15 pour celui de la reine (passé en vente chez Bonhams, à Londres, le 18 novembre 2003, lot n° 99).

¹⁹ **152• La duchesse de Montebello à Marinville, Compiègne, 21 avril 1810.**

²⁰ **188• Marinville à Cachard, 15 septembre 1810.**

Pour suivre toutes ces commandes de portraits, Marinville tient à partir de 1809 un très précieux relevé intitulé Comptes courants de Messieurs les artistes employés pour Sa Majesté que nous reproduisons en annexe. Ce document reflète à lui seul la nécessité qu'ont les Napoléonides d'affirmer leur pouvoir et leur dynastie par l'image.

Parallèlement, Marinville tente de développer l'industrie de luxe locale. En échange d'un brevet de fournisseur du roi, il réussit à convaincre certaines maisons parisiennes d'envoyer un commis à Cassel. La maison Etienne Nitot et fils devient bijoutier-joaillier du roi et de la reine de Westphalie et envoie un représentant à Cassel dès 1809²¹. Il se nomme Boquet, mais ne satisfait pas les exigences de la cour²². Marinville octroie un brevet à l'horloger parisien Charles Basile Leroy, sans que celui-ci ne soit contraint de s'installer à Cassel, mais son confrère parisien, Jacques Lépine, rejoint Cassel pour devenir, dès 1809, « horloger du roi de Westphalie »²³. Le brodeur et fabricant d'étoffes de soie parisien Armelier accepte quant à lui d'ouvrir une fabrique royale dans la capitale westphalienne. Il se charge même de transformer la laine du troupeau de mérinos que Marinville entreprend d'acquérir dès 1809 auprès de la bergerie impériale de Rambouillet et qu'il installe dans le nouveau domaine particulier du roi à Schönfeld.

Un tel commerce est stratégique à plusieurs titres. Ces moutons sont honorables, mais leurs laine rapporte grandement, étant la meilleure disponible. Ils peuvent aussi permettre, par croisement ou (mérinisation), une amélioration du cheptel local. Napoléon en offre en 1812 un troupeau au Grand duc de Wurtzbourg²⁴, Joséphine et Eugène en élèvent à grande échelle²⁵. Enfin, à Mayence, le prince primat Dalberg, tente d'en acclimater un troupeau vers 1813, par la suite décimé par des épizooties et peut-être que le cheptel westphalien subit le même sort²⁶.

Quant au petit château de Schönfeld, situé aux portes de Cassel (ill. 3 p.177), Jérôme l'acquiert en août 1809. Son banquier Jordis Brentano le lui cède pour 100 000 Fr. Ce domaine servait jusqu'alors de cadre champêtre aux réunions littéraires de son épouse Lulu Brentano, réunions auxquelles participaient les frères Grimm²⁷. Pour agrandir le domaine, Marinville est chargé jusqu'en 1812 d'acquérir les terrains limitrophes.

21 *Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 7), p. 811.

22 Il deviendra cependant le valet de chambre-joaillier du roi.

23 Il est le neveu de l'horloger Jean-Antoine Lépine.

24 Paris, A. N., O² 157.

25 Christian Jouanin et Guy Ledoux-Lebard, « Les mérinos de Malmaison », dans *L'Impératrice Joséphine et les sciences naturelles*, cat. exp. Rueil-Malmaison, Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau, Paris 1997, p. 154-160.

26 Ibid., p. 158.

27 Adrian von Buttlar, « Leo von Klenze in Kassel 1808-1813 », dans *Münchener Jahrbuch der bildenden Kunst* 37, 1986, p. 190.

En 1810, Klenze y réalise des aménagements et y installe une urne cinéraire en hommage au général Ducoudras²⁸. C'est sans aucun doute pour Schönfeld que Marinville règle 560 Fr à l'ébéniste Friedrich Wichmann, en paiement de deux « tables d'acajou », première mention dans les comptes de cet ébéniste (et décorateur) berlinois qui va rapidement acquérir une place prépondérante dans les commandes royales.

Des paiements aux autres architectes de la cour que sont Grandjean et Jussow apparaissent aussi dans sa correspondance et ses comptes conservés pour cette époque. Ils sont notamment cités dans les règlements des aménagements réalisés dans un autre domaine particulier du roi : une maison située à la sortie de Cassel, sur la route de Napoléonshöhe, offerte par Jérôme à Catherine en 1809, un édifice très mal connu, à la localisation imprécise. La raison de ce présent nous est donnée par Catherine elle-même dans une lettre à son père du 23 février 1809 :

Mon très cher père, je rentre à l'instant et j'arrive de Napoléonshöhe, où le roi a célébré ma fête pendant trois jours consécutifs ; j'y ai reçu par monsieur de Gemmingen le superbe cadeau que vous avez bien voulu m'envoyer et qui me fait le plus grand plaisir [...]

Vous serez sans doute bien aise d'apprendre comment l'anniversaire de ma naissance a été fêté. Le roi a eu la bonté de me donner un très joli petit jardin à la porte de la ville sur la route de Napoléonshöhe, que je désirais depuis longtemps et que j'avais même le projet d'acheter, parce qu'il y a une petite maison fort agréable et que je compte meubler à mon gré et arranger d'après mon goût. Votre beau meuble en fera le premier et le principal ornement ; le roi m'ayant donné 50 000 francs pour l'arranger, je pourrais y placer des objets dignes d'aller à côté de ceux-là. Il y a ajouté une vaisselle complète en argenterie²⁹ et porcelaine

²⁸ Ibid., p. 192.

²⁹ Peut-être le service simple en argenterie fourni par Genu, voir **134• Jean-Charles Rolier, intendant général de la Maison de Madame mère, à Marinville, Paris, 12 février 1810.**

pour trente-six couverts, de plus j'ai reçu de lui encore son buste et son portrait équestre à l'huile^{30, 31}.

Selon les papiers de Marinville, le budget destiné à son aménagement est rapidement dépassé : Catherine aurait-elle aussi le goût du luxe ? Pour aménager sa retraite, elle bénéficie en tout cas d'autres cadeaux de son père. En le remerciant, le 27 février 1809, elle nous informe ainsi :

Mon très cher père, je [...] vous [réitère] tous mes remerciements pour les superbes cadeaux que vous avez bien voulu me faire. On ne peut entre autres rien voir de plus beau que ce lustre, depuis qu'il est monté. Les fauteuils et les chaises orneront le plus beau des salons de ma petite maison ; elle m'occupe beaucoup, car je désire pouvoir en jouir bientôt et elle n'est point encore arrangée ; nous commençons cependant à trouver quelques ressources dans ce pays-ci. Quelques marchands s'y sont mis en correspondance directe avec Lyon et j'y ai trouvé de quoi la meubler d'étoffe du moins, d'une manière très élégante. Je vous remercie infiniment de la bonté avec laquelle vous voulez bien vous occuper de ma table.³²

Malheureusement, il n'existe aucun témoignage matériel de cette éphémère petite résidence estivale qui apparaît davantage comme une délicieuse retraite loin des fastes – et frasques ? – de Napoléonshöhe qu'un de ses avatars.

[G.N.]

30 Si le buste est difficilement localisable, le portrait équestre de Jérôme pourrait être la réplique du portrait équestre du Salon de 1808 par Gros conservé à Versailles.

31 Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, *Briefwechsel der Königin Katharina und des Königs Jérôme von Westphalen*, éd. par August von Schlossberger, Stuttgart 1886-1887, tome 1 (1886), p. 208-209.

Il existe aussi une description succincte de cet édifice et d'autres habitations modernes du quartier datant de 1814 : « Der ganz neuen und besseren Gebäude sind nur wenige z. B. das des Herrn von Deinhausen, unläugst von dem Herrn Oberbaudirektor Jussow ganz von Steinen in dem allerneuesten Geschmack mit einem italienischen Dach und andern kostbaren Verzierungen erbaut ; die zwei massiven Häuser an beiden Enden des Gartens, dem Mairie-Adjuncten, Banquier und Ritter Meier Dalambert, jezt aber einem reich gewordenen Professionisten von Cassel gehörig ; das von Schlotheimische, für die Königin bloß veränderte und mit einer Colonnade, in Form einer Kälberhalle, verzierte Sommerpalais, endlich das von Maißsche und Steinsbachsche Haus », *Die französische Garkuche an der Fulde. Erstes Gericht. Oder? Neuestes Gemählde der Residenzstadt Cassel, wie sie noch im Jahre 1813 war, und wie sie gegenwärtig nicht mehr ist. Ein Pendant zur geheimen Geschichte von Westphalen, Erstes Heft*, Saint-Pétersbourg 1814, p. 9. Précisons que Karoline von Schlotheim (1766-1847) était la maîtresse de Guillaume I^{er}.

32 *Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon*, 1886-1887 (note 31), tome 1 (1886), p. 211.

116• Duroc, duc de Frioul, Grand maréchal du palais de l'Empereur à Marinville, Paris, 3 janvier 1810³³

Vous pouvez, Monsieur, faire apporter aux Tuileries les portraits en pied de LL. MM. le roi et la reine de Westphalie³⁴. On les placera dans un des salons de S. M. et vous pourrez les lui présenter à son déjeuner.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma parfaite considération
[signé] Le duc de Frioul

Paris le 3 janvier [1810]³⁵

117• Marinville à Pappenheim, premier chambellan du roi Jérôme, Cassel, 15 janvier 1810³⁶

Cassel 15 janvier 1810

Monsieur le chambellan,

J'ai l'honneur de vous adresser le budget particulier de la garde-robe du roi pour l'an 1810 afin que vous le fassiez comprendre dans le budget du service du Grand chambellan que vous soumettrez à S. M.

Budget particulier		
Matériel	garde-robe du roi	60,000 ^{fr}
3 valets de chambre à 2000		6 000 /
1 concierge de la garde-robe		2 800 / 12,064
2 valets de la garde-robe à 1632		3 264 /
	Total	<hr/> 72,064

Vu par le maître de la garde-robe
[signé] Baron de Marinville

³³ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o21r.

[en marge :] 6.

[ajouté ultérieurement [?]au dos, f^o 21v :] Maréchal Duroc / 1809.

³⁴ Ces œuvres, actuellement non localisées, furent modifiées à Paris par le peintre Ansiaux selon la demande de l'empereur, « État de proposition de paiement à faire à M. Ansiaux chargé de faire des changements ordonnés par l'Empereur sur les portraits en pied du Roi et de la Reine de Westphalie », 1809, Paris, A. N., 20144790/138.

³⁵ L'année 1809 est écrite par erreur. Sur ces portraits, voir la lettre de **(120•) Duroc à Marinville, Paris, 19 janvier 1810**.

³⁶ *Correspondance*, p. 27.

[en marge :] M. de Pappenheim 1^{er} chambellan faisant fonction de Grand chambellan / n^o 38.

**118• Marinville à François de La Bouillerie (1764-1832),
administrateur des fonds extraordinaires de la caisse
d'amortissement, Paris 4 (?) janvier 1810³⁷**

Caisse d'amortissement

Paris, le <4 ?> janvier 1810

Administration générale
des fonds extraordinaires

L'administrateur
des fonds extraordinaires

N°

A Monsieur Couzin [sic] de Marinville, secrétaire du cabinet et des commandements de S.M. le Roi de Westphalie

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir que l'Empereur m'a renvoyé mon rapport³⁸ en mettant en marge seulement autorisé. Je vous prie, d'après cela, de vouloir bien vous donner la peine de passer demain matin chez moi avec la note sur laquelle se trouve la décision de Sa Majesté³⁹. Nous nous concerterons sur les moyens de terminer l'affaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération
[signé :] <illisible> *Bouillerie*

Je sortirai demain de bonne heure, mais je serai de retour vers les 11 heures.

119• Marinville à Pappenheim, Cassel, 15 janvier [?] 1810⁴⁰

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'état des pièces⁴¹ de dépenses concernant la garde-robe du roi visées par moi pendant le cours du mois de janvier montant ensemble à 2,499^{fr}05^c.

37 Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 52r.
[au dos du dernier feuillet de la pièce, f° 59r, tampon à la cire noire et adresse :] À Monsieur / Monsieur Couzin de Marinville / Secrétaire du cabinet et des commandements de S.M. le roi de Westphalie / Rue de Lille / Hôtel du Prince Eugène / À Paris.

38 Pièce non localisée.

39 Peut-être la (114•) **Requête de Marinville adressée à l'empereur pour la liquidation des dettes de Jérôme avec réponse de Napoléon et rapport de Marinville, Paris, vers le 30 décembre 1809.**

40 *Correspondance*, p. 27.

[en marge :] au même.

41 Pièces non identifiées.

120• Duroc à Marinville, Paris, 19 janvier 1810⁴²

Monsieur le baron,

Les tableaux représentant les portraits en pied de LL. MM. le roi et la reine de Westphalie, que vous avez présentés à l'Empereur et qui sont restés au palais des Tuileries, ont été agréés par S. M. moyennant quelques changemens que M.^r Denon fait faire, tels que la couleur du manteau et quelques dessins de broderie qui se rapprochoient des attributs impériaux. Je ne puis donc plus vous les renvoyer et je pense qu'il est inutile de faire faire ceux dont vous me parlez dans la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire⁴³.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

[signé] Le duc de Frioul

Paris, le 19 janvier 1810

M^r le baron de Marinville, secrétaire du cabinet et des commandemens du roi.⁴⁴

⁴² Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 66r. [*inscription, en fin de pièce, f^o 67v.*] Maréchal Duroc / 1810.

Sur cet échange, voir aussi la lettre de **(116•) Duroc, duc de Frioul, Grand maréchal du palais de l'Empereur à Marinville, Paris, 3 janvier 1810.**

⁴³ Pièce non localisée.

⁴⁴ De ces deux portraits de Kinson, seul celui de Jérôme est actuellement localisé (huile sur toile, H. 2,180 x L. 1,410 m, Château de Versailles, MV 4709).

Le 12 janvier, Denon écrit à Duroc : « Je viens de recevoir votre lettre relative au portrait de Sa Majesté le roi de Westphalie: je vais le faire prendre et je ferai changer le manteau par un artiste qui s'en occupera sur le champ; il supprimera de même les aigle[s] et attributs impériaux. Je dois vous prévenir, Monsieur le duc, que ces tableaux, déjà médiocres dans une [h]armonie rouge, perdront encore en mettant une draperie bleue », Dominique Vivant Denon, *Vivant Denon, directeur des Musées sous le Consulat et l'Empire, Correspondance (1802-1815)*, éd. par Marie-Anne Dupuy, Isabelle le Masne de Chermont, Elaine Williamson, Paris 1999, Notes et Documents des musées de France 32, vol I, 1999, lettre n^o 1700, p. 601-602. Il choisit alors le peintre Antoine Jean Joseph Ansiaux (1764-1840) pour effectuer les retouches. Le 28 février, Denon peut écrire à Daru : « J'ai l'honneur de vous adresser un état de proposition de paiement à faire à M. Ansiaux, peintre, à qui j'ai confié les changemens ordonnés par Sa Majesté dans les portraits de Leurs Majesté le roi et la reine de Westphalie; cet état monte à la somme de 600 F, que je vous prie de faire ordonnancer sur le fonds alloué aux acquisitions par le budget de 1808 », *ibid.*, n^o 1741-1, p. 616. Le 2 mars 1808, Ansiaux est payé 600 francs par Denon « pour avoir fait un manteau bleu au lieu de celui de couleur pourpre et fait disparaître les ornemens et attributs impériaux dans les portraits en pied de LL. MM. le roi et la reine de Westphalie », Paris, A. N., O² 842 ; voir aussi une lettre datée du 3 mars (Paris, A. N., O² 839) citée par Philippe Bordes et Alain Pougetoux, « Les portraits de Napoléon en habits impériaux par Jacques-Louis David », dans *Gazette des Beaux-Arts*, 102/1374-1375, juillet-août 1983, p. 30, note 21 et un état de proposition de paiement à Ansiaux conservé à Paris, A. N., 20144790/138.

Le 10 mars, Jérôme prend à Cassel un décret royal entérinant le changement de couleur du manteau royal : « dont le fond sera en gros-bleu, qui est la couleur westphalienne ».

**121• Rapport de Marinville au roi Jérôme, Cassel,
25 janvier 1810⁴⁵**

Rapport au roi
du 25 janvier 1810.

Sire,

Par le rapport qui j'ai eu l'honneur de faire à Paris à Votre Majesté le 30 novembre dernier, à mon retour de Cassel, je lui ai soumis le bordereau de tous les recouvrements qu'Elle m'avait chargé de faire et lui ai remis les valeurs que j'avais en caisse au dit jour. Votre Majesté a bien voulu m'en donner décharge.

Votre Majesté n'était débitrice alors pour l'an 1810 que d'une somme de fr 375,381.67.

La prolongation du séjour de Votre Majesté à Paris et les diverses dépenses qu'Elle a été forcée de faire, ont donné lieu à de nouveaux engagements que j'ai contractés avec les fournisseurs et par mon second rapport, du 21 décembre⁴⁶, j'ai annoncé à Votre Majesté que la dette s'élevait déjà à fr 560,000.

Votre Majesté m'a autorisé à porter à 70,000 fr par mois le montant des engagements contractés jusqu'à extinction.

Indépendamment de ces comptes à terme, j'avais journellement une foule de payemens de tout genre à faire et Votre Majesté m'a composé à cet effet une caisse particulière.

Pièce n° 1 ⁴⁷ .	Le relevé de mes écritures, dont j'ai l'honneur de joindre ici le bordereau, porte le total de mes recette à	147 535
	et celui de la dépense, jusqu'à mon arrivée à Cassel à	<u>246 287,64</u>
	d'ou il résulte un boni de caisse de	<u>1 247,36</u>
	Somme égale à la recette	<u>247 535</u>

Pièce n° 2⁴⁸. Indépendamment de fr 1 247.36 ci-dessus, j'aurai encore à recevoir de divers chefs de service, auxquels j'en ai fait l'avance sur la caisse de Votre Majesté, une somme d'environ 7 000 fr que je remettrai dans la nouvelle caisse au fur et à mesure du remboursement.

Le rapport verbal que j'ai fait à Votre Majesté à mon arrivée à Cassel sur l'augmentation progressive de sa dette de 1810 et les payemens multipliés que je suis obligé de faire sur sa cassette, pour divers objets étrangers aux

⁴⁵ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 279r-283r.
[en marge :] 3./

⁴⁶ **111• Rapport de Marinville au roi Jérôme, Paris, 21 décembre 1809.**

⁴⁷ Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 280.

⁴⁸ Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 281.

services de la Maison, ont provoqué la décision de Votre Majesté du 18 janvier⁴⁹, qui m'accorde un crédit de fr 120,000 tous les mois sur le trésor de la Couronne. Ainsi je suis non seulement à même de tout payer avec régularité, mais encore de présenter, sinon chaque mois au moins au bout de l'année des économies à Votre Majesté.

Je pense même qu'il serait prudent de former dès à présent une réserve quelconque pour être à même d'acquitter avec exactitude et sans gêne [pour] Votre Majesté les engagements pris nouvellement avec la caisse d'amortissement⁵⁰ conformément aux bases indiquées dans mon rapport du 12 janvier 1810⁵¹.

Dans cet état de chose, j'ai l'honneur de prier Votre Majesté, de daigner revêtir de son approbation mon compte de caisse arrêté au 12 janvier 1810 et de m'autoriser à porter en recette pour 1^{er} article de la nouvelle caisse, qu'il plaira à Votre Majesté de me confier, les fr 1,247.36 dont je suis encore comptable.

Je suis, Sire,
de Votre Majesté,
le très dévoué et fidèle sujet.
[signé] Baron de Marinville

Cassel
25 janvier 1810.

122• Rapport de Marinville au roi Jérôme, Cassel, 26 janvier 1810⁵²

Rapport au roi
—
du 26 janvier 1810.

Sire,
J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de la situation à ce jour du crédit ouvert à la Maison de S. M. la Reine.

49 Décision non retrouvée, mais un extrait du registre des décisions de Jérôme en date du 7 mars 1810 (Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 253, f° 102, n° 94 du registre d'origine) nous apprend que l'« Intendant général de la Couronne est autorisé, au fur et à mesure des paiements qu'il aura à faire pour les dépenses [pour lesquelles Jérôme a autorisé, comme pour Marinville,] à emprunter jusqu'à la concurrence de trois cent mille francs remboursables sur le crédit de 120 mille francs par mois accordé au cabinet par [sa] décision du 18 janvier dernier, savoir 100 mille fr le 30 juillet an 1810, 100 [le] 30 août [et id. le] 30 septembre. »

50 La mention *les engagements [...] d'amortissement* a été soulignée ultérieurement au crayon de papier et annotée en marge : *Voir le 9 <février ?> des 1,500,000^e de billets que j'ai signés [sic] chez M. de la Bouillerie.*

51 Pièce non localisée.

52 Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 284r-v.
[en marge :] N° 1.

- 1° Le devis du S^r Grandjean approuvé par Votre Majesté étoit de
63,758^f38^c
- 2° Par décision du 2 avril, Votre Majesté lui a accordé pour la construction d'un portique, l'aggrandissement [sic] du lac, et l'augmentation du mobilier,
une augmentation de 7,800
(Par une lettre du 2 avril adressée à M^r Pfeiffer⁵³, M^r Grandjean explique lui-même la nature de cette augmentation à son devis (pièce n° 1))⁵⁴
- 3° Enfin par décision du 4 août [sic], Votre Majesté a encore accordé une augmentation de 4 000^f au S. Grandjean pour mettre une grille au portique, établir des storres [sic] entre les colonnes, et pour le rétablissement des cuisines 4,000
Le total du crédit accordé étoit donc de 75,558.38

Il a été payé sur ce crédit.

- 1° Le 11 mars 1809, en un mandat à l'ordre de M^r Pfeiffer, sur la caisse des capitaux n° 5 15 000^f /
- 2° Le 5 mai au même 8 395,50/
- 3° Le 1^r juin par le trésor de la Couronne pour compléter [sic] /
le paiement d'une fourniture de cristaux 1 105,87/ 48,501.37
- 4° Le 19 juillet, en un mandat à l'ordre de M^r Pfeiffer, sur la /
caisse des Domaines, N° 5 10 000 /
- 5° Le 4 août [sic] *Idem* n°8 4 000 /
- 6° Le 4 août [sic] *Idem* n° 16 10 000 /
(une lettre de M^r Pfeiffer du 16 7^{bre} et un compte courant du Trésor sont d'accord avec mes écritures (pièces n° 2 et 3⁵⁵))

Il restera donc à payer au maximum à M. Grandjean,
après l'exécution entière
de son devis, un solde de

27 057^f.1^c

Pièce n° 4. Le devis de M. Grandjean que j'ai l'honneur de joindre à ce rapport⁵⁶ comprend 1° la maçonnerie, le crépissage et peintures extérieures, la serrurerie, les tentures de la pièce turque de la chambre à coucher de S. M. la Reine, de la chambre de toilette du salon oval au rez de chaussée, le boudoir, la salle de bains et celle des pages, et les tapis de toutes les pièces ; 2° les meubles à faire venir de Paris et qui sont détaillés en son devis, 3° ceux fait [sic] à Cassel pour la salle des bains.

53 Secrétaire des commandements de la reine (voir Berlin, GStA PK, V. Ha. Nr. 1).

54 Voir la lettre suivante Marinville au roi Jérôme, Cassel, 27 janvier 1810.

55 Voir le document précédent.

56 Pièce non localisée.

Rien n'indique dans ce devis ni dans les lettres, tant de M^r Pfeiffer que de M Grandjean, que j'ai en mains [sic], qu'il ait été fait d'autres clauses par lesquelles il pourroit s'élever d'autres prétentions que celles indiquées au devis ; les conditions y sont clairement expliquées et détaillées, et elles me paroissent difficiles à éluder.

Je suis,
de Votre Majesté,
le très fidèle et dévoué sujet.
[signé] Baron de Marinville

Cassel, le 26 janvier 1810

123• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 27 janvier 1810⁵⁷

Rapport au roi
—
du 27 janvier 1810.

Sire,

J'ai fait mander le sieur Grandjean chez moi conformément aux volontés de Votre Majesté et lui ai fait connaître le mécontentement dont Elle a été saisie en apprenant les dépenses excessives auxquelles il s'était livré dans l'embellissement de la Maison de S. M. la Reine, nonobstant les devis explicatifs qu'il avait fourni lorsqu'il fut question de meubles de cette maison.

Voici ce qu'il m'a répondu.

« Le devis que j'ai fourni était de	63 758,38
S.M. m'a accordé en outre	<u>11 800</u>
Total	75 558

Les sommes que j'ai recues à compte s'élèvent à	39 000
(Le reste a été gardé <pour ?> M ^r Pfeiffer)	
Les mémoires à solder encore peuvent être évalués à	<u>82 000</u>

121,000

Ainsi j'ai dépassé la totalité des sommes qui
m'ont été accordées, de 45 442 »

Il ajoute :

« Ce tort, si c'en est un que d'obéir aux ordres de LL. MM., ne peut au

⁵⁷ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, ff^o 286r-287v.
[en marge :] 2./

reste m'ètre préjudiciable, puisque je ne me suis jamais regardé ni ne veux être entrepreneur, et que tous les objets qui sont entrés dans la maison, en outre de ceux portés en mon devis, sont des choses ajoutées par les volontés de LL. MM. et qui n'ont plus rien de commun avec mes engagements. J'ai fait encore plus que je ne m'y étais engagé attendu que LL. MM. changeaient souvent de résolution, ce qui augmentait d'autant la main d'œuvre, et je vous répète, Monsieur, ce que j'ai déjà dit à S. M., que si l'on m'avait laissé opérer ainsi que le portait le devis, bien loin de dépenser la somme accordée, je me serai fait fort de présenter une économie. Je ne demande rien pour mes honoraires et les soins que j'ai pris dans cette affaire, mais je ne puis croire que S. M. me fasse vendre mes effets pour acquitter ceux qui sont dans la maison de S. M. la Reine. »

Sire, il est fort difficile de terminer cette affaire sans prendre un parti d'autorité, ou sans la concilier. Il y a bien quelques motifs raisonnables dans la réponse du S.^r Grand Jean⁵⁸, et il n'y aurait moyen de le reprendre que dans le cas où les objets portés en son devis n'auraient pas été fournis ; mais si l'excédent des dépenses n'a été occasionné que par des meubles ou objets de goût non portés au devis et que des fournisseurs divers ont envoyés de tous côtés pour orner davantage la maison de S. M. la Reine, il ne peut guère se faire qu'il n'ait pas été autorisé à en faire l'acquisition et dès lors, il a dû regarder ces nouveaux ordres comme <sacrés ?> et les considérer comme étrangers à l'ameublement auquel il s'était engagé.

En résumant cette affaire, il résulte de tout ce qui a été fait à cet égard : que Votre Majesté a déjà fourni pour les dépenses de cette maison

	48 501,37
qu'il reste encore à payer, environ	<u>82 000</u>
Total	130 501,37

Tandis qu'Elle ne s'était attendue à payer que	<u>75 558,38</u>
--	------------------

Différence en plus :	<u>54 942,99</u>
----------------------	------------------

Mais que cet excédent ne provient par tant de la mauvaise foi du S.^r Grandjean que des nouveaux embellissem.^s qu'on lui a demandés en outre de son devis et, qu'enfin, tous ces objets supplémentaires existent dans la maison et peuvent, dans tous les cas, répondre des fautes qu'auraient commises cet architecte et desquelles on pourrait s'apercevoir avant l'acquittement des mémoires restant à payer.

⁵⁸ Grandjean.

Je suis, Sire,
 de Votre Majesté,
 le très dévoué et fidèle sujet
 [signé] Baron de Marinville

Cassel

Le 27 janvier 1810⁵⁹

124• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 30 janvier 1810⁶⁰

Rapport au roi

du 30 janvier 1810

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté, l'état de ses dettes au 30 janvier pour l'année 1810, divisé en 3 articles⁶¹.

1° pour fournitures réglées à Paris et dont les mandats ont été fournis par moi à diverses échéances	491 420,67
2° pour fournitures faites et pour lesquelles il n'a pas été fait de règlement	231 816,72
3° pour objets divers à payer à Cassel et qui ont été compris dans les payemens de janvier 1810	<u>36 225,43</u>
	<u>759 462,82</u>

⁵⁹ Le 9 août 1809, Catherine écrit à son père : « Je m'occupe beaucoup de l'ameublement de la petite maison que le roi m'a donnée et qui est située entre Cassel et Napoléonshöhe, de manière cependant à être plus près de la ville que de la campagne, afin de m'offrir une ressource facile de promenade pendant l'hiver. Je tâche, pour arranger ma petite maison avec goût, de me rappeler celui que vous mettez dans tout ce que vous ordonnez, car le local, qui est peu de chose en soi-même, a besoin d'un joli ameublement pour valoir quelque chose. Le roi a la bonté d'y pourvoir en m'en laissant le choix et la disposition. », Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, 1886-1887 (note 31), tome 1 (1886), p. 254-255. Le 6 septembre suivant, elle lui apprenait pourtant que sa « petite maison sera entièrement meublée à la fin de cette semaine », *ibid.*, p. 258.

⁶⁰ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f. 288r.
 [en marge :] 4./ [et, plus loin :] Approuvé [et paraphé] J.N.

⁶¹ 125• État des dettes du roi Jérôme au 30 janvier, rédigé par Marinville, Cassel, 30 janvier 1810. Voir aussi 126• Relevé du livre d'échéance du roi Jérôme par Marinville, Cassel, 31 janvier ; 127• Relevé de dettes du roi Jérôme rédigé par Marinville, Cassel, 31 janvier 1810 et 128• État des dépenses du roi Jérôme payées sur un crédit de 120 000 Fr pour le mois de janvier 1810, rédigé par Marinville, Cassel, 31 janvier 1810.

Dans cette somme se trouvent compris le crédit ouvert à Londres par la maison Perrégaux⁶², au comte de Willingerode⁶³ et au <n[omm]é ?> Rusé⁶⁴, ainsi que les 82,000 fr restant à payer pour la maison de la Reine.

Je supplie Votre Majesté de vouloir bien m'autoriser à acquitter ces dettes sur le crédit de 120,00 fr par mois qu'Elle a daigné m'accorder sur le trésor de la Couronne.

Je suis, Sire,
de Votre Majesté,
le très dévoué et fidèle sujet
[signé] Baron de Marinville

Cassel, 30 janvier 1810.

⁶² Maison de banque Perregaux, Laffite et Cie., créée en 1807.

⁶³ Pierre Simon Meyronnet, comte de Wellingerode (1772-1812), Grand maréchal du palais.

⁶⁴ Individu non identifié.

125• État des dettes du roi Jérôme au 30 janvier, rédigé par Marinville, Cassel, 30 janvier 1810⁶⁵

Crédit de 120,000 fr Par mois	Etat des dettes de Sa Majesté au 30 janvier 1810.		
<u>1°</u>	Mandats à divers fournisseurs de Paris		
<u>Fournitures de</u>	Suivant le livre d'échéance au 9 janvier 1810.		
<u>1809.</u>			
	janvier	78,000	/
	février	76,700	/
	mars	73,000	/
	avril	72,300	/ 491,420.67
	may [sic]	65,000	/
	juin	63,220	/
	juillet	63,2200	/
<u>2°</u>	<u>Règlements à faire à divers</u>		
	à Ravrio, marchand de bronze	43,538.30	/
	à Devoix, bijoutier	50,000	/
	à Pirmet Arquebusier	5,000	/
[ajouté ultérieurement [?] devant :] fevrier	à Jussow, architecte	13,158.49	/
[ajouté ultérieurement [?] devant :] janvier	à Le Gendre, tailleur	2,300 /	/
	à M. Perregaux Laffitte & c ^{ie}	/ [ajouté ultérieurement ? :] annulé	/ 231,816.72
[ajouté ultérieurement [?] devant :] Annulé	crédit de 1000 £ accordé au grand maréchal	24,000 /	/

⁶⁵ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 289r. Voir aussi les pièces précédente et suivante. Précisons que les pièces 297r à 299r constituent les paiements pour janvier 1810 mais dégagent un solde excédentaire de 5 774,57 Fr que Jérôme ordonne d'utiliser pour payer des sommes dues sur sa cassette, Rapport de Marinville au roi Jérôme, 31 janvier 1810, f^o 297r.

[ajouté ultérieurement [?] devant :] <C[omp] ^{te} 980014 ? >	crédit de 50 £. au <n[omm] ^é ?> Rusé	1,200	/
	solde de comptes de la maison de la reine à M. de la Flèche par décision de S. M. du 21 janvier.	82,000	/
[ajouté ultérieurement ? :] mars.	pour achat de tableaux	8,000	/
[ajouté ultérieurement ? :] janvier	pour dépenses faites à Marbourg	<u>2,619.93</u>	/
<u>3°</u>	Sommes tirées sur le mois de janvier indépendamment des 78,000fr ci-dessus à divers, suivant détail ci-joint		<u>36,225.43</u>
			fr 759,462.82

Certifié véritable,
Cassel, 30 janvier
1810.

Le secrétaire
du cabinet et des
commandements.
[signé] Baron de
Marinville

126• Relevé du livre d'échéance du roi Jérôme par Marinville, Cassel, 31 janvier⁶⁶

		Relevé du livre d'échéance		
		/ M. Jordis	55,729.07	/
		/ Biennais	4,270.93	/
Janvier ⁶⁷	1810	/ Rasp	1 000	/ 78,000
		/ Devaux	4 000	/
		/ Desouches ⁶⁸	5 000	/
		/ Kompf	8 000	/
		/ Jordis	55 999.60	/
		/ Biennais	4 000.40	/
Février ⁶⁹		/ Rasp	1 000	/ 76,700
		/ Devaux	4 000	/
		/ Desouches (solde)	3 700	/
		/ Kompf	8 000	/
		/ Lalive & Cie	4 000	/
		/ Darrac ⁷⁰	7 000	/
		/ Jacob ⁷¹	3 000	/
		/ Vautrain ⁷²	15 000	/
Mars		/ Bapst	2 500	/ 73,000
		/ Biennais	21 646	/
		/ <Audit ? [sic]> ⁷³	6 854	/
		/ Rasp	2 500	/
		/ Devaux	2 500	/
		/ Kompf	8 000	/
		/ Biennais	13 933	/
		/ Jacob	3 500	/
		/ Lalive	4 500	/
		/ Darrac	7 500	/
		/ Vautrain	18 600	/

66 Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 290r.

[en marge :] N^o 1.

67 [en marge :] 2^e R [èglement ?]

68 Nom non identifié.

69 [en marge :] 2^e R [èglement ?].

70 Tapissier, 7, rue Neuve-Saint-Eustache selon l'*Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 7), p. 277.

71 Jacob, Desmalter et compagnie, ébénistes, 57, rue Meslay selon *ibid.*, p. 170.

72 Vautrin ? Dans l'*Almanach du commerce* de 1809, sont répertoriés successivement sous ce même nom : un fabricant de bronze, un ébéniste et un tapissier. Or, selon les informations fournies par les effets de poste et de douane, des glaces sont livrées à la cour en provenance de « Vautrain » (28 août 1810). Il est donc fort possible qu'il s'agisse de Vautrin, « ébéniste et miroitier, boulevards St.-Antoine, 57 » selon *ibid.*, p. 278.

73 Odiot ?

Avril	/ Bapst ⁷⁴	3 000	/	72 300
	/ Ledit	6 500	/	
	/ Biennais	2 467	/	
	/ Rasp	2 500	/	
	/ Devaux	2 500	/	
	/ Kompfr (solde)	7 300	/	
May	/ Augustin	2 000	/	
	/ Lalive (solde)	4 730	/	
	/ Jacob (solde)	3 600	/	
	/ Darrac	7 500	/	
	/ Bapst	7 000	/	65 000
	/ Vautrain solde	23 074	/	
	/ <Buisson ?> ⁷⁵ (solde)	2 000	/	
	/ Biennais	10 096	/	
	/ Rasp	3 000	/	
	/ Devaux	2 000	/	
Juin	/ Darrac (solde)	7 900	/	
	/ Augustin	2 620	/	
	/ Bapst (solde)	4 550	/	
	/ Augustin (solde)	3 000	/	63,220.67
	/ Nitot	35 000	/	
	/ Biennais (solde)	7 311.67	/	
	/ Rasp (solde)	839	/	
/ Devaux	2 000	/		
Juillet	/ Devaux (solde)	8 200	/	63,200
	/ Jordis (solde) ⁷⁶	55 000	/	
				492,420.67

Certifié véritable,

Cassel, 31 janvier 1810

Le secrétaire du cabinet et des commandements

[signé] Baron de Marinville

⁷⁴ Bachmann, Bapst et Devoix, joailliers, 42 quai des Orfèvres selon l'*Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 7), p. 135.

⁷⁵ Nom malheureusement trop récurrent dans l'*Almanach du commerce de Paris* pour préciser de qui il s'agit.

⁷⁶ [ajouté ultérieurement :] 1er R[èglement ?] / Prêt de 50 000 / 2^e R[èglement ?] Intérêts.

**127• Relevé de dettes du roi Jérôme rédigé par Marinville,
Cassel, 31 janvier 1810⁷⁷**

Sommes dues à divers

à Ravrio, objets commandés par M. Butlar	43 538,30
à Devoix, pour une parure	50 000
à Pirmet, arquebusier	5 000
<u>crédit de 120 000^{fr}</u> février n° 8 à Jussow, Pour la construction d'un escalier au château ⁷⁸	13 158,49
<i>ditto</i> janvier mandat n° 17 à Le Gendre, tailleur	2 300
à M. Perregaux, Laffite & c ^{ie}	
Pour un crédit de 1000 ₣	
acordé [sic] au Grand maréchal	24 000
Pour <i>idem</i> au <N[ommé] ^e ?> <Russé ?> de 50 <₣ ?>	1 200
<u>Crédit de 120 000^{fr}</u> : février, mars, Solde des comptes de la maison de S. M. la reine	82 000
avril, mai, juin, juillet et août à M. l'intendant général, tableaux de la V. ^{ve} Moreau ⁷⁹	8 000 /
<i>ditto</i> janvier mandat n° 19 <i>ditto</i> pour dépenses faites à Marbourg	2 619,93/10 619,93
	<u>231 816,72</u>

Certifié véritable,
Cassel, 31 janvier 1810.
Le secrétaire du Cabinet et des Commandements.
[signé] Baron de Marinville.

**128• État des dépenses du roi Jérôme payées sur un crédit de
120 000 Fr pour le mois de janvier 1810, rédigé par Marinville,
Cassel, 31 janvier 1810⁸⁰**

N° 3 janvier 1810	État des sommes tirées sur le crédit de 120,000 ₣ du mois de janvier 1810
----------------------	--

à Sa Majesté la Reine	20,000
à Lahn, peintre, par décision de S. M.	400
à M le C. ^{te} de Bocholz, pour 2 schals	7 217,60

77 Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 291r.
[en marge :] N°. 2.

78 Grandjean est aussi chargé dans édifier un en 1811, voir la *Correspondance Grandjean de Montigny* retranscrite dans le chapitre consacré à 1811.

79 Cette mention reste malheureusement pour nous une énigme.

80 Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 293r. Voir pièce précédente.

au préfet de la Fulde pour solde du chemin de Schönfeld	887,93
à M. Jordis, emprunt fait à Paris	3 500
à Colin ⁸¹ gratification [sic] accordée par S. M	2 040
à Wickmann ⁸² , pour 2 tables d'acajou ⁸³	560
Schönfeld M. ^{de} Charéton ⁸⁴ , dépenses et gages de janvier	794,90
à Nolde ⁸⁵ , pour le transport à Schönfeld de 50 cordes de bois	225
à Kainson ⁸⁶ , pour 1 petit portrait de fantaisie	<u>600</u>
	<u>36 225,43</u>

Certifié véritable,

Cassel, 31 janvier 1810

Le secrétaire du cabinet et des commandements

[*signé*] Baron de Marinville

129• Règlement de la garde-robe du roi rédigé par Marinville, Cassel, 1^{er} février 1810⁸⁷

Règlement pour la garde-robe du roi

Art 1^{er}

Le concierge de la garde-robe ni les valets de chambre du roi ne pourront faire aucune commande, même par ordre de S. M., sans en prévenir le maître de la garde-robe qui leur délivrera un bon de fourniture.

Art. 2

Le concierge de la garde-robe ne pourra recevoir aucun effet sans qu'il lui soit présenté un bon signé du maître de la garde-robe. Il mettra son reçu au bas de chaque bon, lequel sera rendu au fournisseur pour être annexé à son mémoire, par ordre de numéros.

Art. 3

Les effets qui sont entrés dans la garde-robe du roi étant sous la surveillance et la responsabilité du concierge de la garde-robe, il devra exiger, pour sa garantie des reçus de tous les effets qu'il délivrera aux valets de chambre du roi et donc ceux-ci deviendront également responsables en cas de perte.

⁸¹ Collin ?

⁸² Wichmann.

⁸³ Première commande mentionnée de ce sculpteur et ébéniste berlinois. Il se serait donc installé dès 1809 à Cassel.

⁸⁴ Nom non identifié.

⁸⁵ Transporteur casseleois ?

⁸⁶ Kinson.

⁸⁷ *Correspondance*, p. 28-29.
[*en marge* :] 1810.

Art. 4

La valeur des effets perdus sera retenue sur les payes du concierge de la garde-robe s'ils ont été perdus dans la garde-robe, et sur ceux des valets de chambre du roi s'ils ont reçu les dits effets pour le service intérieur de S. M.

Art. 5

Les pertes qui ne proviendroient pas du fait du concierge de la garde-robe ni des valets de chambre du roi devront être déclarées par écrit dans les 24 heures au maître de la garde-robe pour le mettre à même de juger de l'exactitude de leurs déclarations et d'en faire prendre note sur les registres de la garde-robe.

Art. 6

À compter de ce jour et régulièrement au 1^{er} de chaque mois, il sera livré au concierge de la garde-robe, par le tailleur du roi ; savoir : trois pantalons et sept culottes de casimir blanc qui seront remis de suite aux valets de chambre du roi contre leur reçu. Ces effets serviront à l'usage de S. M. pendant la durée d'un mois, après l'expiration duquel ils seront portés chez le maître de la garde-robe pour y être réformés sur le champ. Ils seront remplacés par la même quantité d'effets neufs.

Art. 7

À l'avenir, tout le linge et effets ayant appartenu à S. M. qui seront réformés devront être démarqués avant d'être livrés aux valets de chambre.

Art. 8

D'ici au 12 de ce mois, les valets de chambre du roi seront tenus de justifier qu'il ne sont en possession d'aucun effet réformé qui soit marqué aux armes de S. M.

Articles supplémentaires⁸⁸

Art. 9

Les valets de chambre n'ont le droit d'acheter aucun objet quelconque, ni à plus forte raison d'acquitter les mémoires relatifs à la garde-robe.

Art. 10

Lorsque quelques objets sont nécessaires, ils doivent en présenter la demande à l'acceptation du maître de la garde-robe et les mémoires doivent lui être remis directement par les fournisseurs pour être par lui ordonnancés ou <payés ?> sans l'entremise des valets de chambre du roi.

Cassel, le 1^{er} février 1810
Le maître de la garde-robe
(signé) Baron de Marinville

⁸⁸ Articles rédigés en marge.

130• Rapport de Marinville au roi Jérôme, Cassel, 7 février 1810⁸⁹

Rapport au roi
Du 7 février 1810.

Sire,

L'état des dettes de Votre Majesté au 1^{er} février se monte, d'après le détail ci-joint, à la somme de fr 673,045.46

À cette somme, il faut ajouter les 10 000^{fr} accordés à M.^r l'intendant général pour solder les S.^{rs} Jussow et Klenze 10,000
683,045.46

J'ai l'honneur de solliciter de V. M. l'autorisation d'éteindre cette dette, dans l'espace de six mois, en la divisant ainsi qu'il suit :

février 1810	fr	120,000
mars		117,409.10
avril		111,409.09
mai		111,409.09
juin		111,409.09
juillet (solde)		111,409.09
Total égal.	fr	683,045.46 ^c

Je suis, Sire,
de Votre Majesté,
le très dévoué et fidèle sujet ;
[signé] Baron de Marinville

Cassel, le 7 février 1810

131• [Première note complémentaire rédigée par Marinville, Cassel, 7 février 1810 [?] :]⁹⁰

Rapport du 7 février

Rétablissement du compte de Thomire, Duterme et Ravrio.

⁸⁹ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 303r.
[en marge :] 6. / approuvé [et paraphe du roi ?] < JN ?>.

⁹⁰ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 304r.

Thomire, Duterme	<u>5 391</u>
a été porté aux échéances suivantes :	
mars	1,000
avril	1,000
mai	1,000
juin	1,000
juillet (solde)	<u>1 391</u>
	<u>5,391</u>

132• [Seconde note complémentaire rédigée par Marinville, Cassel, 7 février [?] 1810 :]⁹¹

Rapport du 7 février

Rétablissement des comptes de Ravrio et Thomire, Duterme.

Ravrio	<u>13,257</u>
a été porté aux échéances suivantes.	
février.	1,300
mars	1,500
avril	1,500
mai	1,500
juin	1,500
août payé en juillet (solde)	<u>2,957</u>
	<u>13,257</u>

133• Rapport de Marinville sur des dépenses du roi Jérôme à payer en janvier 1810, Cassel, 7 février 1810⁹²

Mutations opérées sur les sommes dues par S. M. pour l'an 1810
depuis le rapport du 31 Janvier

L'état des dettes au 31 janvier, approuvé par S. M. se montait à	759,462.82
Les règlements payés dans janvier montant à	114,225.43 /
S. M. ayant désiré que les payemens dudit mois fussent portés à 120,000 fr ⁹³	
Il a été acquité depuis :	savoir / 120,000
au S. ^r Le Gendre	2300 / /
au S. Boucher	854.64 / /
dépenses de Marbourg	<u>2619.93</u> / <u>5,774.27</u> / _____
	639,462.82

⁹¹ Id.

⁹² Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 308r.

⁹³ Voir 125• **État des dettes du roi Jérôme au 30 janvier, rédigé par Marinville, Cassel, 30 janvier 1810.**

Reste à déduire conformément aux intentions de S. M. pour le crédit de 1000 ^l au Grand maréchal		<u>24,000</u>
	Reste dû au 1 ^{er} février	615,462.82
à quoi il faut ajouter		
1. le mémoire des S. ^{rs} Blanchon, Cortel & Bruny, pour fournitures de 3 manteaux et 9 robes de cour, existant à la garde-robe ⁹⁴	6080 /	
2. payé au S. Boucher en janvier et non compris dans l'état de situation	854.64 /	
3. à divers, pour les dépenses de Schönfeld ⁹⁵	10 000 /	
4. comptes de MM. Dihl & Guerhard pour achat de porcelaines qui ne m'avaient pas été remis par M. Butlar	22 000 / 57,582.64	
5. <i>idem</i> de M. Ravrio, marchand de bronze, oublié par le même	13 257 /	
6 <i>idem</i> de M ^r . Thomire & Duterme, oublié par le même ⁹⁶	5391 / _____	
Total des sommes dûes au 1 ^{er} février		<u>673,045.46</u>

Certifié véridable,
Cassel, le 7 février an 1810.
[signé] Baron de Marinville

134• Jean-Charles Rolier, intendant général de la Maison de Madame mère, à Marinville, Paris, 12 février 1810⁹⁷

Paris, le 12 février 1810

L'Intendant général de la Maison de S.A.I. et R., Madame, Mère de l'Empereur et Roi, à Monsieur le baron de Marinville, secrétaire des commandements de S.M. le roi de Westphalie

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 du courant [dire et expliqué] relativement à la réclamation très fondée que j'ai fait à S.M. d'une somme de 1 471,24 fr pour autant que j'ai payé

⁹⁴ [en marge :] <P[ay]é ?> en février N° 14.

⁹⁵ Par Klenze et Jussow, voir pièces précédentes. Marinville devait 2 904,15 fr en février, 4 094,42 et 624,84 en mars, 1 324,99 en avril et 1 967,94 en juin, soit un total supérieur de 10 916,34 fr selon la pièce intitulée « Schönfeld / Rapport du 7 février », Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 306r.

⁹⁶ [en marge :] Ces 2 soldes ont été remis sur les registres d'échéances. Payé sur le crédit de 120^{mfr} mars, avril, mai, juin, juillet.

⁹⁷ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, 338r-v-339r.

[en marge :] à examiner de nouveau et faire rapport à S.M. [suit une parape (de Marinville ?)].

au S.^r Genu⁹⁸, pour le service simple d'argenterie, et qui ne se trouve point porté dans mes bordereaux des 28 premiers jours d'octobre et 10 premiers jours de septembre 1809.

Comme il y avait encore quelques comptes à régler après le 10 septembre dernier, vous me demandâtes par votre lettre du 12 dudit mois, un bordereau indicatif et nominatif des objets à solder à cette époque, et avec ma lettre du 25 septembre dernier, j'eus l'honneur de vous envoyer ce bordereau dans lequel je portai les 1 471,25 fr que je répète, pour les avoir payés au S.^r Genu, et que je n'avais point porté dans mes bordereaux antérieurs.

Si vous voulez bien relire ma lettre ci-dessus du 25 septembre dernier, et prendre connaissance de mon dernier bordereau indicatif et nominatif qui y était joint, vous serez convaincu que, non seulement cette somme m'est dûe, mais que les comptes de 1809 ne pouvaient être arrêtés alors définitivement puisque, par votre lettre du 12 septembre, vous me demandiez le bordereau indicatif et nominatif de ce qui restait à solder alors, et que ce dernier bordereau ne vous a été remis qu'avec ma lettre du 25 septembre, à laquelle même était jointe la quittance du fabricant pour lesdits 1 471,25 fr.

Dès lors, je ne pouvait encourir la déchéance pour avoir laissé passer le terme fatal, puisqu'en rigueur ce terme n'aurait pû m'être assigné qu'au 31 décembre 1809, jour où les comptes d'année sont sensés s'arrêter.

D'ailleurs, vous savez, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire dans ma dernière du 20 janvier, qu'en matière de comptabilité, tous comptes se règlent sauf erreur ou omission, et c'est sur ce principe adopté par toutes les administrations, que j'invoque votre justice, et les bontés de S.M., pour que cette somme me soit payée ou à Paris ou à Cassel.

Je ne révoque pas le doute, Monsieur, vos principes d'équité, et c'est pour cette considération ainsi que pour l'honneur des principes que je ne puis douter que cette somme ne me soit comptées d'ordre de S.M., si vous voulez prendre la peine de lui faire connaître que je suis fondé en droit et en principe.

Nos dames sensibles à votre souvenir me chargent de vous présenter leurs civilités.

Madame Lafite⁹⁹ vient d'accoucher heureusement d'une fille, qui, comme la mère, se porte bien.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon estime et de ma considération très distinguée

[signé :] Rolier

98 Marie-Joseph-Gabriel Genu, orfèvre à Paris, 24 rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, selon l'*Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 7), p. 242.

99 Peut-être une personne de la famille du banquier Jacques Laffitte (1767-1844), Marinville devant traiter avec lui, voir **124• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 30 janvier 1810** et **155• Marinville à Jacques Laffitte (1767-1844) (?), Paris, 10 mai 1810**.

135• Marinville à son père, Cassel, 12 février 1810¹⁰⁰

Cassel, le 12 février 1810

Tu voudras bien, au reçu de la présente, faire la commande pour le service de S. M. des divers objet suivants :

1° Chez Descoings¹⁰¹ : 60 <aunes ?> de drap de <Louviers ?> ou de Verviers ou de Pierre Grandin dans les 1^{ères} qualités de couleur pareille à l'échantillon n° 1.

Ces draps doivent être dégatis avant d'être expédiés à Cassel et conformes en tout à la nuance indiquée, sauf à être rendus aux fournisseurs.

Ces draps seront payés à Cassel ou à Paris suivant les conditions du marché que tu passeras et dont tu m'enverras copie.

2° Chez Houssemand, fabricant de boutons de l'Empereur, rue de la Chauderie¹⁰² :

50 douzaine boutons métal blanc conforme au dessin n° 2

20 douzaines petits boutons *id* *id*

12 douzaines boutons pareils en argent

3 douzaines de petits *id* *id*

Il en sera demandé d'autres par la suite.

3° Chez Vatel, passementier rue S^t Honoré, à l'Étoile d'or¹⁰³ :

12 aiguillettes en argent mat et clair sans nœuds, semblables à celles en or que porte le Roi, avec quatre ferrets beaucoup plus petits et plus courts que ceux ordinaires et d'argent unis avec le chiffre J. N. surmonté d'une couronne.

Deux de ces ferrets qui doivent pendre sous le bras, seront encore plus petits et plus courts mais il ne les attachera pas aux aiguillettes et les joindra seulement à l'envoi.

S. M. désire dans tous ces envois la plus grande célérité et il faudra faire autant d'expéditions qu'il sera remis d'objets en supposant que tout ne puisse pas être livrés en même tems.

Dans le cas où il ne se présenteroit pas d'occasion subite pour Cassel, soit par courrier auquel tu donnerois la facilité de revenir en voiture, soit

¹⁰⁰ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, *Correspondance*, p. 29-31. [*en marge* :] à M. Cousin de Marinville à Paris / 1°.

¹⁰¹ Richard Descoings, marchand de draps, 27, rue Saint-Honoré selon l'*Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 7), p. 167.

¹⁰² Houssement, fabricant de boutons « de la Maison de l'Empereur et des militaires de toutes armes », 14, rue de la Chanvrerie (ibid., p. 148).

¹⁰³ Vatel, franger, 147, rue Saint-Honoré (ibid., p. 193).

de particulier au départ desquels tu serois instruit, tu feras partir tous ces objets par la diligence en les faisant timbrer à la douane, en les recommandant aux soins de M^r de la Valette, directeur général des postes¹⁰⁴.

Tu feras mettre sur les caisses mon adresse à Cassel et en marge “Service de S. M. le Roi de Westphalie”.

Tu feras mettre le cachet de S. M. qui doit être chez Biennais.

J’espère recevoir quelque chose de cette commande quinze jours après la réception de cette lettre.

Descoings pourra t’aider dans toutes ces commissions.

Aussitôt que tu auras passé les marchés pour tous ces objets, tu m’en instruiras, afin que je t’envoie les fonds suffisants pour les acquitter.

Tache de prendre des termes à 2, 3, 4 et 5 mois. Au reste je m’en rapporte à tout ce que tu feras, mais instruis m’en.

(signé) Baron de Marinville

136• Marinville à son père, Cassel, 17 février 1810¹⁰⁵

Cassel, le 17 février 1810

Tu voudras bien, au reçu de la présente, acheter et me faire l’envoi par la diligence, en faisant douaner la caisse, la quantité de cachemire blanc nécessaire pour faire douze gilets de dessous à S. M.

Cette étoffe remplace les gilets de flanelle et se porte sur la peau. Tu pourras t’adresser à la maison de Le Gendre, tailleur, qui vient d’en fournir tout récemment une douzaine.

Tu me donneras avis des différents envois que tu dois me faire et m’en enverras la facture. Tu agiras au nom du roi, comme tu le jugeras utile au bien du service.

Prends avec toi un jeune homme intelligent pour tenir la correspondance et faire tes courses ; tu porteras ses appointements sur les comptes de frais divers de chaque mois.

Si les envois que tu me feras des éguillettes d’argent que je t’ai demandées le 12 de ce mois me convient, j’en commanderai beaucoup d’autres. Dis cela au fabricant pour sa gouverne et surtout expliques moi toujours bien la date de tes envois afin que je sache positivement sur quoi compter.

Je t’écris toujours au nom de S. M.

Je t’enverrai incessamment l’état des <pensions ?> de S. M. avec des fonds suffisants pour les acquitter.

¹⁰⁴ Antoine Marie Chamans Comte de Lavalette (1769-1830), directeur général des postes de 1804 à 1815.

¹⁰⁵ *Correspondance*, p. 31-32.

[en marge :] M. Cousin de Marinville / à Paris / N° 2.

Tu signeras les passes des courriers et tu les expédieras toi-même.
(signé Marinville)

137• Marinville à son père, Cassel, 19 février 1810¹⁰⁶

Cassel, le 19 février 1810

Par ma lettre du 12 de ce mois, je te demandois de faire faire chez Vatel, passementier, rue S^t Honoré, à l'Étoile d'or, 12 aiguillettes en argent mat dont je t'expliquais la forme.

S. M. auroit désiré que ces aiguillettes fussent d'un <tiers ?> plus petites que celle que cet ouvrier fait ordinairement pour Elle, et que les ferrets fussent tout unis avec les seules lettres J.N sans couronne.

Mais comme Elle suppose que tout ou partie de cette commande sera livrée et expédiée au reçu de ma lettre de ce jour, elle m'ordonne de te demander 20 nouvelles aiguillettes semblables avec les modifications ci-dessus.

Tu me les feras parvenir le plutôt possible et m'en donneras avis.

Il faut que toutes tes caisses soient adressées à M^r Turckheim & c^{ie} à Mayence ; c'est de là qu'elle seront expédiées à Cassel

(Signé Baron de Marinville)

138• Marinville à Nitot, Cassel, 20 février 1810¹⁰⁷

Cassel, le 20 février 1810

Monsieur,

J'ai reçu par le courrier Goetz¹⁰⁸ l'envoi que vous m'avez fait et la lettre du 13 que vous m'avez adressée. S. M. a été fort mécontente de la nature et du peu d'importance de cet envoi et moi je vous avoue que

¹⁰⁶ *Correspondance*, p. 32.

[*en marge* :] À M. Cousin de Marinville / à Paris / N° 3 / Envoyé copie le 20 par courrier.

¹⁰⁷ *Correspondance*, p. 33-34.

[*en marge* :] M. Nitot / à Paris / N° 4.

¹⁰⁸ Jean Goetz, dont un portrait attribué à Gros est conservé au musée Magnin à Dijon (huile sur toile, H. 0,46 x L. 0,38 m, inv. 1938F476). Celui-ci porte en effet au dos une inscription à l'encre noire de la main de Magnin le désignant comme portrait de Jean Goetz, courrier de cabinet de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie.

Un beau brevet de courrier du cabinet en faveur de Jean « Goëtz », « Courrier du Cabinet de Sa Majesté », daté de Cassel, 1^{er} mai 1809, « gravé par H. Simon Graveur du Cabinet de S.M. L'Empereur, et du Roi de Westphalie » (H. 33,7 x L. 46 cm), est conservé à Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 38, ff° 35-36.

je suis très surpris que vous ayez mis autant de temps pour m'envoyer 15 croix de chevalier qui deviennent inutiles, un crachat en diamants sans croix et 4 plaques également sans croix et que vous n'ayez pas senti que S. M. ne pouvoit pas faire de distribution qu'Elle n'eut un nombre de croix au moins égal aux nominations qu'Elle a faites. Vous n'envoyez pas une seule croix de commandeur et ces dernières sont également nécessaires.

Tout cela est bien léger et peu réfléchi et je ne vous le pardonnerai pas, si je ne pensais que vous avez en ce moment des travaux multipliés auxquels il vous est impossible de vous refuser.

S.M. étant toutefois extrêmement impatiente de faire la distribution des croix et la nomination première étant déjà faite depuis un mois, il est indispensable que vous remettiez au courrier que je charge de cette lettre et cela en prenant tous les moyens possibles,

Savoir

135 petites croix de chevaliers

25 croix de commandeurs

4 grand-croix

et que vous lui donniez aussi la grand-croix qui doit être portée avec la plaque en diamants [sic].

Si vous ne pouvez parvenir par vous même à remplir ces demandes, faites vous aider par le S^r Biennais, mais de quelque manière que ce soit, arrangez vous pour qu'à la fin du mois S. M. reçoive les objets ci-dessus mentionnés.

Le courrier à l'ordre d'attendre jusqu'à cette époque.

J'ai reçu le livre d'or à secret ; il est bien fait ainsi.

M^r Jordis m'a apporté ce matin votre traite de fr 100,000. J'ai pris les ordres de S. M. sur son acceptation. Elle m'ordonne de vous dire qu'il n'y sera pas fait honneur jusqu'à ce qu'Elle ait reçu les objets demandés.

S. M. m'ordonne de vous ajouter qu'il est également nécessaire que vous lui envoyez quatre colliers d'or de l'ordre, mais que de toute manière vous devez faire en sorte d'en tenir prêt deux pour Elle à son arrivée à Paris, savoir un en diamants [sic] et un en or.

(signé Baron de Marinville)

139• Marinville à son père, Cassel, 20 février 1810¹⁰⁹

Cassel, le 20 février 1810

Le courrier porteur de la présente est chargé de te remettre 4 bustes du roi que tu garderas chez toi jusqu'à l'arrivée de S. M. à Paris, qui vraisemblablement aura lieu dans le courant du mois prochain. Comme je l'expédie en voiture, tu feras en sorte de profiter de son retour pour m'envoyer tout ce que tu pourras des objets que tu auras pu réunir pendant son séjour à Paris et que je t'ai demandés par mes lettres des 12 et 17 de ce mois, ainsi que des 20 aiguillettes d'argent qui font l'objet de ma lettre n° 3 dont je joins ici copie.

(signé) Baron de Marinville

140• Note concernant une commande de robes à Blanchon, Cortet & Bruny de Lyon¹¹⁰, rédigée par Marinville, Cassel, 26 février 1810¹¹¹

Note des robes commandées à MM. Blanchon, Cortet & Bruny de Lyon, pour être livrées dans un mois à compter de ce jour 26 février 1810

N° 81	1 robe <tulle ?> brodée richement en or avec des bouquets dans le fond	300
78	1 ditto id id avec des petites fleurs dans le fond	250
94	1 ditto id id à pointes de diamants, fond parsemé	550
82	1 ditto id id id id	
719	1 ditto id id laurée en or et fond parsemé	500
104	1 ditto id id en pointes de diamants et <chenille ?> couleur de feu, fond parsemé	
350		
17	1 ditto id " brodée en or	200
		2 400

Approuvé d'après les modèles que j'ai choisis ; toutes les robes brodées richement en or avec fonds.

Le maître de la garde-robe
(signé) Baron de Marinville

¹⁰⁹ *Correspondance*, p. 34.

[*en marge* :] à M. Cousin de Marinville / à Paris / N° 5.

¹¹⁰ Commissionnaire en soierie et broderie, selon l'*Addressbuch der jetzt bestehenden Kaufleute und Fabrikanten in Europa*, Nuremberg 1814, vol. 2, n° 2, p. 392.

¹¹¹ *Correspondance*, p. 35.

141• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 27 février 1810¹¹²

Rapport au Roi

du 27 février 1810

Sire,

Les tableaux faits et livrés par le S.^r Kinson, peintre de V.M., se montent, d'après le tarif que j'ai fait à la somme de onze mille cinq cent francs. 11,500

Il est dû au S.^r Le Gendre, tailleur, à ce jour pour les diverses quadrilles de la cour, sauf règlement :

		savoir :	
N° 1	pour solde de compte de Paris	760.20	/
N° 2	pour 5 dominos	336	/
N° 3	pour la quadrille de la cour	4,530	/
N° 4	pour celle du C. ^{te} de Furstenstein	1,553.75	/ 22,027.21
N° 5	pour celle de Monsieur Siméon	8,331.87	/
N° 6	pour celle du C. ^{te} de Bocholtz	6,515.39	/

Les quadrilles des dimanche, lundi et mardi prochains, peuvent être comptés par évaluation à		<u>6,472.79</u>
Total	fr	<u>40,000</u>

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de m'autoriser à me faire avancer cette somme pour six mois, moyennant un intérêt de 6 pour [cent] par an et 1 pour [cent] de commission, sauf le moyen de remboursement qu'il plaira à Votre Majesté de m'accorder à cette époque.

Je Suis, Sire,
de Votre Majesté,
le dévoué et fidèle sujet
[signé] Baron de Marinville

Cassel,
le 27 février 1810.

¹¹² Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 316r-v.
[en marge :] 8./ Approuvé [et paraphe du roi ?] <JN ?>.

142• Marinville à Pappenheim, Cassel, 31 mars 1810¹¹³

Cassel, le 31 mars 1810

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'état des comptes et mémoires que j'ai visés en février, concernant la garde-robe du roi et montant à la somme de 7,481^f 40^c.

J'ai l'honneur etc.

(signé) Baron de Marinville

143• Rapport de Marinville au roi Jérôme, Cassel, 6 mars 1810¹¹⁴

Rapport au Roi
du 6 mars 1810¹¹⁵

Sire,

J'ai l'honneur de soumettre à V. M. cinq comptes, montant ensemble à fr 18,447.65, provenant de diverses dépenses ordonnées par Elle et qui ne sont applicables à aucuns des fonds qu'Elle a daignés faire mettre à ma disposition ;

savoir :

1° Le Gendre, tailleur, pour 12 gilets de cachemire blanc	2 820 ^f c
2° Biennais, pour diverses réparations faites à Paris	1 000
3° Orbelin, pour pot, cuvette d'argent, flambeaux etc.	3,886.90
4° Faynot, pour 1 grande cuvette en vermeil	2,992.75
5° Klenze, architecte, pour dépenses à Schönfeld, depuis le dernier voyage de Paris jusqu'à ce jour.	<u>7,748</u>
Total f ^s	<u>18,447.65</u>

J'ai l'honneur de supplier V. M. de me faire connaître ses intentions à cet égard et de lui proposer de comprendre cette somme dans le crédit de fr 120,000 qu'Elle a daigné m'accorder.

Je suis, Sire,

de votre Majesté,

le très dévoué et fidèle sujet

[signé] Baron de Marinville

Cassel, le 6 mars 1810.

¹¹³ *Correspondance*, p. 35.

[*en marge* :] N° 6 / à M.^r le Premier Chambellan.

¹¹⁴ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 318r.

[*en marge* :] 10./.

¹¹⁵ [*Ajouté en marge* :] à payer de suite sur le crédit des 120 mille francs [*et paraphe du roi*] JN.

144• Décret du roi Jérôme, Cassel, 15 mars 1810¹¹⁶

Jérôme Napoléon,
Roi de Westphalie, Prince français, etc.
Nous avons décrété et décrètons

Art. 1^{er}

Le secrétaire du cabinet et des commandements, baron de Marinville, est nommé l'un de Nos chambellans et maître de la garde-robe.

Art. 2

Il cessera en conséquence à dater de ce jour les fonctions de secrétaire du cabinet et des commandements.

Donné en Notre Palais royal à Cassel, le 15 mars an 1810, et de Notre règne le quatrième.

Signé Jérôme Napoléon
Par le Roi
Le Ministre secrétaire d'État
Comte de Fürstenstein

145• Marinville à Pappenheim, Cassel, 31 mars 1810¹¹⁷

Cassel, le 31 mars 1810

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus l'état des dépenses de la garde-robe dont j'ai visé les pièces pendant le mois de mars 1810.

Agréez, Monsieur etc

(signé) Baron de Marinville

Les comptes d'avril et mai se montant à 6 566 fr ont été envoyés en mon absence au trésor général par monsieur du Parc¹¹⁸.

¹¹⁶ Copie, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 42, f° 225r.

[*en marge* :] 7./

¹¹⁷ *Correspondance*, p. 35.

[*en marge* :] N° 7 / M. le premier chambellan / Comte de Pappenheim.

¹¹⁸ Maître des comptes, auditeur au Conseil d'État selon l'*Almanach royal de Westphalie pour l'an 1813*, Cassel 1813, p. 90.

146• Leroy, horloger, à Marinville, Paris, 2 avril 1810¹¹⁹

Monsieur le Baron,

Je ne sais comment exprimer la satisfaction que j'éprouve de l'intérêt que vous avez bien voulu prendre au désir que j'avois d'obtenir de S. M. Le titre de son horloger et que par vos soins je viens de recevoir.

Croyez, Monsieur le baron, que je n'oublierai jamais que c'est à votre protection que je dois cette faveur et dont je vous fais mes remerciements les plus sincères.

Veillez, je vous prie, faire connaître à S. M. combien j'apprécie cette grâce indigne qui m'impose une obligation éternelle, et que je ne puis reconnaître que par mon zèle à exécuter les ouvrages qu'Elle voudra bien me faire ordonner.

Agréé je vous prie,
Monsieur le Baron,
l'hommage du respect avec lequel,
j'ai l'honneur d'être,
votre très humble et très obéissant serviteur
Leroy

Horloger de S. M. le Roi de Westphalie

Paris, ce 2 avril 1810

147• Marinville à Duchambon, trésorier général de la Couronne, Paris, 4 avril 1810¹²⁰

Paris, le 4 avril 1810

S. M. m'ordonne de vous écrire de faire vos dispositions pour m'envoyer dans le plus court délai possible la somme de deux cent mille francs, soit en lettres de change sur Paris, soit en une lettre de crédit. S. M. vous fera connaître ultérieurement ses ordres pour le recouvrement de cette somme.

¹¹⁹ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 111r – v.

¹²⁰ *Correspondance*, p. 36.

[*en marge* :] M. le trésorier général / (Cassel).

148• Le Camus à Marinville, Anvers, 4 avril 1810¹²¹

Le Roi désire, mon cher Marinville, que vous fassiez [sic] faire par M^r Aubry¹²², deux de ses portraits en miniature et en pied et par le nouveau peintre que vous avez engagé deux de ses petits portraits en émail¹²³. Il pourra copier la dernière miniature qu'a faite Aubry.

S. M. désire également que vous fassiez [sic] faire trois copies du tableau qui est chez le comte de Winzingerode¹²⁴, à l'exception de mettre la couleur de l'habit royal en bleu, et au lieu du colier de France, celui de la Couronne.

Lorsque vous aurez à écrire à S. M., il faut toujours remettre vos lettres à M^r de la Valette¹²⁵ qui les envoie par estafettes.

Dites à M^r Collignon, de la part du Roi, qu'il est absolument essentiel qu'il fasse examiner plus à fond les voitures de voyages puisque celle de S. M. a cassé à Bruxelles.

À mesure qu'il y aura de grandes croix¹²⁶ de l'ordre d'achevées, vous devez les échanger aux différentes personnes qui sont à Paris, comme par exemple le duc de Cadore¹²⁷, le prince Borghèse¹²⁸, le général Eblé¹²⁹, etc

Vous devez faire attention qu'aux grands commandeurs vous devez leur[s] donner, indépendamment de la grande croix, une de commandeur.

Dites à Biennais qu'il faut à la croix de commandeur un nœud coulant comme il l'avoit projeté [sic], et vous devez en donner un en diamants à l'archichancelier pour mettre avec sa croix de commandeur : vous devez également envoyer au Roi quelques Grands-croix et quelques croix de commandeurs sitôt qu'elles seront faites.

Il ne faut pas nous attendre avant le 20 ou le 25.

Mille amitiés bien tendres

Comte de Fürstenstein

Anvers, ce 4 avril 1810

¹²¹ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 78r-v.

¹²² Louis-François Aubry (1767-1851).

¹²³ Certainement Soiron, voir **167• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 1^{er} septembre 1810.**

¹²⁴ **Wintzingerode.**

¹²⁵ Le Comte de Lavalette.

¹²⁶ Comprendre grand-croix.

¹²⁷ Jean-Baptiste Nompère de Champagny, duc de Cadore (1756-1834).

¹²⁸ Prince Camille Borghese (1775-1832), duc de Guastalla, marié à Pauline Bonaparte.

¹²⁹ Jean-Baptiste Eblé (1758-1812), ministre de la guerre de 1808 à 1810.

149• Marinville à Jordis Brentano, Paris, 5 avril 1810¹³⁰

Paris, le 5 avril 1810

Je vous envoie le bordereau des sommes tirées par moi sur M.^r Delessert et C^{ie} à Paris¹³¹ en vertu du crédit de fr 100 000 que vous m'avez ouvert sur ces messieurs.

La date de chacun de ces mandats, dont il doit vous être envoyé un double par M.^r Delessert et C^{ie} nous mettra à même de compenser avec les versements qui vous seront faits par M.^r le Baron de Conninx au remboursement de cette somme.

Je vous renouvelle, Monsieur, l'invitation de me faire des lettres de change ou une nouvelle lettre de crédit pour le montant des versements qui pourraient vous être faits par M.^r le Baron de Conninx au delà de cette somme.

P. S. : en supposant que les fonds que j'attends de Cassel nous ne me parvinssent pas assez tôt, ou que les versements de M.^r de Conninx tardassent à vous être faits, ne pourriez-vous pas m'envoyer une lettre de crédit de 100 000 fr, sauf à moi, à n'en faire usage qu'en besoin pressant ?

Répondez-moi de suite je vous prie.

(M.^r Jordis m'a envoyé cette lettre de change dont j'ai fait usage)

Bordereau des mandats tirés pour la 1^{ère} :

Lettre de crédit de fr 100 000.

N ^o	1	23 mars	M. ^r Collignon	21 000
	2	31 "	<i>ditto</i>	19 000
	3	"	général Delaunay ¹³²	636,36 ¹³³
	4	"	<i>ditto</i>	849,15
	5	"	(schalls de cachemire)	16 000
	6	4 avril	M. ^r Collignon	40 000
	7.	"	M. ^r Boucheporn ¹³⁴	2 514,49
				<hr/> fr 100 000

¹³⁰ *Correspondance*, p. 36-37.

[*en marge* :] M.^r Jordis Banquier / (Cassel).

¹³¹ 3, rue Coq-Héron selon l'*Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 7), p. 133.

¹³² Jean Aulay de Launay (1765-1841), général de brigade au service du roi Jérôme depuis 1809.

¹³³ [*Ajout ultérieur au crayon de papier* :] Siméon.

¹³⁴ Louis de Boucheporn (1771-1823), maréchal de la cour du roi Jérôme.

**150• Marinville à de Coninx, directeur général des domaines¹³⁵,
Paris, 7 avril 1810¹³⁶**

Paris, le 7 avril 1810.

M^r,

J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire en date du 28 avril, m'annonçant le remboursement de la première lettre de crédit [de] Jordis de fr 100 000 et l'acompte de fr 24 902,52 que vous lui avez payé le 25 sur la seconde lettre de crédit de pareille somme, qu'il m'a envoyée.

J'ai l'honneur de vous prier, lorsque le remboursement de ces deux crédits auront été effectués, de régler avec M.^r Jordis en capital et intérêt, afin que ce soit une affaire entièrement terminée au retour de S. M. et dont Elle n'ait plus à s'occuper.

M^r Jordis vous donnera la date du versement qu'il a fait. Voici celle des sommes que j'ai tirées à Paris sur M.^r Delessert. Ainsi, la compensation sera facile et couvrira à peu de chose près, à la différence du change.

1^{er} crédit de fr 100 000 :

23 mars	21 000
31 ditto	36 485,51
4 avril	42 514,49

100 000

2^{ème} crédit de fr 100,000 :

23 avril	100,000
----------	---------

200,000

151• Le roi Jérôme à Marinville, Compiègne, 12 avril 1810¹³⁷

Au baron de Marinville,

Vous préviendrez les différentes personnes de ma Maison qui sont encore à Paris, que mon départ pour Cassel étant prochain, elles doivent autant que possible se mettre en route pour m'y précéder.

¹³⁵ Selon Heinrich Schorch, *Staats- und Address-Handbuch der Staaten des Rheinischen Bundes für 1811*, Weimar 1811, p. 421.

¹³⁶ *Correspondance*, p. 37-38.

[*en marge* :] M. le Baron de Coninx / (Cassel).

¹³⁷ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 72r-v.

[*rajouté ultérieurement au f^o 73v* :] lettre de S. M. le Roi de Westphalie / Compiègne, 12 avril 1810.

Vous devez également venir à Compiègne sitôt que le S.^r Biennais aura fini le modèle des décorations de l'ordre. Il est assez extraordinaire que vous laissiez [sic] manquer ma garde-robe des objets les plus essentiels et que vous gardiez [sic] à Paris ce dont j'ai besoin ici. Si vous avez reçu un des petits lits blanc de voyage, envoyez [sic] le ici de suite. Régler [sic] également tout ce qui est dû au S.^r Nitot par rapport aux décorations de l'ordre royal, mon intention étant que le S.^r Biennais continue les nouvelles croix ! En général je me plains de ce que vous ne me tenez pas au courant de ce qui se passe.

[paraphé] JN

Compiègne, 12 avril 1810

P.S. : M. Collignon doit vous faire ses rapports directement.

[paraphé] JN

Envoyez ici les courriers que vous avez à Paris

**152• La duchesse de Montebello¹³⁸ à Marinville, Compiègne,
21 avril 1810¹³⁹**

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le baron, que le peintre que le Roi m'a dit de faire venir est icy [sic]. Je vous serai donc très obligée de vouloir bien me mander à quel moment il pourra se présenter chez vous.

Veillez agréer, je vous prie, monsieur le baron, l'assurance de mes sentimens distingués.

La maréchale, duchesse de Montebello

Compiègne, le 21 avril 1810.

¹³⁸ Louise-Antoinette-Scholastique Guéhéneuc (1782–1856), veuve de Jean Lannes, duc de Montebello (1769–1809), maréchal de France.

¹³⁹ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 74r.

[*adresse en fin de pièce (f^o 75v) :*] À Monsieur / Monsieur le Baron de Marinville / Grand maître de la garde-robe de S.M. le roi de Westphalie [*et tampon à la cire noire ainsi que mention ultérieure :*] Duchesse de Montebello / 1810.

153• Le roi Jérôme à Marinville, Anvers, 5 mai 1810¹⁴⁰

Au baron de Marinville,

Je reçois vos différentes lettres jusqu'au 3.

Les 32 000 fr de diamans qui restent au S^r Nitot doivent être employés de la manière suivante :

2 grandes croix ¹⁴¹ de la valeur de	5 000 fr	chacune	/	
			/	25 000 fr
5 croix de commandeurs de	3 000	chacune	/	

et les 7 autres mille francs restant doivent être employés aux petites croix.

À mon retour vous réglerez le mode de paiement.

Quant aux différentes commandes faites au S^r Biennais, elles sont toutes à ma charge ; ainsi régler [sic] le comme vous le jugerez convenable.

Vous devez payer les gages des différents services sur les 88 000^{fr} qui vous restent, mais jusque [sic] à mon retour je ne veux point que vous touchiez aux 50 000^{fr} que j'ai à la banque.

Dites à M. Colligon, qu'à l'exception des chevaux qu'il auroit déjà achetés, il ne doit point en acheter d'autres, non plus que de voitures.

[paraphé] J.N.

Anvers, ce 5 mai 1810.¹⁴²

154• Marinville à Nitot, Paris, 8 mai 1810¹⁴³

Paris, 8 mai 1810.

D'après les ordres que je viens de recevoir de S. M., vous vous occuperez de suite d'employer de la manière suivante les diamans [sic] qui vous restent sur ceux qui vous avaient été confiés et que vous avez employés :

2 grand-croix de Westphalie de	5 000 ^{fr}	chaque.
5 croix de commandeur et leurs nœuds de	3 000	chaque.

et le reste en petites croix.

¹⁴⁰ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 80r.

¹⁴¹ Comprendre grand-croix.

¹⁴² [au dos, f^o 81v :] Lettre de S. M. le Roi de Westphalie / Anvers, 5 mai 1810.

¹⁴³ Correspondance, p. 38.

[en marge :] M. Nitot / (Paris.).

Je désire, Monsieur, que vous me fassiez connaître le plutôt possible, la valeur positive de ces diamans d'après une estimation écrite, afin que je puisse vous autoriser à les échanger, s'il est nécessaire, contre d'autres diamans plus convenables à la confection des dites croix.

Je vous invite à me faire connaître l'époque à laquelle vous pourrez me livrer les différentes croix.

Recevez mes civilités.

**155• Marinville à Jacques Laffitte (1767-1844) (?),
Paris, 10 mai 1810¹⁴⁴**

Paris, le 10 mai 1810

M^r,

J'ai reçu votre lettre du 9 par laquelle vous me présentez le paiement fait par vos correspondans de Londres à S. E. le comte de Wellingerode de la somme de £ 50 ou fr <1025 ?>, et m'en demandez le remboursement.

Vous pouvez, M^r, envoyer chez moi, quand cela vous sera agréable, pour être remboursé de cette somme.

Je tiendrai les fonds à votre disposition.

P.S. : Ce paiement doit annuler ultérieurement le crédit ouvert au comte de Wellingerode.

156• Instruction du roi Jérôme à Marinville, Gand, 18 mai 1810¹⁴⁵

Instructions au Baron de Marinville

Il est ordonné au Baron de Marinville de se rendre à Cassel par Paris.

Il exécutera à Cassel les ordres suivants :

1° Il vérifiera l'état de situation de la caisse générale de la liste civile : il me rendra compte de l'économie qui a été faite au 1^{er} juin sur l'épargne des différens <douzièmes ?> du budget.

2° Il vérifiera l'état de situation des 826 mille francs de crédit accordé à l'intendant général pour tous les ouvrages commencés depuis le 1^{er} de l'année : il me rendra compte de la somme qui a été touchée sur ce crédit et des épargnes auxquelles le restant de ce même crédit sera employé par l'intendant général.

¹⁴⁴ Correspondance, p. 39.

[en marge :] M. Perrégaux, banquier / Paris.

¹⁴⁵ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 328r-329r.

3° Il vérifiera la caisse des Domaines et celle K E¹⁴⁶, et me rendra compte de sa situation.

4° Il me fera un rapport sur tous ce qui a été fait depuis mon départ, objet par objet etc dans le moindre détail, tant à Napoléonshöhe, Cassel, Bellevue et Schönfeld.

Il fera lire les présentes instructions à l'intendant général et au trésorier général afin qu'ils ne puissent se refuser à lui donner tous les renseignements qui leur seront demandés.

Il remettra aux différents chevaliers de l'ordre les nouvelles décorations en se faisant remettre les anciennes.

Il aura soin d'en remettre, en passant à Marbourg et autres endroits, aux différents chevaliers qui en sont décorés. Celles qu'il ne pourroit pas remettre lui-même, il les donnera au trésorier général de l'ordre avec la prière de les envoyer de suite soit à Hanovre soit autre part¹⁴⁷ [et] de renvoyer le plutôt possible à Paris, les anciennes décorations.

Le Baron de Marinville m'apportera en lettres de change sur Paris la somme provenant des économies sur les différents budgets jusqu'au 1^{er} de juin. Il lui est défendu de séjourner plus que trois fois 24 heures à Cassel.

Il reviendra nous retrouver à Paris après avoir rempli la mission que nous lui confions.

Il prendra toutes les anciennes décorations de l'ordre qui sont au cabinet pour les remettre au S.^r Biennais

Donné à Gand le 18¹⁴⁸ mai, an 1810.

[signé] Jérôme Napoléon

157• Edouard Filleul, auditeur au conseil d'État et secrétaire ordinaire du roi¹⁴⁹, à Marinville, Bruges, 19 mai 1810¹⁵⁰

Monsieur,

Sa Majesté m'ordonne de vous écrire qu'Elle désire que vous lui envoyer [sic] par la prochaine estafette deux boîtes à portrait et quatre à chiffre.

Sa Majesté désire également que vous joignez à cet envoi le double de l'accord que vous avez fait avec le S^r Nitot pour tous les objets qui lui ont été commandés par son ordre.

¹⁴⁶ Nous n'avons pas réussi à déchiffrer l'abréviation : s'agit-il de la cassette particulière du roi ? Elle est en tout cas liée au cabinet du roi selon un bordereau de dépense de mai 1810 environ, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 383.

¹⁴⁷ Suit avec <prière>, *biffé*.

¹⁴⁸ Lettre initialement datée du 7.

¹⁴⁹ Selon l'*Almanach royal de Westphalie, pour l'an 1812*, Cassel 1812, p. 60.

¹⁵⁰ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 86r.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
votre très humble serviteur
[signé] Edouard Filleul

Bruges, ce 19 mai 1810.

158• Marinville à Duchambon, Paris, 1^{er} juin 1810¹⁵¹

Paris, le 1^{er} juin 1810.

Je viens de faire la recherche du compte de 32 287 dû et à payer au S.^r Nitot sur la [caisse] K. E.¹⁵² de 1809 et je m'empresse de vous en donner l'éclaircissement.

S. M. m'avait autorisé à acheter du S^r Nitot

1 ^o une tabatière à portait montant <i>ditto</i>	30 000
2 ^o une <i>ditto</i> à chiffre montant <i>ditto</i>	2 287
	32 287

Le S^r Nitot, indépendamment de cette somme, réunit quelques objets de peu de valeur, qui lui étaient encore dûs sous le mémoire qu'il m'apporta et y ajoutant la différence du change pour le paiement à faire à Cassel. Ce compte fût porté à fr 32 556,62, que je réglais ainsi qu'il suit, sur les fonds de la caisse K. E. de 1809.

30 janvier 1810	8 000
28 février	8 000
30 mars	10 000
30 avril (soldes)	<u>6 556,62</u>
	32 556,62

Il est donc présumable que les différents mandats ont été acquittés à leurs échéances, et dès lors le fonds de fr 32 287 que vous avez conservé jusqu'à ce jour en un bon de caisse sur la [caisse] K. E. de 1809 par lequel vous pourrez solder votre compte de la dite année.

Je vous prie, M^r, de vouloir bien me faire une réponse à cet égard et dans le cas où la suite de cette affaire serait telle que je la présume, de joindre la situation de vos caisses celle de la caisse K. E. de 1809, relatant le boni ci-dessus.

¹⁵¹ Correspondance, p. 39-40.

[en marge :] M. Duchambon / (Cassel.).

¹⁵² Nous n'avons à ce jour pas pu déterminer de quelle caisse il s'agissait.

159• Rapport de Marinville au roi Jérôme, Paris, 8 juin 1810¹⁵³

Sire,

J'ai fait contradictoirement avec M.^r le maréchal de la Cour, le relevé des sommes qui devaient être prélevées sur son budget, jusqu'au 30 juin courant afin de faire rentrer dans la cassette de V. M. les avances qu'Elle a faites et qu'Elle aura à faire jusqu'à cette époque, pour le dit service.

Il en résulte une bonification de fr	115 707
dont il doit être déduit, pour les lustres achetés et payés à Cassel sur ce budget	<u>20 000</u>
Boni réel	fr <u>95 707¹⁵⁴</u>

J'ai l'honneur de proposer à V. M. de consentir à ce que M.^r le maréchal de la cour me liquide ce remboursement par sept mandats, payables de juin à décembre sur son budget, et de m'autoriser à faire emploi de cette somme, pour acquitter d'autant les dépenses de V. M. à Paris.

Je suis Sire,

de Votre Majesté,
le très dévoué et fidèle sujet
[signé] Baron de Marinville

Paris, le 8 juin, an 1810.

160• Pièce complémentaire au rapport de Marinville au roi Jérôme [Paris, 8 juin 1810]¹⁵⁵

Le budget du Grand maréchal est, par an, de fr	710 200
Les dépenses du budget, suspendues du 15 mars au 30 juin (3 mois ½) produisent	207 141
Dont il faut déduire les dépenses fixes qui ont été payées à Cassel par le Trésorier Général	

Savoir ;

Appointemens	7 000
Gages (y compris Brunswick)	11 000
Lingerie, blanchissage, etc.	500
Écuries	700
Conciergerie	300
Chauffage, ouvriers, etc.	200
Frais de bureau	567
<u>Faux frais, luminaire, etc environ</u>	<u>3 000</u>
Par mois	23 267

¹⁵³ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 342r.

[en marge :] 4./ . [et, plus bas :] Approuvé [suivi de la paraphe du roi :] JN.

¹⁵⁴ Voir la pièce suivante.

¹⁵⁵ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 343r.

<u>Et pour 3 mois ½</u>	<u>81 434</u>
Economies à la disposition de S.M.	115 707
À déduire ;	
Le montant des lustres de S.E. le cardinal Fesch,	
<u>Qui ont été payés à Cassel, sur ledit budget</u>	<u>20 000</u>
Net à la disposition de S.M.	95 707

161• Marinville à Duchambon, Paris, 10 juin 1810¹⁵⁶

Paris, le 10 juin 1810.

M.^r,

J'ai reçu votre lettre du 23 mai à mon arrivé à Paris. Les trois ordonnances de 300 000^{fr} à valoir sur mon crédit des 120 000^{fr} par mois ont été remis à Cassel à M^r l'intendant général, et annulés. Je lui ai donné pour les remplacer des mandats sur le Trésor.

J'ai reçu l'effet de 977,78^{fr} que vous m'avez fait passer en échange de celui de pareil somme, dont je n'avais pû faire usage.

Parmi les fr 155 720,31 de lettres de change sur Paris composant votre bordereau que je joins ici, il s'est trouvé une seconde, portant fr 1 000 dans le <corps ?>¹⁵⁷ de l'effet et fr 4 000 en chiffre, ce qui l'a fait comprendre pour cette somme dans le bordereau.

La 1^{ère} a été acceptée pour fr 1 000 et j'en ferai usage pour cette somme. Je vous renvoie en conséquence la seconde et vous prie d'avoir la complaisance de me faire le plutôt possible une traite de fr 3 000 qu'avec les fr 1 000 déjà touchés, formeront les fr 4 000 portés au bordereau.

S. M. n'ayant pû concevoir que le budget du Grand maréchal fut le seuil qui ne présentât pas d'économies, tandis qu'Elle en avait supposé davantage de son service que de tous les autres réunis, vient d'ordonner à M.^r le baron de Boucheporn de lui faire pour fr 100 000 environ de mandats sur son budget de 1810, réversible sur tous les mois de juin à décembre, afin de payer d'autant quelques unes de ses dépenses de Paris.

Il paraît que S. M., à son retour, arrêtera de nouveau les comptes pour faire un autre budget, mais au moyen du paiement ci-dessus, le Grand maréchal pourra tirer en plein le mois de juin.

¹⁵⁶ *Correspondance*, p. 40-41.

[*en marge* :] M. Duchambon / (Cassel.)

¹⁵⁷ Au lieu de *au lieu*, biffé.

**162• Marinville à Pleyel, Biennais et Pirmet¹⁵⁸,
Paris, 14 juin 1810¹⁵⁹**

Paris, le 14 juin, an 1810.

Pleyel, facteur d'instrument
Biennais, orfèvre
Pirmet, arquebusier

Lettres qui leurs annoncent que S. M. leur a accordé le brevet de leur art et qu'il leur fera incessamment envoyer un diplôme.

163• Marinville au roi Jérôme, Paris, 5 juillet 1810¹⁶⁰

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté le relevé, par aperçu [sic], de ses dettes à Paris à rembourser dans le courant de l'an 1811 et pour les quelles [sic] je dois signer des engagements avant mon départ.

Il s'élève à fr 1 606 328,32

J'ai l'honneur de prier Votre Majesté de vouloir bien m'autoriser provisoirement à opérer cette liquidation en mes mandats sur Cassel, sauf le règlement définitif du budget de l'an 1811 qu'elle a résolu de me donner.

Je suis, Sire,
de Votre Majesté,
le très dévoué et fidèle sujet ,
[signé] Baron de Marinville

Paris, le 5 juillet, an 1810.

¹⁵⁸ Pirmet, arquebusier (actif de l'an IX à 1816), 80, rue de Richelieu selon l'*Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 7), p. 132.

¹⁵⁹ *Correspondance*, p. 40.

¹⁶⁰ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 346r.

164• Relevé de comptes particuliers du roi Jérôme rédigé par Marinville, Paris, 5 juillet 1810¹⁶¹

<u>An 1811</u>	Relevé des comptes à régler en 1811.		
N°			
1	Nitot, pour solde du compte des bijoux de l'ordre en diamans, de 310 000 ^{fr}	210 000 ^{fr}	100 000 ^{fr} ont été réglés en 1810.
2	Jordis, banquier, pour prêt et intérêt de fr 100,000	110 000	
3	Etablissemens de Carrara (solde du compte de 142 ^m)	83 150	60 000 ^{fr} sont réglés en 1810.
4	Caisse d'amortissement (suivant les engagements contractés)	<u>1 203 178,32</u>	300 000 ^{fr} sont à payer en 1812
	Total général	<u>1 606 328,32</u>	

Certifié conforme aux pièces que j'ai en main.
Paris, le 5 juillet, an 1810.
[signé] Baron de Marinville

165• Note de Marinville, Paris, 10 juillet 1810¹⁶²

Paris, le 10 juillet 1810.
Diverses commandes faites au S.^r Gibert, joaillier, et portées au registre des objets commandés
(voir le registre f.^o 2, n^o 4)¹⁶³

166• Auguste-Laurent de Rémusat (1762-1823), surintendant des théâtres impériaux, à Marinville, Paris, 19 juillet 1810¹⁶⁴

Je vous envoie, Monsieur le baron, ma réponse¹⁶⁵ à la lettre que vous m'avez fait passer ce matin. J'y autorise, comme vous verrez,

¹⁶¹ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 354r.

¹⁶² *Correspondance*, p. 41.

¹⁶³ Registre non localisé.

¹⁶⁴ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 95r.

[*au dos du dernier feuillet de la pièce (96v) :*] Lettre de M^r de Rémusat / 1810.

[*l'enveloppe (f^o 94) porte pour adresse :*] Monsieur / Monsieur le Baron de Marinville, Chambellan et maître de la garde-robe de S.M. le Roi de Westphalie, hôtel du Prince Eugène, rue de Lille, Paris [et, au dos, tampon à la cire du comte avec les armes impériales et la mention de « Surintendant des théâtres », ainsi que l'inscription :] Comte de Rémusat [sic] / 1810.

¹⁶⁵ Pièce non localisée.

M^{elle} Bourgoing¹⁶⁶ à rester à Cassel. Elle n'avait pas besoin de mon autorisation, il suffisoit que S.M. m'a fait dire qu'elle la retenoit pour six semaines et elle auroit été suffisamment autorisée. Ma lettre est sans adresse¹⁶⁷ parce que je vous avoue que je n'ai pas sçu lire le nom du surintendant, vous me rendez le service de suppléer à mon ignorance.

Recevez, Monsieur le baron, l'hommage des sentimens que vous <savez ?> si bien inspiser et ceux de ma considération la plus distinguée

[signé] le Comte de Remuzat

Ce 19 juillet 1810

167• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 1^{er} septembre 1810¹⁶⁸

Rapport à S.M.

Demande d'une somme de fr 16 000 pour les S.^{rs} Kinson, Gérard et Soiron, peintres.

Le S.^r Kinson a délivré à l'intendant général le tableau de S. M. et celui de S. M. la Reine, auxquels il travaillait depuis 6 mois.

Il réclame le payement des	7 500
dont il a le plus grand besoin ;	

le S. ^r Gérard, peintre à Paris, a livré un portrait de S. M. la Reine de Naples pour laquelle il réclame	6 600
--	-------

le S. ^r Soiron, peintre en miniatures, demande pour se rendre à Cassel, une avance de	<u>1 900</u>
	16 000

Le maître de la garde-robe supplie S. M. de la mettre à même de remplir les demandes de ces trois artistes

Cassel, le 1^{er} septembre 1810.

(Accordé sur les fonds de la liste Civile de Hanovre du mois de septembre)

(Signé J.N.)

Envoyé au trésorier général le 4 septembre

¹⁶⁶ Marie Thérèse Etiennette Bourgoïn (1785-1833), actrice.

¹⁶⁷ [au lieu de : Réponse].

¹⁶⁸ *Correspondance*, p. 45. Voir aussi le (224•) **Compte des paiements adressés par Marinville aux artistes employés auprès de Jérôme, [Cassel ?], vers 1809/1810-1811** en annexe du présent chapitre.

168• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 1^{er} septembre 1810¹⁶⁹

Cassel, le 1^{er} septembre 1810.

Demande relative à l'urne cynénaire à établir à Schönfeld.

Le maître de la garde-robe met sous les yeux de S. M. le projet d'une urne cynénaire du S.^r Klenze qui serait placée dans l'île [sic]¹⁷⁰, à Schönfeld.

En supposant que S. M. consente à ce que les marbres nécessaires à ce petit monument soient tirés du magasin royal, les frais de construction en bois et pierres, matériaux divers et, ne s'élèvent qu'à

la somme de fr	4 000
et les bronzes, à celle de <i>ditto</i>	<u>2 400</u>
	6 400

Le S.^r Henschel¹⁷¹, qui est en ce moment à Cassel par ordre de S. M. et qui est rempli de talent, pourrait être chargé de l'exécution de ces bronzes¹⁷².

Le maître de la garde-robe supplie S. M. de lui faire connaître ses volontés à cet égard.

Cassel, le 1^{er} septembre 1810

Approuvé (Signé J.N.)

¹⁶⁹ *Correspondance*, p. 46.

¹⁷⁰ Comprendre île.

¹⁷¹ Le sculpteur Werner Henschel (1782–1850).

¹⁷² Texte du décret du 26 février 1810 :

« Jérôme-Napoléon, etc., nous avons décrété et décrétons :

Art. 1^{er}. Il sera élevé sur la place royale de notre bonne ville de Cassel, une statue en bronze de l'Empereur Napoléon, avec cette inscription :

« *La Westphalie reconnaissante a érigé ce monument en 1812 à son fondateur Napoléon premier, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération suisse.* »

2. Elle sera terminée et placée le 15 novembre 1812, anniversaire du jour où la constitution de Westphalie fut signée.

3. De ce jour, la place royale prendra le nom de *Place Napoléon*.

4. Il ne sera employé à cette statue que du métal tiré de nos mines.

5. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret. » Sur cette commande et le pensionnat d'Henschel, voir l'introduction à la correspondance Marinville pour l'année 1811.

169• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 1^{er} septembre 1810¹⁷³

Arts

Le maître de la garde-robe a l'honneur d'exposer à S. M. que les peintres, sculpteurs etc, tant de Cassel que de Paris s'adressent journellement à lui pour l'obtention des fonds, du contenu et des renseignements divers dont ils peuvent avoir besoin.

Il supplie S. M. de daigner lui faire connaître si Elle l'autorise à se charger de cette partie de son service, en son entier et s'il lui est permis de présenter à S. M. ses projets de règlement.

Cassel, le 1^{er} septembre 1810.
(Approuvé) Signé J.N.

170• Marinville à Duchambon, Cassel, 2 septembre 1810¹⁷⁴

Cassel, le 2 septembre, an 1810.

M^r,

J'ai l'honneur de vous adresser le bordereau et les pièces à l'appui de la dépense de la garde-robe pour les mois de juin, juillet et août 1810, s'élevant à la somme de fr 16 193,32.

Ce bordereau excède de fr 1 177,32 seulement la somme que j'avais à tirer pour ces trois mois, mais cet excédant provient des gages qui s'élèvent maintenant à fr 1 500 de 800^{fr} environ, qu'ils étaient précédemment, et de deux objets achetés à Paris et qu'il faut nécessairement rembourser, puisque j'en ai donné avis de payement.

J'ai l'honneur de vous prier, M^r, de vouloir bien recevoir ce bordereau tel qu'il est et je ferai en sorte, que le mois prochain tout soit rétabli suivant l'usage établi d'après les volontés de S. M.

¹⁷³ *Correspondance*, p. 47.

¹⁷⁴ *Correspondance*, p. 42.

[en marge :] M. Duchambon / (Cassel).

171• Marinville à Nitot, Cassel, 3 septembre 1810¹⁷⁵

Cassel, le 3 septembre 1810.

M^r,

J'ai reçu le 15 août dernier l'écrin contenant la grande décoration de l'ordre royal de Westphalie, dont la fourniture vous avait été confiée et vous a été payée à Paris en mes mandats sur Cassel. S. M. a été très satisfaite de l'exécution de cet objet important, qui remplit dignement ses désirs.

J'ai reçu également une petite décoration de chevalier, à compte sur les diverses décorations que vous devez faire et dont les diamans de S. M. doivent servir à la confection et façon. <J'éprouve ?> que vous ne tarderez pas à terminer cette livraison.

Les 4 croix des chambellans de S. M. l'Empereur lui ont été remises par moi avant mon départ de Paris et vous n'avez plus à vous en occuper.

172• Marinville à Cachard, représentant à Paris des établissements carrarais, Cassel, 3 septembre 1810¹⁷⁶

Cassel, le 3 septembre 1810.

M^r,

Sa Majesté m'ordonne de lui faire faire par l'établissement Carrara deux maitre-autels en marbre blanc sans ornements.

Je vous prie, M^r, de hâter la confection de ces deux objets et leur arrivée à Cassel à mon adresse.

Je suis fort étonné de n'entendre pas encore parler des statues que vous avez expédiées de Paris, avant mon départ de cette ville ; j'espère toutefois qu'elles seront à Cassel, avant que cette lettre vous soit parvenue.

Je vous enverrai incessamment l'esquisse d'une urne cynénaire en marbre blanc que S. M. désire avoir.

Je vous écrirai ces jours-ci à ce sujet.

¹⁷⁵ *Correspondance*, p. 42-43.

[*en marge* :] M. Nitot / à Paris.

¹⁷⁶ *Correspondance*, p. 43.

[*en marge* :] Établissements Carrara / (M. Cachard, à Paris).

173• Marinville à Soiron, Cassel, 3 septembre 1810¹⁷⁷

Cassel, le 3 septembre 1810.

M^r,

J'ai reçu, avec vos deux lettres, les portraits que vous m'avez envoyés. J'ai pris les ordres de S. M. sur votre destination ultérieure. Je vous enverrai vers le milieu du mois prochain les fonds nécessaires pour fournir à vos frais de voyage etc, ainsi que vous m'en faites la demande.

Je désire que vous vous mettiez en route incessamment afin que je puisse vous charger sur le champ de nouveaux travaux.

Agrérez mes civilités.

174• Charles Germain Bourgeois père (1757-1811), économiste de l'établissement rural impérial de Rambouillet¹⁷⁸, Cassel, 3 septembre¹⁷⁹

Cassel, le 3 septembre 1810.

Monsieur,

Sa Majesté le Roi de Westphalie ayant le projet d'établir dans une de ses maisons de plaisance un troupeau entièrement composé de moutons mérinos et m'ayant chargé de prendre tous les renseignements qui seraient en mon pouvoir pour la formation de cet intéressant établissement, j'ai l'honneur de m'adresser directement à vous, Monsieur, persuadé que je ne puis mieux répondre aux désirs de S. M. qu'en m'étayant de vos connaissances et en agissant d'après vos conseils et les facilités que vous serez à même de me donner.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de me faire savoir,

1° si, comme je sais que l'a fait S. A. le Prince Vice Roi, il ne serait pas possible d'envoyer à Rambouillet deux jeunes pâtres westphaliens à l'effet de s'instruire dans l'art d'élever, soigner et tirer le parti le plus

¹⁷⁷ *Correspondance*, p. 43.

[*en marge* :] M. Soiron, peintre / à Paris.

¹⁷⁸ Né en 1791, Charles Germain Bourgeois fils prend la direction de l'établissement à la mort de son père en mars 1811, jusqu'en août 1821 (puis de mars 1834 à juin 1848), voir *La Bergerie nationale de Rambouillet : histoire du mérinos et d'une école : 1786-1986*, Dijon 1986, p. 98.

¹⁷⁹ *Correspondance*, p. 44-45.

[*en marge* :] M. le Directeur général des Etablissements de Mérinos à Rambouillet.

avantageux d'un troupeau et dans ce cas, qu'elles seraient les conditions voulues, et les moyens d'exécution ;

2° s'il serait possible de décider un <élève ?> déjà bien instruit de vos établissemens à venir se fixer à Cassel pour y diriger en chef le troupeau de S. M. ;

3° quel serait le nombre de mérinos qui pourraient être cédés de suite à S. M. ; ce qu'ils coûteraient, et en quel espace de tems ils seraient rendus à Cassel ;

4° s'il y a moyen d'acquérir un ouvrage détaillé sur la construction du bâtiment convenable à ces moutons et sur les soins intérieurs à y apporter pour leur conservation et amélioration ;

5° enfin, si vous seriez assez complaisant pour joindre à ces renseignemens tous ceux que j'aurais pu ne pas vous demander ici et qu'il serait en votre pouvoir de me donner.

J'ai pensé, Monsieur, que vous seriez charmé de faire quelques chose qui fût agréable à S. M. et, dès lors, j'ai moins balancé à vous prier d'entamer avec moi une correspondance dans laquelle j'aurai tout à gagner et vous un tems précieux à employer.

Je vous prie, Monsieur, de m'honorer d'une réponse que j'attendrai avec une véritable impatience.

**175• Marinville au trésorier général de la Couronne,
Cassel, 3 septembre 1810¹⁸⁰**

Cassel, le 3 septembre 1810

M^r,

D'après la lettre de ce jour que je reçois de vous, j'ai l'honneur de vous adresser la décision signée de S. M. qui m'accorde 16 000 francs sur les fonds de la liste civile du Hanovre de ce mois.

J'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître l'époque où je pourrai disposer de cette somme.

¹⁸⁰ *Correspondance*, p. 46.

[*en marge* :] M. le trésorier général / (Cassel).

176• Décision du roi Jérôme concernant les artistes Rozet¹⁸¹, Weigandt¹⁸² et Ruhl, Cassel, 3 septembre 1810¹⁸³

Décision de S. M. du 3 septembre, envoyée du cabinet au maître, de la garde-robe

Jérôme Napoléon etc

Art. 1^{er}

À compter du 1^{er} de ce mois, notre trésorier général de la Couronne est autorisé à annuler sur le budget du cabinet.

Savoir :

1. ^{er} le S. ^r Rozet, peintre, porté pour une somme de	6 000 ^{fr}
2. ^o Le S. ^r Weigandt	[ditto] 3 000
3. ^o le S. ^r Ruhl, sculpteur	[ditto] <u>2 000</u>
	11 000 ^{fr}

Art. 2

Le budget du cabinet sera en conséquence diminué pour les quatre derniers mois de l'année courante d'une somme de 3 666,66^[fr] et elle sera ajoutée au budget de notre maître de la garde-robe, que nous chargeons désormais de la partie de notre service relative aux arts.

(signé) Jérôme Napoléon

Par le Roi

le secrétaire du cabinet

(Signé) Bruguière

177• Décision du roi Jérôme, Cassel, 3 septembre 1810¹⁸⁴

Décision de S. M. qui confie le service des arts au maître de la garde-robe.

Jérôme Napoléon, etc

Nous avons pris la décision dont la teneur suit :

¹⁸¹ Rozet, premier peintre du théâtre royal, selon le *Moniteur Westphalien* du 17 novembre 1810, p. 703 (cité d'après Fabian Fröhlich, « Théâtre Royal : König Jérôme Napoleon und das Kasseler Hoftheater », dans *Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde* 109, 2004, p. 170, note 73).

¹⁸² Weygandt.

¹⁸³ *Correspondance*, p. 50-51.

¹⁸⁴ *Correspondance*, p. 72.

Art. 1^{er}

À compter du 1^{er} de ce mois, notre trésorier général de la Couronne est autorisé à annuler sur le budget du cabinet.

Savoir :

1° le S. ^r Rozet, peintre, porté pour une somme annuelle de	6 000 ^{fr}
2° le S. ^r Weigandt	<i>ditto.</i> 3 000
3° le S. ^r Ruhl, sculpteur	<i>ditto</i> <u>2 000</u>
Total	<u>11 000</u>

Art. 2

Le budget du cabinet sera en conséquence diminué pour les 4 derniers mois de l'année courante, d'une somme de 3 666,66^{fr} et elle sera ajoutée au budget de notre maître de la garde-robe, que nous chargeons désormais de la partie de notre service relative aux beaux-arts.

Donné à Napoléonshöhe, le 3 septembre 1810,
 (signé) Jérôme Napoléon
 Par le Roi
 le secrétaire du cabinet
 (signé) <Bruguières ?>

**178• Marinville à Kinson, Rozet, Weygandt et Ruhl, Cassel,
 5 septembre 1810¹⁸⁵**

Cassel, le 5 septembre 1810,

M.^r,

Je vous préviens que par décision du premier de ce mois, S. M. a daigné me charger de la direction des travaux qu'Elle jugera à propos d'ordonner et qui se rattachent aux arts en général.

Je vous compte avec plaisir, Monsieur, au nombre des artistes que S. M. a déjà particulièrement distingués et je vous ferai connaître le règlement que je croirai devoir faire pour l'organisation de cette importante partie du service de S. M.

Je vous salue, M.^r, avec une parfaite considération.

¹⁸⁵ *Correspondance*, p. 47.

[*en marge* :]

M. Kainson [sic], peintre d'histoire. / (<p[ort]é ?> aux pièces) / (Cassel.)

M. Rozet, peintre, 6 000^{fr}

M. Weigandt, *id.*, 3 000^{fr}

M. Ruhl, sculpteur 2 000^{fr}

Traitements 11 000^{fr}

179• Marinville à Ruhl, Cassel, 6 septembre 1810¹⁸⁶

Cassel, le 6 septembre 1810.

M.^r,

Je vous envoie une liste d'objets de sculpture acquis par S. M. de l'établissement de Carrara, en Toscane. Une grande partie de ces statues étant arrivée à Cassel et ayant été provisoirement déposée au garde-meuble de S. M., vous irez les reconnaître et me ferez un rapport :

1°, sur ce qui est arrivé à Cassel,

2°, sur les objets dont S. M. a déjà fait une destination particulière,

3°, sur ceux qui restent encore à recevoir.

Vous montrez à M.^r l'inspecteur du garde-meuble l'ordre que je joins ici afin de n'éprouver aucune difficulté pour cette opération.

Arts

Note des objets de sculpture acquis par S. M.¹⁸⁷

- | | |
|--|------------------------------------|
| 1. <i>L'Amour endormi</i> | 19. <i>Ariane</i> (buste) |
| 2. <i>Aria et Petus</i> (groupe) | 20. <i>Apollon justinien id</i> |
| 3. <i>Ganimède</i> (statue) | 21. Deux <i>Bacchantes id</i> |
| 4. <i>L'Amour et Psychée</i> [sic], groupe. | 22. <i>Apollon du Belvédère id</i> |
| 5. Deux idoles égyptiennes (statues) | 23. <i>Vénus du Capitole id</i> |
| 6. <i>Vénus du Capitole id</i> | 24. Deux vases moins grands |
| 7. <i>Hercule Farnèze</i> [sic] <i>id</i> | 25. Deux troncs |
| 8. <i>L'Empereur</i> (statue d'après Chaudet) ¹⁸⁸ | 26. Pendule, avec le buste |
| 9. <i>Vénus de Médicis id</i> grandeur naturelle | de l'Empereur |
| 10. <i>Hebé id</i> d'après Canova. | 27. <i>id.</i> à colonnes |
| 11. Petite <i>Cléopâtre</i> . | 28. un petit <i>Sphinx</i> |
| 12. <i>Vénus aux belles fesses</i> | 29. <i>Gladiateur mourant</i> . |
| 13. <i>Apollon Médicis</i> . | 30. Buste de Napoléon |
| 14. <i>Amour jouant</i> (groupe) | 31. Console |
| 15. <i>Vénus accroupie</i> . | 32. < <i>Silène</i> ?> |
| 16. Deux <i>Vases Médicis</i> ornés. | plus 34 bustes de |
| 17. Deux troncs de colonne | la famille impériale |
| 18. un <i>Amour</i> < <i>grec</i> ?> (buste) | |

¹⁸⁶ *Correspondance*, p. 48.

[en marge :] M. Ruhl, sculpteur / (Cassel).

¹⁸⁷ Nous mettons en italique les titres d'œuvres. La plupart de ces œuvres, portant leur titre sur piédestal, sont encore conservées à Wilhelmshöhe.

¹⁸⁸ La statue, endommagée en 1813, est conservée dans les collections du MHK au château de Friedrichstein, voir *König Lustik ! ? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, éd. par Michael Eissenhauer, cat. exp. Cassel, Museum Fridericianum, Munich 2008, n° 278, p. 376-377.

180• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 6 septembre 1810¹⁸⁹

Rapport fait à S. M. sur les dépenses faites par M.^r Klenze à Schönfeld en l'absence du maître de la garde-robe.

Les dépenses ordonnées à M.^r Klenze pour les embellissemens de Schönfeld, tant par Sa Majesté Elle même, que par l'intendant général et le maréchal de la cour, s'élevent du 1^{er} mars au 1^{er} septembre,

d'après l'aperçu [sic] ci-joint, à	50 500 ^{fr}
Sur quoi M. ^r Klenze a reçu à compte, de l'intendant général	<u>20 000</u>
Reste dû fr	30 500 ^{fr}

Le maître de la garde-robe supplie S. M. de le mettre à même de rembourser le S.^r Klenze de cette avance.

Cassel, le 6 septembre 1810.

(de la main de S. M.) « Les fonds seront faits dans le courant d'octobre. »

(signé) J. N.

Apperçu [sic] des dépenses faites à Schönfeld, du 1^{er} mars au 1^{er} septembre.

1 ^{er} compte de journées d'ouvrier pendant les mois de mars, avril et mai	3 561,60
2 ^e compte de journées d'ouvriers pendant les mois de juin et juillet, y compris la route du côté de celle de Francfort ordonnée par S. M.	13 684,29
3 ^o compte du mois d'août, y compris <illisibile> qui entoure les terres acquises jusqu'à ce jour	7 844,77
4 ^o dépenses ordonnées par l'intendant général	21 356,09
5 ^o salle à manger de S. M. suivant devis remis au maréchal de la cour.	<u>4 000</u>
	50 446,95
M ^r l'intendant général a payé à compte	20 000
Reste dû	30 446,95

Nota : cette somme de 20 000^{fr}a été payée par l'intendant général sur son crédit des écuries de Bellevue.

¹⁸⁹ *Correspondance*, p. 51-52.

181• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 6 septembre 1810¹⁹⁰

Rapport du 6 septembre 1810 en faveur du S.^r Cholet, fabricant de bas

Le S.^r Chollet sollicite depuis 6 mois le titre de bonnetier de S. M. et quoique ce soit le seul en état de fournir les objets nécessaires à la garde-robe, je lui ai toujours refusé ce titre, jusqu'à ce qu'il soit établi une fabrique de bas à Cassel.

Il est aujourd'hui décidé à former cet établissement et il propose d'établir et mettre en activité, d'ici à 2 mois, trois métiers à bas sauf à les augmenter l'année prochaine, à la condition toutefois qu'il lui sera fait une avance de six mille francs, qu'il s'engage à rembourser dans le courant de l'année prochaine sur les produits de ses métiers, s'il sont suffisants.

Je supplie S. M. de daigner mettre à ma disposition la dite somme de 6 000^{fr} pour l'établissement le plus prompt [sic] de ces trois métiers et de permettre de donner au S.^r Cholet le brevet de fabricant [sic] de bas de V. M.

(de la main de S. M.) Accordé
(signé) J. N.

182• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 6 septembre 1810¹⁹¹

Rapport du 6 septembre 1810 en faveur du S.^r Armelier,
brodeur et fabricant d'étoffes de soie

Le S.^r Armelier sollicitait depuis plus d'un an le titre de brodeur de la cour ; je lui avais refusé de m'intéresser à sa demande, jusqu'à ce qu'il s'eût établi à Cassel un atelier un peu considérable, employé et élevé des ouvriers westphaliens et essayé de monter un métier d'étoffe de soie.

Le S.^r Armelier s'est occupé d'abord de la formation de son atelier de broderie, et il a parfaitement réussi, puisque la concurrence en ce genre d'industrie s'est promptement [sic] établie et qu'une amélioration sensible s'est fait sentir dans ce commerce.

Il s'est ensuite occupé de faire exécuter un métier propre à fabriquer des étoffes de soie. Il n'a employé à cet effet que des ouvriers de Cassel et il est encore arrivé à un résultat satisfaisant.

Je joins ici et mets sous les yeux de V. M. le premier échantillon d'étoffe de soie qui ait été fait dans son royaume, et qui n'est qu'un faible aperçu de ce que pourrait être fabriqué, parce que le S.^r Armelier a choisi l'étoffe la moins dispendieuse à monter.

¹⁹⁰ *Correspondance*, p. 52-53.

¹⁹¹ *Correspondance*, p. 53-55.

Sans vouloir appesantir l'attention de V. M. sur un plan plus étendu qui, d'ailleurs, devrait lui être présenté par le ministre du commerce, je me borne à prier V. M. de daigner me faire connaître ;

1° , si je puis donner au S.^r Armelier le titre de brodeur de la cour,
2° , si V. M. ne consentirait pas à ce que je fisse établir sur le champ six métiers, et l'année prochaine douze autres, ce qui serait suffisant pour faire fabriquer à Cassel toutes les étoffes en velours et soie nécessaire[s] à la garde-robe, celle[s] de tenture de tout genre pour le garde-meuble et d'autres plus légères et moins coûteuses pour le théâtre et ce qui offrirait, indépendamment du résultat commercial et politique, une économie de 10 à 12 pour cent sur toutes les étoffes fabriquées.

Une somme de six mille francs me mettrait à même de faire établir six métiers <illisible> d'ici à 2 mois et douze mille francs me seraient nécessaires en addition sur mon budget de l'année prochaine pour l'établissement des douze autres.

Ces métiers seraient confiés au S.^r Armelier qui serait chargé de les entretenir et les mettre en activité ; et au fur et mesure des produits qu'on en retirerait, on ferait établir de nouveaux métiers, afin de parvenir à un établissement plus important, dont les résultats pourraient devenir immense, par la position géographique du royaume.

(de la main de S. M.) Accordé les 6 000 francs

(signé) J. N.

et plus bas,

« Ces deux sommes doivent être empruntées par le maître de la garde-robe et remboursables en janvier.

(signé) J.N.

Je pense que ces deux sommes signifient /
celle de 6 000^{fr} du rapport de Cholet /
et celle de 6 000 comprise dans celui-ci /
attendu qu'ils ont été présentés ensemble /
(j'agirai en conséquence.) fr 3 000 seulement
ont été remis par M.^r Jordis, en faveur d'Armelier, l'établissement de
Cholet est resté sans exécution.

183• Gibert à Marinville, Cassel, 7 septembre 1810¹⁹²

À Monsieur le Grand maître de la garde-robe, Baron de Marinville

Je vous envoie l'écrin de perles faisant le complément de votre commande du 10 juillet 1810 et devant monter à 13 500 [fr].

¹⁹² Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 348r-v.

[en marge :] fr 13 800 / Soldé par le crédit de 82 496 [fr] [et paraphe de Marinville ?] M.

Voir la pièce suivante.

Il m'a été impossible de rentrer juste dans ce prix. Je vous prie de prendre en considération que c'est un ouvrage d'un nouveau genre dont il est difficile de fixer par conséquent juste le prix.

Quelque soit qu'éprouvent les 300 Francs qui dépassent mon devis, je vous prie, Monsieur le baron, de m'envoyer le plutôt qu'il pourra des mandats négociables tels que ceux qu'il me remit à son départ.

J'ai eu l'honneur de me présenter ce matin chez Monsieur votre père pour lui faire voir l'écrin. Il a reconnu mon nom. Il fit faire autrefois beaucoup d'affaires à mon père, daignât même l'aider de sa protection auprès de différentes personnes.

Permettez-moi, Monsieur le baron, de réclamer aussi la vôtre et la continuation de la bienveillance que vous daignâtes m'accorder jusqu'à présent.

Veillez, lorsque quelque commande de mon état dépendront de vous, vouloir bien vous rappeler de celui qui n'oubliera jamais l'accueil obligeant que vous lui fîtes à votre dernier voyage et qui a l'honneur d'être avec un profond respect

de Monsieur le baron,
le très humble serviteur
[signé] H. I. Gibert

Ce 7 septembre 1810.

Joaillier, cour de Harlay, à Paris, n° 21.

Comme c'est le premier envoy que j'ai l'honneur de faire à Monsieur le Baron, il m'obligera en me faisant savoir la réception de l'écrin.

[paraphé] H. G.

184• Facture accompagnant la lettre de Gibert à Marinville de Paris, 7 septembre 1810¹⁹³

Par H. Gibert fils & successeur d'Armand Gibert,
cour de Harlay, palais de Justice, n° 21

—
Pour le service de Sa Majesté le Roi de Westphalie,
sur la commande faite le 10 juillet 1810 par monsieur le maître
de la garde-robe, Baron de Marinville.

¹⁹³ Ms Masson 40, f° 349r.

Deux plaques de l'ordre de la Couronne composées de perles fines

466 perles de diverses grosseurs [sic]	6 700 /
Or et façon de la plaque ajour [sic]	650 / 8 400
Or et façon de la plaque foncée	750 /
Menues perles des <millieux ?>	300 /
Une grande décoration /	/
Une <i>id.</i> de commandeur / en perles fines serties.	/ 2 200
Une <i>id.</i> de chevalier /	/
Le nœud de la décoration de commandeur de 1 saphir de 56 grains	1 500 /
14 perles de 6, 7 grains	1 600 / 3 200
Façon du nœud et étui du tout.	100 / _____
Total en francs	13 800

185• Marinville à Fürstenstein, Cassel, 8 septembre 1810¹⁹⁴

Cassel, le 8 septembre 1810.

M.^r le comte,

J'ai l'honneur d'adresser à V. E. l'engagement contracté à Paris par le S.^r Oliveras, bijoutier, pour la fourniture des décorations de l'ordre royal de Westphalie.

V. E. trouvera une différence de 507^{fr} sur les prix du S.^r Biennais en moins sur les 3 décorations.

Je dois toutefois faire remarquer à V. E. que le S.^r Biennais a dû faire de fortes avances de fonds et des dépenses assez considérables pour l'établissement de cet ordre, et que le S.^r Olivera¹⁹⁵ lui ravirait entièrement le prix de ses peines et soins sans autre mérite que celui de modeler les décorations frappées par matrice du S.^r Biennais si on lui remettait 3 décorations des 3 classes, ainsi qu'il le demande.

¹⁹⁴ *Correspondance*, p. 49-50.

[*en marge*:] S. E. le Comte de Fürstenstein / (Cassel) / (voir lettre du 24 octobre f^o 83) [Marinville à Fürstenstein, Cassel, 24 octobre 1810].

¹⁹⁵ Oliveras.

La lettre que j'ai reçue du S.^r Biennais, en date du 11 août¹⁹⁶, et que j'ai l'honneur de joindre ici, prouvera à V. E. combien par cette concurrence, le S.^r Biennais s'est déjà restreint de sa prétention, puisque la différence ne serait plus pour ses nouveaux prix, que de 323 francs au lieu de 507^{fr}.

J'ai fait à Paris, par ordre de S. M. une commande de 10 grand-croix, 20 croix de commandeur et 30 petites croix. J'ai dit qu'à 6 francs, prix par croix, la préférence devait être donnée au S.^r Biennais et dans le cas contraire au S.^r Oliveras. J'ai envoyé à mon père, trois décorations des 3 classes, mais je n'ai reçu aucune réponse à ce sujet.

Aussitôt qu'elle me sera parvenue, j'aurai l'honneur de la communiquer à V. E.

	1 ^{ère} différence des prix		
	Biennais	Oliveras	Différence
Grand-croix	800 ^{fr}	317 ^{fr}	183 ^{fr}
Commandeur	400 ^{fr}	164	236
Chevalier	<u>160</u>	<u>72</u>	<u>88</u>
	<u>1 060^{fr}</u>	<u>553^{fr}</u>	<u>507^{fr}</u>

	2 ^{me} différence des prix		
Grand-croix	420 ^{fr}	317 ^{fr}	103 ^{fr}
Commandeur	220	164	156
Chevalier	<u>-136</u>	<u>-72</u>	<u>64</u>
	<u>876^{fr}</u>	<u>553^{fr}</u>	<u>323^{fr}</u>

J'ai l'honneur etc.

186• Marinville à Cachard, Cassel, 12 septembre 1810¹⁹⁷

Cassel, le 12 septembre 1810.

M.^r,

J'ai reçu votre lettre explicative du 2 septembre et celle du 5 timbrée de Mayence. Je n'ai pas encore reçu celle du 8 août que vous m'annoncez.

Je vous remercie de tous les soins que vous prenez pour satisfaire les vues de S. M. Je compte lui faire demain un rapport sur les divers objets contenus dans votre lettre du 2, et je vous en ferai connaître le résultat.

¹⁹⁶ Document non localisé.

¹⁹⁷ *Correspondance*, p. 55-56.

[en marge :] M. Cachard (Paris) Établissements Carrara.

Quant au mandat d'avril 1811 que j'ai élevé par erreur à la somme de 25 000^{fr} au lieu de 20 000^{fr} qu'il devait être, je ne puis le laisser en excédent à mon crédit, en ce que la somme de fr 143 150 montant général du compte, tient à un travail de liquidation qui solde par appoint et sur lequel l'approbation de S. M. ne me laisse plus les moyens de revenir.

Je m'empresse donc de vous remettre sous ce pli, un autre mandat de 20,000^{fr} qui annule [sic] dès lors celui de 25,000^{fr} que je vous prie de me renvoyer sur le champ.

D'après le rapport que je me suis fait faire (comme chargé de la partie du service de S. M. relative aux arts) il me reste encore à recevoir :
1° le *Gladiateur mourant*¹⁹⁸ ; porté sur votre compte à 2000^{fr}, n° 29
2° vingt deux bustes de la famille impériale

Indépendamment de ces objets, vous m'annoncez 2 bustes de S. A. I. Madame la Grande Duchesse et 2 bustes de S. A. Madame Napoléon dont S. A. I. fait cadeau à LL. MM.

Ainsi, j'attends encore 26 bustes de la famille et le *Gladiateur mourant*.

Je vous renouvelle, Monsieur, la prière de préférer M.^r Bosiot¹⁹⁹ pour les travaux dont il est chargé. J'ai écrit à M.^r de Marinville à Paris de m'envoyer de suite un buste en plâtre de LL. MM. en attendant l'exécution de ceux en marbre que vous allez faire faire à Carrare.

Je vous renouvellerai dans ma première lettre, les commandes positives de S. M., tant pour la quantité de ces bustes que pour les autres objets qu'elle pourrait désirer d'acquérir. Jusque là, vous ne devez spécifier à Carrare aucune quantité déterminée de bustes.

Au reste, ma lettre ne tardera pas à vous parvenir.

J'ai l'honneur etc.

¹⁹⁸ Nous mettons en italique.

¹⁹⁹ Bosio.

187• Extrait du registre des décisions du roi Jérôme, Napoléonshöhe, 14 septembre 1810²⁰⁰

N° 7 Palais de Napoléonshöhe, le 14 septembre, an 1810
 Folio Extrait du registre des décisions de Sa Majesté.

—

Jérôme Napoléon, Roi de Westphalie, etc.
 Nous avons pris la décision dont la teneur suit :

Art. 1^{er}

Le S^r Cousin de Marinville²⁰¹ est nommé notre intendant particulier à Paris

Art. 2

Les chefs de nos différents services correspondront directement avec lui pour toutes les commandes d'objets relatifs à leurs services et ils assigneront sur leur budget le paiement des dites commandes.

Art. 3

Le S^r Cousin de Marinville jouira d'un traitement de cinq mille francs par an à compter du 1^{er} septembre courant et il sera porté en sa dite qualité sur le budget de notre intendant général.

Donné à Napoléonshöhe le 14 7^{bre}, an 1810
 (Signé) Jérôme Napoléon
 Par le Roi
 Le secrétaire du cabinet
 [*signé*] Bruguière

M^r le maître de la garde-robe du roi.

188• Marinville à Cachard, 15 septembre 1810²⁰²

Cassel, le 15 septembre 1810.

Je viens de prendre, M.^r, les ordres de S. M. sur les divers objets contenus dans votre lettre du 5 septembre et je m'empresse de vous les transmettre.

²⁰⁰ Copie, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 255r.

²⁰¹ [*Ajouté ultérieurement à l'encre noire par Marinville :*] Père.

²⁰² *Correspondance*, p. 57.

[*en marge :*] M. Cachard, (à Paris.).

1° Sa Majesté ayant résumé les diverses commandes qui vous avaient été faites pour l'exécution à Carrare de ses bustes et de ceux de S. M. la Reine, s'est aperçue que ses intentions avaient été mal saisies et que les demandes que pourraient faire les communes de son royaume, n'avaient rien de commun avec ses demandes particulières. Elle m'a en conséquence ordonnée d'annuler par la présente toutes les commandes faites jusqu'à ce jour à ce sujet et de les réunir à celles suivantes :

1° cinquante bustes du roi

2° douze bustes de la reine

que vous voudrez bien faire exécuter sur le champ et envoyer à Cassel au fur et à mesure de leur confection.

2° Sa Majesté m'autorise à vous confirmer l'ordre de faire exécuter en marbre une statue de S. M. et une statue de S. M. la Reine, d'après Bosio, aussitôt qu'il les aura terminées.

3° Sa Majesté ne s'est pas décidée à acquérir les deux lions en marbre dont vous me faites l'annonce.

4° S. M. a pris lecture des instructions jointes à votre lettre. Elle m'ordonne de lui faire un rapport à cet égard dans lequel je lui expliquerai les grandeurs de chaque sujet et leurs prix. Elle se décidera sur ce rapport à adopter ou éliminer ce plan, qui, du reste a paru la flâter.²⁰³

J'ai l'honneur etc

189• Marinville à Nitot, 24 septembre 1810²⁰⁴

Cassel, le 24 septembre 1810.

M^r,

J'ai reçu votre lettre, sans date, relative au S.^r Boquet et j'y réponds, après avoir pris les ordres de S. M. sur son contenu.

S. M. m'a fait prendre la mesure dont vous me parlez ; 1°, parce que votre maison ne peut être représentée à Cassel par un simple ouvrier sans crédit, sans moyen de s'en procurer, limité dans ses travaux, n'osant rien prendre sur lui, n'ayant aucun fonds de magasins etc., etc. ; 2°, parce qu'il est souvent arrivé que S. M., voulant protéger votre établissement, n'a pu être satisfaite, et que les travaux qu'Elle ordonnait n'ont pu s'exécuter ; 3°, parce que S. M. veut que le joaillier du Roi à Cassel (chez lequel les étrangers et autres, doivent directement s'adresser) ait un magasin assorti de parures et bijoux divers et qu'il ait assez d'ouvriers pour exécuter ce qu'on lui demande sans s'adresser à d'autres fabriquans.

²⁰³ Il pourrait s'agir du plan établi avec Grandjean, ill. 2 p. 176.

²⁰⁴ *Correspondance*, p. 58-59.

[en marge :] M. Nitot / (à Paris).

Si ces conditions indispensables eussent été remplies par votre maison, ou que vous fussiez dans l'intention de les remplir sous peu, je ne pense pas que S. M. vous retirât à Cassel le titre que vous portez à Paris ; mais vous avez paru au contraire vous écarter entièrement d'un pareil but et vous avez laissé le S.^r Boquet à Cassel sans lui donner aucunes nouvelles de vous, et l'avez abandonné pour ainsi dire à lui même.

Au reste, rien ne s'oppose à ce que le S.^r Boquet reste à Cassel sans brevets et je ne lui donne pas l'autorisation de partir, ainsi que vous m'en laissez la facilité. C'est un homme fort intelligent que je voudrais voir dans une position plus avantageuse et si vous le mettez à même de répondre aux demandes qui lui sont faites, je suis persuadé qu'il ne vous laissera que de la satisfaction sur les résultats.

J'attends toujours les décorations en diamans que vous avez à livrer. J'espère les recevoir par le courrier qu'est en ce moment à Paris.

190• Rapport de Marinville au roi, Cassel, 24 septembre 1810²⁰⁵

Rapport sur le crédit provisoire de fr 1 606 328,32 accordé par Sa Majesté à Paris, pour l'an 1811		Reste à payer fr 27 800
<hr/>		
Le crédit de 1,606,328 ^{fr} 32 ^c . que Votre Majesté a daigné m'accorder le 5 juillet dernier était applicable comme il suit :		
1°. Au S. ^r Nitot, pour solde de comptes	210 000 ^f	
2°. à l'établissement Carrara id	83 150	
3°. à la Caisse d'amortissement de France	1 203 178,32	
4°. Enfin à M. ^r Jordis pour capital et intérêts de 100 ^{mfr} que j'étais autorisé à lui emprunter	<u>110 000</u>	
	<u>1 606 328,32</u>	
Les besoins de ma caisse ne m'ont fait recourir à Paris, à M. ^r Jordis, que pour	10 000 ^{fr}	= compris / dans l'affaire des capitaux
V. M. m'a autorisé à Cassel, le 12 de ce mois, à lui demander pour le paiement des 2 mémoires du S. ^r Le Gendre	18 000	= compris / id.

²⁰⁵ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 347r-v. [en marge :] 3/.

Elle m'a autorisé également à lui emprunter, le 6 septembre, pour les S. ^{rs} Armelier, brodeur, et Chollet, fabricant de bas (à compte 3,000 ^f)	12 000	= <R[e-marque] ?> 9 000 ^f à payer	/ que Jordis me donne les billets de ces diff[ér]entes sommes, je les prendrai pour comptant sans intérêt dans l'affaire convenue [paraphe du roi] JN
Elle vient de m'ordonner de prendre pour l'acquittement des 8 schalls (Lenormand)	14 000	/	/
Il est dû au S. ^r Gibert, à Paris, pour les décorations en perles fines.	<u>13 800</u>	/ à payer	/
J'ajoute ici, dès à présent, le montant présumé des intérêts de la somme entière de 100 000 ^f	<u>10 000</u>		
	77 800		
Reste à la disposition de V. M.	<u>32 200</u>	Écrit à M. ^r Jordis le 30 septembre	
Total égal ou crédit	<u>110 000</u>		Cette décision n'a eû d'effets que pour partie de cette <demande ?>, et M. ^r Jordis en a fait compte dans l'affaire des capitaux [paraphe de] Marinville

J'ai l'honneur de supplier
 Votre Majesté de daigner
 revêtir de son approbation
 l'emploi déjà fait des soixante
 dix sept mille huit cents
 francs détaillés d'autre part, et
 de m'autoriser à faire usage
 des 32 200^{fr} restant à disposer
 sur ce crédit de 110 00^{fr} pour
 les dépenses de Schönfeld, à
 partir du dernier rapport que
 j'ai eû l'honneur de faire à
 V. M. les 6 septembre dernier,
 jusqu'à la fin de l'année 1810.
 Cassel, le 24 septembre,
 an 1810.

191• Rapport de Marinville au Roi, Cassel, 25 septembre 1810²⁰⁶

Rapport sur l'établissement de mérinos à faire à Schönfeld.

Sa Majesté m'ayant fait l'honneur de me dire que je devrai répondre à la lettre explicative de Rambouillet et qu'elle consentait à ses propositions, j'ai l'honneur de prier Sa Majesté de déterminer,
 1°) la quantité de moutons béliers et de brebis qu'elle désire acquérir.²⁰⁷
 Il coûtent 330 fr chaque
 2°) sur quels fonds cette dépense sera assignée.²⁰⁸
 3°) Comment ce troupeau sera dirigé.²⁰⁹

Cassel, le 25 septembre 1810.

192• Marinville à Jordis Brentano, Cassel, 30 septembre 1810²¹⁰

Cassel, le 30 septembre 1810.

J'ai l'honneur de vous annoncer, que sur rapport approuvé par S. M.

²⁰⁶ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 470r.

[*en marge* :] 11.

²⁰⁷ [*en marge à droite* :] faire venir 50 brebis et 6 béliers avec un <directeur ?> et un berger.

²⁰⁸ [*en marge à droite* :] sur <les ?> fonds particuliers

²⁰⁹ [*en marge à droite* :] envoyer 4 pâtres pour <apprendre ?>

²¹⁰ *Correspondance*, p. 60.

[*en marge* :] M. Jordis.

le 30 septembre, Elle a décidé que les fonds que vous m'avez particulièrement remis et quelques autres que je lui demandais seront repris en paiement par elle, sur l'opération des <capitaux ?>.

En voici la note :

1°, vous m'avez remis à Paris	10 000 ^{fr}
2°, à Cassel, sur décision de S. M.	18 000 ^{fr}
3°, pour l'acquittement de 8 schalls de M ^r Lenormand à Paris, sur <décision ?> ²¹¹	14 000 ^{fr}
4°, Le 6 septembre, pour crédit à ouvrir aux S. ^r Armelier, brodeur et Cholet, bonnetier, à Cassel ^(3 000 fr.) ²¹²	12 000 ^{fr}
5°, enfin, Elle vient de m'autoriser à ajouter à cette somme celle à payer à Paris, au S. ^r Gibert, joailler ²¹³	<u>13 800^{fr}</u>

67 800^{fr}

Je vous prie de prendre acte de ces divers payemens pour lesquels je vous remettrai des mandats particuliers que je vous échangerai ensuite contre un mandat définitif de 67 800^{fr} que vous donnerez en compte sur l'affaire convenue.

J'ai remis ce matin au S.^r Armelier un mandat de fr 3 000 auquel je vous prie de faire honneur etc

193• Marinville au trésorier général de la Couronne, Cassel, 30 septembre 1810²¹⁴

Cassel, le 30 septembre 1810.

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre de M.^r l'inspecteur des établissemens Carrara en réponse à celle que je lui ai écrite au commencement de ce mois, tendant à réparer une erreur au préjudice de S. M. de la somme de fr 5 000 sur la totalité des engagements que j'ai contracté en son nom avec le dit établissement.

M.^r. Cachard reconnaît par cette lettre et me donne le moyen de réparer cette erreur en échangeant avec vous le mandat de 25 000^{fr} que j'ai délivré fin avril 1811 contre un autre mandat de fr 20 000 seulement

²¹¹ [*en marge* :] (à payer).

²¹² [*en marge* :] ditto

²¹³ *Id.*

²¹⁴ *Correspondance*, p. 61.

[*en marge* :] M. le trésorier général de la Couronne.

à la charge pour lui de vous adresser sur le champ un bon de 5 000^{fr} pour couvrir cette différence sur le compte de S. A. la Grande duchesse.

Ce moyen me paraît en effet le plus simple et le plus prompt [sic] à tout réparer, et comme je suppose que vous ne trouverez aucune difficulté à l'adopter, je vous remets ci-joint un mandat de fr 20 000 en remplacement de celui de fr 25 000 que vous voudrez bien me rendre lorsque vous aurez reçu les 5 000^{fr} de M.^r Cachard.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le trésorier général, de me faire connaître ce que vous avez résolu à l'égard de cette rectification et de me renvoyer la lettre de monsieur Cachard, après en avoir pris connaissance.

Agréé etc

**194• Serment des valets de chambre du roi rédigé par
Marinville, Cassel, fin septembre 1810²¹⁵**

Serment des valets de chambre du roi

Je jure obéissance entière aux ordres du roi ; de remplir avec zèle, soumission, fidélité et exactitude les devoirs qui me seront tracés et s'il arrivait, dans le service intérieur de S. M., quelque chose de contraire à l'ordre établi, d'en prévenir sur le champ le maître de la garde-robe.

Même serment pour le concierge de la garde-robe.

Serment des valets de garde-robe.

Je jure de remplir avec soumission, exactitude et fidélité tous les devoirs qui me seront tracés et d'obéir aux ordres²¹⁶ de mes supérieurs sans m'écarter jamais des vues de l'honneur et de la probité.

²¹⁵ *Correspondance*, p. 59.

²¹⁶ Suit *qui me seront*, biffé.

**195• Marinville au trésorier général de la Couronne, Cassel,
3 octobre 1810²¹⁷**

Cassel, le 3 octobre 1810.

J'ai l'honneur de vous adresser les comptes des sommes dues pour la garde-robe de S. M. en septembre 1810.

Ils se montent à	6 460,35 ^[fr]
Mon budget montait par an, à	60 064
J'avais touché jusqu'au 30 août	<u>37 889,22</u>
Restait à disposer au 1 ^{er} septembre	22 174,78
Il a été ajouté à mon budget par décision de S. M. pour les artistes	<u>3 666,64</u>
À disposer à compter de septembre	21 841,42
¼ par mois	6 440,35

Ainsi je me trouve maintenant à jour et j'ai tiré jusqu'ici le douzième de mon budget ou <appoint ?>.

196• Marinville à Biennais, Paris, 3 octobre 1810²¹⁸

Cassel, le 3 octobre 1810.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 7 septembre avec le modèle d'écrin que je vous avais demandé. Je trouve en effet cette forme trop longue et j'ai résolu que sans vous attacher davantage à l'ordre de placement des décorations, vous feriez trois compartiments au lieu de deux ; ce qui réduira d'un tiers la grandeur de cet écrin et devra lui donner peu d'épaisseur en sus de celle qui aurait existé [sic] de l'autre façon.

Ainsi chaque compartiment contiendra 5 plaques et 5 grand-croix d'ordre divers ; en tout 15 plaques et 15 grand-croix ou croix de commandeur, comme vous l'aviez fort bien indiqué, ou la place seulement de quelques ordres à venir.

Il est nécessaire que vous ajoutiez les plaques et grand-croix de tous ces ordres dans l'étui, à l'exception de celles de Westphalie et des Deux Siciles, que j'ai eu. Les plaques devront être brodées et non en argent ciselé.

Vous hâterez la confection de cet écrin et le remettrez avec la facture payable à Cassel, à M.^r l'intendant particulier de S. M.

Je pense que l'argenterie de la voiture de voyage, dont je vous ai déjà

²¹⁷ *Correspondance*, p. 62.

[*en marge* :] M. le trésorier général.

²¹⁸ *Correspondance*, p. 62-64.

[*en marge* :] M. Bienais [Biennais], orfèvre à Paris.

soldé le montant d'après votre devis, sera bientôt livrée. Elle devra être expertisée après sa confection, et M.^r l'intendant particulier de S. M. a reçu l'invitation de ne la recevoir de vous qu'après avoir fait faire cette expertise. Cette mesure est nécessaire à la justification de la surveillance et ne peut contrarier aucunement vos habitudes. Elle est d'ailleurs généralement adoptée, et chacun s'en trouve mieux.

J'ai parlé à S. M. en votre faveur pour la continuation des fournitures des décorations de l'ordre et lui ai fait part de l'article de votre lettre qui traite de ce point, mais S. M. a voulu que je fisse faire quelques-unes de ces décorations aux dernier prix qu'on m'a proposés afin de juger elle-même de la confection et pouvoir se décider ensuite. Au reste, ce que j'en fais faire maintenant se borne à bien peu de choses et ne sert qu'à l'usage de S. M. ; tout le reste est, ou sera commandé, par le Grand chancelier de l'ordre.

Je dois toutefois vous dire qu'il est peu probable que vous continuez à faire cette fourniture en maintenant vos prix, ainsi que vous me les avez annoncés [sic] par votre dernière lettre, attendu qu'à Cassel même, j'ai reçu, en y comprenant les frais de matrice, des prix moins élevés que les vôtres et qu'il est avantageux et politique de préférer cette soumission à toutes les autres, même à quelque chose de plus.

etc., etc.

197• Marinville à son père, Cassel, 3 octobre 1810²¹⁹

Cassel, le 3 octobre 1810.

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre sous enveloppe pour le S.^f Biennais ; vous en prendrez lecture, afin d'être au courant des objets dont il est question.

Je vous prie de vouloir bien surveiller ses travaux et de faire expertiser son argenterie, avant de la recevoir. Le devis que je lui ai signé et qu'il a chez lui vous mettra à même de baser cette expertise avec équité.

Vous pourrez prendre pour experts Messieurs Odiot, Oliveras et un autre de votre choix, en leurs indiquant que cette argenterie doit être réglée comme ayant été livrée et payée à Cassel et sujette par conséquent à 5 pour cent de change.

Ce mode d'expertise a un double avantage en ce qu'il maintient le fournisseur dans une exacte proportion et qu'il établit une concurrence dont on peut profiter, si l'on y trouve l'avantage.

Voilà le vrai moyen d'être utile à S. M. et de ménager sûrement ses

²¹⁹ *Correspondance*, p. 64-65.

[en marge :] M. de Marinville, intendant particulier de S. M. (à Paris).

intérêts sans crainte de faire injustice aux marchands et je vous invite, Monsieur, à prendre ce parti pour toutes les commandes un peu fortes que vous pourrez être chargé de faire par la suite, ou bien à faire faire d'avance des soumissions à plusieurs ouvriers, sauf à vous à choisir celle qui vous présentera le plus d'avantage.

Recevez, etc.

198• Marinville à Bourgeois, Cassel, 4 octobre 1810²²⁰

Cassel le 4 octobre 1810.

J'ai reçu la lettre du 14 septembre que vous avez bien voulu m'adresser et je me suis empressé de prendre les ordres de S. M. sur son contenu.

S. M. m'a laissé le soin de cette acquisition en m'indiquant ses bases principales. Il ne me reste donc qu'à m'entendre avec vous sur les moyens d'exécution les plus sûrs et les plus économiques.

D'après vos propres observations et la connaissance que j'ai des localités, 50 brebis et 5 ou 6 béliers seraient en ce moment suffisants. J'ai destiné des bâtimens à l'établissement de cette bergerie, mais je n'ai pas voulu les faire disposer sans avoir auprès de moi un homme instruit dans ce genre d'éducation qui pût m'indiquer les changements intérieurs de bergerie que cette race exige et les moyens d'assurer d'avance les localités pour la prospérité de ce troupeau. Pour cette même raison, je ne vous demande en ce moment qu'un homme de ce genre qui puisse être en état de se rendre de suite auprès de moi à Cassel et que je chargerai, après m'être assuré de ses connaissances, de la direction d'une petite métayerie de S. M. de laquelle ce troupeau ferait partie. Je m'en rapporte à ce que vous voudrez bien conclure avec lui, quant au traitement de cet employé, je pense seulement, qu'indépendamment du remboursement de ses frais de voyage et de logement qu'il aurait à Cassel, on pourrait encore lui proposer un <tiers ?> en sus de ce qu'il gagne à Rambouillet. Je désire que cet homme soit sans prétention et qu'il puisse faire tout ce dont je le chargerai. Je veux le regarder plutôt comme un berger en chef que comme un directeur et par suite, je l'avancerai si j'en suis content. Il serait fort à désirer qu'il sût [sic] un peu d'allemand mais c'est une chose sur laquelle je n'ose pas compter.

Aussitôt que cet employé sera à Cassel et qu'il m'aura mis à même de faire toutes mes dispositions, je vous demanderai avec le troupeau un berger bien instruit qui sera chargé de les conduire à Cassel et qui sera

²²⁰ *Correspondance*, p. 65-66.

[*en marge* :] M. Bourgeois, économiste de l'Établissement rural de Rambouillet.

payé dans la proportion égale à celle du premier employé. Je désire que cet homme sache aussi prendre soin des vaches et connaisse l'ensemble d'une métayerie.

Je compte également vous envoyer, d'ici à la fin de l'année, quatre jeunes pâtres westphaliens pour recevoir l'instruction nécessaire à l'éducation d'un troupeau, puisque vous m'en laissez la facilité.

Je vous prie, Monsieur, d'ajouter à vos complaisances celle de me faire connaître le départ de l'employé que vous devez m'envoyer à Cassel et le jour de son arrivée présumée, ainsi que les conditions que vous aurez arrêtées avec lui.

Recevez etc.

199• Marinville à Kinson, Cassel, 4 octobre 1810²²¹

Cassel, le 4 octobre 1810.

Je viens de recevoir, M.^r, la lettre par laquelle vous m'annoncez, 1^o, l'ordre verbal que S. M. vous a donné pour la prompte confection de son portrait en pied ;

2^o, l'achèvement du portrait en pied de S. M., revêtu des habits royaux, et celui de la Grande duchesse de Toscane, également en pied.

Je vais prendre les derniers ordres de S. M. sur ce premier portrait et dès qu'Elle me les aura donnés, je vous enverrai par écrit l'autorisation de vous livrer à ce nouveau travail, et celle de commander le cadre nécessaire à ce tableau ; c'est par le moyen de cette pièce que vous serez admis au paiement dudit ouvrage, et vous en recevrez une semblable chaque fois qu'un tableau ou travail quelconque sera demandé par Sa Majesté.

Les deux tableaux que vous avez terminés ne pourront être déplacés ni envoyés au château que sur un ordre par écrit que je vous donnerai après les avoir mis à la disposition de monsieur l'intendant général. Jusque-là, vous ne devez pas les livrer, et si M.^r l'intendant général recevait de S. M. des ordres particuliers à cet égard, ce serait à moi qu'il devrait les faire connaître, afin que je vous autorise à les délivrer.

Cette marche une fois établie, et que vous trouverez expliquée avec plus de détails dans les instructions que je vous adresserai ces jours-ci, sera pour vous beaucoup plus simple, puisque vous n'aurez affaire [sic] qu'à moi seul, soit pour la transmission des ordres de S. M., soit pour les demandes de fonds que vous pourrez avoir à faire, soit, enfin, pour toutes les réclamations à venir. Elle est tracée sur les mêmes bases que les autres

²²¹ *Correspondance*, p. 66-67.

[en marge :] À M. Kinson, peintre de S. M.

services de la Maison de S. M. et devient indispensable à assurer l'ordre et la régularité qui y sont établis.

Recevez, etc

200• Marinville au directeur général des douanes de l'Empire français, Jean-Baptiste Collin, comte de Sussy (1750-1826)²²², Cassel, 4 octobre 1810²²³

Cassel, le 4 octobre 1810.

Monsieur le comte, S. M. le Roi de Westphalie vient d'être instruit par son intendant particulier à Paris, qu'une caisse contenant 47 schalls de cachemire appartenant au S.^r Le Normand, marchand d'étoffes²²⁴, et qu'Elle avait donné l'ordre de lui renvoyer sous son cachet royal avait été arrêtée aux douanes de Mayence et que les démarches qu'il avait faites auprès de vous n'avaient obtenues jusqu'ici que des espérances vagues et indéterminées.

S. M. m'ordonne, M.^r le comte, de vous adresser en son nom toutes les pièces relatives à cette affaire et en vous priant d'en prendre communication. Elle ne doute pas que ces détails ne soient convaincants et ne vous engagent à donner les ordres ou à faire prendre telle détermination, qui serait nécessaire pour que la remise desdits schalles [sic] soit faite à son propriétaire.

Voici le fait :

Sa Majesté la Reine ayant désiré de faire l'acquisition de quelques schalls de cachemire, fit écrire à Paris le 19 août dernier par Mad.^e Malet de la Rochette, sa lectrice, la lettre ci jointe n^o 1²²⁵ au S.^r Le Normand en l'invitant à confier ces schalls au courrier de S. M.

Le S.^r Le Normand s'empressa d'adresser à Mad.^e Mallet, avec la lettre n^o 2 et la facture à l'appui, 55 schalls de cachemire, quantité beaucoup trop grande et qu'il envoya sans doute par un pur excès de zèle.

S. M. la Reine lui fit faire, par la lettre n^o 3, des reproches sur l'immodération de cet envoi et lui fait connaître la quantité qu'Elle en avait conservée, en l'instruisant du mode adopté pour son payement.

²²² Directeur général de 1801 à 1812.

²²³ *Correspondance*, p. 68-70.

[*en marge* :] M. le Directeur général des douanes (France) / (les schalls ayant été rendus, la lettre a été renvoyée à Cassel par l'intendant particulier de S. M.).

²²⁴ Sans doute Lenormand, marchand d'étoffes de soie, premier marchand de Sa Majesté l'Impératrice Reine (Joséphine), à Paris, 248 rue Saint-Honoré selon l'*Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 7), p. 271.

²²⁵ Les lettres citées dans ce courrier n'ont pas été localisées.

Enfin, le 18 septembre dernier, S. M. la Reine ordonne à Mad.^e Malet de profiter du départ du courrier de S. M. le Roi pour renvoyer au S.^r Lenormand ceux des schalls qu'elle n'avait pas acceptés, ce qu'elle fit, en lui adressant la lettre n^o 4.

La caisse contenant ces 47 schalls fût portée au Cabinet du roi, revêtue du cachet de S. M. et adressée à Monsieur Cousin de Marinville, intendant particulier de S. M., rue du Montblanc n^o 26, à Paris²²⁶.

Une lettre du maître de la garde-robe adressée au S.^r Le Normand, était jointe à cette caisse et contenait quelques reproches sur la quantité des schalls envoyés, sur le danger auquel il s'exposait si toutes ses précautions n'étaient pas bien prises, etc. etc.

Le tout fût remis au courrier Goëtz²²⁷, chargé des dépêches du roi, et, soit précipitation, soit oubli, soit plutôt qu'on ai supposé que le couvert de S. M. était suffisant pour tranquilliser l'esprit vigilant des douaniers, on négligea de rendre ce courrier porteur d'une lettre du Cabinet pour M.^r le Directeur des douanes, à Mayence.

La conséquence prouva le tort qu'on avait eû d'agir sans précaution : le courrier fût saisi à Mayence, suspecté, peut-être, d'avoir abusé du cachet de S. M. pour tromper la prévoyance des douaniers, et le service du roi souffrit pendant 24 heures pour une cause aussi frivole qu'inattendue.

S. M. ne doute pas, Monsieur le comte, que cette explication ne lève promptement [sic] tous les obstacles qui auraient pû retarder jusqu'à ce moment la restitution de ces objets. Elle m'ordonne de vous faire passer cette lettre, sous le couvert de son intendant particulier à Paris, qui aura l'honneur de vous la remettre lui-même, et Elle aime à se persuader que vous vous ferez un plaisir de lui être agréable en cette occasion.

J'ai etc.

201• Marinville à son père, Cassel, 4 octobre 1810²²⁸

Cassel, le 4 octobre 1810.

M.^r,

S. M. m'ordonne de vous adresser sous cachet volant une lettre explicative que vous devrez remettre vous-même à Monsieur le Directeur général des douanes. Elle est relative aux schalls saisis à Mayence et qui appartiennent au S.^r Le Normand.

Vous verrez également ce dernier et vous lui direz que S. M. a bien voulu prendre en considération cette affaire, quelque personnelle qu'elle

226 [en marge :] mon père.

227 Jean Goetz, voir note 108 du présent chapitre.

228 *Correspondance*, p. 70-71.

[en marge :] M. l'intendant particulier du roi (Paris).

soit à lui Le Normand, mais que c'est tout ce qu'il peut attendre d'Elle en cette occasion, et qu'il doit maintenant agir de son côté pour tâcher de recouvrir sa propriété.

Vous lui ferez de nouveaux reproches sur l'imprudence qu'il a eu d'envoyer à Cassel une aussi grande quantité de schalls sans que cela lui ait été demandé et pour lui prouver jusqu'à quel point la bonté du roi s'est manifestée à son égard, vous lui montrerez la lettre qu'elle m'a ordonné d'écrire en sa faveur à M.^r le Directeur général des douanes.

Mais vous n'oubliez pas surtout de ne le laisser sortir de chez vous que bien pénétré de l'idée que S. M. n'entend être pour rien dans la perte de ses schalls, en supposant qu'ils soient définitivement séquestrés, et vous finirez par le laisser convaincre que ce malheur n'est dû qu'à lui seul et que S. M. a fait à son égard, en écrivant en sa faveur, plus qu'Elle n'aurait fait pour tout autre en pareille occasion.

P.S. : Veuillez ne pas manquer de me faire connaître le résultat de toutes vos démarches pour cette affaire.

Agréés, etc.

202• Marinville à Soiron, Cassel, 4 octobre 1810²²⁹

Arts

Monsieur Soiron, peintre sur émail de S. M., est autorisé à s'occuper sur le champ des objets suivants :

1°, un portrait en buste sur émail de S. M. le roi, en habit des gardes du corps, d'après les têtes du tableau en pied de M.^r Kinson²³⁰ ; conforme pour la grandeur au modèle ci-joint n° 1.

2°, un portrait en buste sur émail de S. M. le Roi, en habit de chevaux-légers de la garde, d'après la même tête ; conforme pour la grandeur au modèle ci-joint n° 2²³¹.

L'un de ces émaux devra m'être remis d'ici à la fin de ce mois, l'autre, d'ici à la fin du mois prochain.

Le S.^r Guérin, concierge de la garde-robe, mettra à la disposition de M.^r Soiron les habits de S. M. qui seront nécessaire à l'exécution de ces deux émaux.

Cassel, le 4 octobre 1810.

²²⁹ Correspondance, p. 71.

[*en marge* :]

N° 2^{ème}

Le n° 1 est entre les mains de M.^r Soiron

[*suit les dessins d'un cercle et d'un oval donnant les différents diamètres des œuvres commandées, soit 2,1 cm pour le n° 1 et 2,1 x 2,6 cm pour le n° 2*]

Modèle n° 1. / [*paraphe de Marinville ?*] M. / Prix 400^f / Modèle n° 2. / [*paraphe de Marinville ?*] M. / Prix 400^f.

²³⁰ Œuvres non localisées.

²³¹ Œuvre non localisée.

**203• Marinville aux peintres et sculpteurs du roi Jérôme,
Cassel, 4 octobre 1810²³²**

Instruction adressée par le maître de la garde-robe,
à Messieurs les artistes, peintres et sculpteurs de S. M.

Sa Majesté ayant désiré que la partie de son service relative aux arts fût confiée à l'un de ses officiers et organisée d'après les mêmes bases que les divers services de Sa Maison, le soussigné, chargé de cette partie intéressante du service de S. M., adresse à MM.^{rs} les artistes, peintres et sculpteurs qui sont dans les attributions, les instructions qu'il a jugées nécessaires à remplir les intentions de S. M. et qu'il croit propres à assurer l'unité du service et la régularité de la comptabilité.

En voici les dispositions principales :

Art. 1^{er}. [M]M.^{rs} les artistes, peintres et sculpteurs de S. M. se distinguent en 2 classes ; les uns sont brevetés et payés tous les mois sur les fonds de son budget ; les autres sont payés au fur et à mesure de leurs travaux, sur des fonds particuliers dont il fait la demande à S. M.

Art. 2. [M]M.^{rs} les artistes payés à l'année sur les fonds de son budget, ne peuvent se livrer à aucune occupation étrangère à celle qui lui est donnée par ordre de S. M., à moins qu'ils ne lui en fassent la demande et qu'ils n'en obtiennent la permission par écrit. Les autres ne peuvent rigoureusement pas être forcés à cette mesure s'ils n'en ont pas contracté l'engagement, mais ils s'y conformeront toutes les fois qu'ils auront des travaux ordonnés par ordre de S. M. et non encore livrés.

Art. 3. [M]M.^{rs} les artistes auront chacun un compte établi en tête duquel seront transcrits l'engagement qu'ils auront contracté et le prix convenu de chacun des ouvrages qu'ils pourront faire. Cette soumission servira de bases à la fixation de leurs travaux.

D'un côté seront relatés les ouvrages de différentes natures et prix divers qu'ils auront livrés ; de l'autre les différentes sommes qu'ils toucheront. Ce compte sera <soldé ?> et balancé tous les mois s'il est nécessaire.

Art. 4. Ils s'adresseront au soussigné pour tout ce qui tient à leur service en général et lui soumettront toutes les demandes, observations, renseignements et réclamations qu'ils auraient à faire.

Art. 5. Dans le cas où S. M. elle-même daignerait leur transmettre verbalement ses volontés, ils devront en prévenir sur le champ le soussigné, qui, après avoir pris les ordres du roi, leur délivrera une autorisation par écrit, sur laquelle seront spécifiés la nature détaillée de l'ouvrage commandé et le prix auquel il devra être fixé. Cette pièce sera mise

²³² *Correspondance*, p. 73-75.

à l'appui des comptes que [M]M.^{rs} les artistes lui présenteront et sera transcrite sur leurs comptes courants.

Art. 6. Lorsqu'un ouvrage sera confectionné, l'artiste qui l'aura exécuté devra en prévenir d'abord le soussigné, qui prendra les ordres du roi sur sa destination. Si S. M. a résolu de le faire placer dans un des bâtiments de la Couronne, le soussigné en préviendra M.^r l'intendant général, et en donnera l'autorisation par écrit. Jusque-là il ne pourra être déplacé, quelque destination qu'on prétende vouloir lui donner.

L'artiste qui l'aura délivré d'après l'autorisation du soussigné devra s'en faire donner un reçu de M.^r l'intendant général ou de ses agents, afin d'être à même de prouver la solidité de ses demandes en paiement.

Art. 7. En principe général, ils ne doivent jamais oublier de donner connaissance de tout ce qui se rattache à la comptabilité.

Art. 8. La surveillance des travaux de [M]M.^{rs} les artistes sera confiée au soussigné. Il en dirige l'exécution d'après les volontés de S. M. Il rend compte à S. M. du progrès ou de l'avancement de chacun. Il lui adresse ses observations sur le soin, le zèle et l'intelligence des artistes et sur les récompenses qu'il serait convenable de leur accorder.

Art. 9. Enfin, il est l'intermédiaire direct des volontés de S. M. pour tout ce qui tient aux arts et [M]M.^{rs} les Artistes doivent s'adresser à lui en toute occasion

Cassel, le 4 octobre 1810.
(signé) Baron de Marinville.

<Envoyé ?> à [M]M.^{rs} Kinson, Weigandt, Soiron, peintres,
Rhul, sculpteur.

Circulaire

Monsieur,

Je vous envoie les premières instructions que j'ai crû devoir faire pour régler le service des arts, conformément aux autres services de la Maison du roi, et afin de trouver une marche uniforme et suivie dans les relations journalières que vous pourrez avec moi.

Je désire avoir rempli le but que je me suis proposé en les traçant et je recevrai avec plaisir les observations que vous pourriez avoir à me faire à ce sujet.

Je vous réitère l'assurance de ma considération.

**204• Décision de Marinville concernant Soiron, Cassel,
5 octobre 1810²³³**

Arts

Il est accordé à Monsieur Soiron, peintre en émail de S. M., la somme de six cents francs pour ses frais de voyage de Paris à Cassel.

Cassel, le 5 octobre 1810.

**205• Décisions de Marinville concernant Kinson, Guérin et Ruhl,
Cassel, 9 octobre 1810²³⁴**

Arts

Monsieur Kinson, peintre de S. M., est autorisé à s'occuper sur le champ d'un portrait en pied de S. M. en habit de chasse.

Ce portrait étant considéré comme copie de 2^{ème} classe, à pose de fantaisie, sera payé quinze cents francs.²³⁵

Le S.^r Guérin, concierge de la garde-robe, remettra à M.^r Kinson les effets nécessaires à la confection de ce tableau.

Le S.^r Ruhl est autorisé à la confection du cadre dont ce tableau doit être entouré et le S.^r Mensing est chargé de sa dorure.

Cassel, le 9 octobre 1810.

**206• Marinville à l'intendant général de la Couronne,
Cassel, 9 octobre 1810²³⁶**

Cassel, le 9 octobre 1810.

M.^r,

J'ai l'honneur de vous adresser par ordre de S. M.,

1^o, un devis et un dessin de bureau que S. M. a ordonné pour S. M. la Reine et dont Elle a décidé que le payement serait fait sur les fonds de votre budget.

2^o, une facture du S.^r Jacob, montant à 4 300^[fr] pour deux toilettes et un port d'armes qui sont en route et que S. M. m'a également dit de vous renvoyer, pour le payement sur les mêmes fonds.

Agréez, etc.

²³³ *Correspondance*, p. 72.

[*en marge* :] N^o 3.

²³⁴ *Correspondance*, p. 76.

[*en marge* :] N^o 13 du <1/1 ?>.

²³⁵ Voir **207• Marinville à Kinson, Cassel, 13 octobre 1810**, page suivante.

²³⁶ *Correspondance*, p. 77.

[*en marge* :] M. l'intendant général.

207• Marinville à Kinson, Cassel, 13 octobre 1810²³⁷

Cassel, le 13 octobre 1810

M.^r,

J'ai pris les ordres de S. M. sur l'objet de la lettre que vous m'avez adressé hier, relatif au portrait du roi en habit de chasse.²³⁸ D'après ses volontés, vous devez vous en tenir, pour le prix de ce portrait, à l'ordre d'exécution que je vous ai envoyé le 9 octobre dernier, qui le porte à 1 500 francs seulement.

Quant à la pose et aux accessoires du tableau, vous êtes le maître d'y faire tel ornement ou changement qui vous paraîtra convenable, mais S. M. ne vous en fait pas de condition expresse, puisque pour le prix qu'elle entend mettre à ce portrait, Elle le considère plutôt comme la copie d'un tableau de fantaisie déjà fait, que comme original.

Veillez, Monsieur, prendre vos mesures en conséquence et me faire la demande des modèles ou effets divers qui vous seraient nécessaires pour l'exécution de ce portrait.

208• Décision de Marinville concernant Soiron, Cassel, 15 octobre 1810²³⁹Arts

M^r Soiron, peintre sur émail de S. M., est autorisé à se livrer sur le champ à la confection d'un petit portrait du roi, sur émail ovale, de la forme indiquée ci-contre.

S. M. sera représentée en habit de grenadier de la garde.

Ce portrait du prix de trois cents francs, devra être livré pour le 14 novembre.

Cassel, le 15 octobre, an 1810.

209• Décision de Marinville concernant Kinson, Cassel, 16 octobre 1810²⁴⁰Arts

M.^r Kinson, peintre de S. M., est autorisé à peindre S. M. (sur le portrait où il la représente en habit de chasse) avec une culotte de peau dont le ton sera laissé à son choix et devra être en harmonie avec les guêtres.

Cassel, le 16 octobre, an 1810.

²³⁷ *Correspondance*, p. 77-78.

[*en marge* :] M. Kinson / peintre de S. M.

²³⁸ Voir **205• Décisions de Marinville concernant Kinson, Guérin et Ruhl, Cassel, 9 octobre 1810**, page précédente.

²³⁹ *Correspondance*, p. 87.

[*en marge* :] N° 8. du <7° ?>.

²⁴⁰ *Correspondance*, p. 78.

210• Marinville à son père, Cassel, 16 octobre 1810²⁴¹

M.^r,

S. M. me charge de vous écrire qu'Elle désire que vous commandiez sur le champ à M.^r Leroy, horloger, six montres de col entourées de diamans pour les heures et de perles fines pour les ½ heures, en tout semblables aux dernières qu'il a faites.

Cette commande sera portée sur votre registre à l'article de mon service et j'en prends note sur le mien.

S. M. désire que vous m'adressiez ces montres au fur et à mesure de leurs confections et qu'en m'accusant réception de cette lettre, vous me fassiez connaître combien M.^r Leroy demande de tems pour les livrer toutes.

Recevez etc.

Cassel, le 16 octobre an 1810.

211• Marinville à Jordis Brentano, Cassel, 17 octobre 1810²⁴²

Cassel, le 17 octobre an 1810.

M.^r,

J'ai l'honneur de vous adresser copie d'une décision de S. M. en date d'hier, qui met à ma disposition sur vous une somme de fr 82 496 à tirer dans le courant du mois.

Je n'ai besoin, quant à présent, que de f 8,000 en argent, à compte sur les 63 000^{fr} accordés pour Schönfeld, et d'une lettre de change sur Paris de 4 200^{fr} accordés pour les pensions de S. M. ; je m'entendrai avec vous sur les termes à prendre pour le reste.

Indépendamment de ce crédit, j'ai en main et je vous ai déjà donné avis le 30 septembre dernier, des décisions de S. M. par lesquelles je suis autorisé à tirer sur vous la somme de 67 800^{fr}

Vous avez payé sur cette somme et vous avez déjà porté dans vos comptes généraux :

1°, 10 000 et intérêts prêtés à Paris	10 000 ^{fr} /	
2°, 18 000 à moi remis à Cassel	8 000 /	31 000
3°, 30 000 à compte sur les 12 000 ^{fr}	3 000 /	
	Reste à ma disposition :	<u>36 800</u>

²⁴¹ *Correspondance*, p. 78-79.

[*en marge* :] M. l'intendant particulier de S. M. (Paris).

²⁴² *Correspondance*, p. 79-80.

[*en marge* :] M. Jordis, Banquier de la cour (Cassel).

Sa Majesté a décidé que cette somme serait imputable sur l'article de 56,000^{fr} que vous vous êtes engagé à verser en engagements, lettres de changes ou argent comptant.

Au reste, comme je ne suis pas pressé de recevoir ces différentes sommes, je prendrai avec vous les arrangemens qui vous conviendront, mais je désire seulement que vous me mettiez en mesure, pour les lettres d'avis que j'ai à envoyer à chacune des parties prenantes, et que vous preniez bonne note de ces deux crédits, soit pour terminer votre <traité ?>, soit pour faire accueil à mes mandats.

Recevez, etc.

212• Marinville à J. D. T'Kint, fabricant et marchand de dentelles bruxellois, Cassel, 18 octobre 1810²⁴³

Cassel, le 18 octobre 1810.

M.^r,

J'ai reçu votre lettre du 5 et les trois nouvelles factures, qui y étaient jointes. Celle de 3 096^{fr} que j'ai réduite à 3 000^{fr} (tout change compris), regarde mon service. Les fonds en sont fait chez M.^r Jordis Brentano, banquier à Cassel et vous pourrez tirer sur lui vers la fin de ce mois.

Les 2 autres de 1 500^{fr} et 480^{fr} ensemble de fr 1 980 sont relatives au service de S. M. la Reine ; je les ai renvoyées à madame Malet de la Rochette, lectrice de S. M., à laquelle vous devrez vous adresser pour en obtenir le payement.

Vous voudrez bien envoyer à M.^r Jordis une facture acquittée de fr 2 096. J'ai l'honneur etc.

213• Marinville à son père, Cassel, 19 octobre 1810²⁴⁴

Cassel, le 19 octobre 1810.

M.^r,

J'ai reçu la lettre du 11 que vous avez bien voulu m'écrire ; j'attendrai le port d'armes du S.^r Desmalter que vous m'annoncez.

²⁴³ *Correspondance*, p. 80.

[*en marge* :] M. <Kint ?>, marchand de dentelles (Bruxelles).

Le 16 mars 1810, T'Kint envoie à Marinville un « Mémoire des dentelles vendues et livrées à Sa Majesté le roi de Westphalie » s'élevant à 3 096 fr pour payement d'une pèlerine double d'une aune (?) de France, dentelle de Bruxelles de 1 230 fr ; de deux voiles, id., de 720 fr et 1 056 fr, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 385r.

²⁴⁴ *Correspondance*, p. 81.

[*en marge* :] M. l'intendant particulier de S. M. à Paris.

S. M. me demande chaque jour si j'ai reçu les croix d'Oliveras ; je sais que la Grande chancellerie en manque et je vous invite à m'envoyer de suite les premières que cet ouvrier nous livrera. Comment a-t-il pu se plaindre de sa soumission, puisque jusqu'à présent on lui fait plus de demandes qu'il n'en peut exécuter ?

L'état des pensionnaires que vous m'avez envoyé n'est pas exact ; le voici tel qu'il doit être, et tel que vous devez le payer²⁴⁵.
Je vous envoie ci-jointe, à cet effet, une lettre de change de fr 4 200, ce qui soldera entièrement l'an 1810.

Je viens d'écrire à M.^r l'intendant général à l'effet d'obtenir les renseignements dont vous avez besoin pour votre comptabilité <mensuaire ?> et le mode de recouvrement des avances journalières que vous avez à faire pour le service de S. M. . Je vous ferai connaître sa réponse, en supposant qu'il ne vous l'adresse pas lui-même.

Je n'entends plus parler de Biennais ; j'attends cependant de lui, indépendamment de son argenterie de voyage, un étui ou écrin contenant les ordres de S. M.

Vous m'obligez de prévenir M.^{rs} Le Normand et Gibert que j'ai fourni à S. M. leurs demandes de paiement et qu'ils recevront très incessamment l'autorisation de tirer sur moi pour le montant de leur créances.

Agréé etc.

214• Décisions de Marinville concernant Ruhl et Mensing, Cassel, 20 octobre 1810²⁴⁶

Arts

Le Sieur Rhul, sculpteur de S. M., est autorisé à faire un cadre pareil aux modèles convenus, pour servir à la copie du portrait de S. M. en grand costume royal, de l'exécution duquel M.^r Weigandt²⁴⁷ est chargé.

Le S.^r Mensing sera chargé de la dorure de ce cadre.

Cassel, le 20 octobre an 1810.

(Même ordre pour 1 cadre du portrait de M.^r Kinson)

215• Marinville à Ruhl, Cassel, 20 octobre 1810²⁴⁸

Cassel, le 20 octobre 1810.

Je vous envoie, Monsieur, une autorisation pour la confection d'un

²⁴⁵ Document non localisé.

²⁴⁶ *Correspondance*, p. 82.

²⁴⁷ Weygandt.

²⁴⁸ *Correspondance*, p. 82-83.

[en marge :] M. Ruhl, sculpteur de S. M.

cadre. Cette pièce sera comme les autres mise à l'appui du compte que vous me présenterez pour cet objet.

Je désire que vous me fassiez remettre le modèle usité pour les cadres. Vous voudrez bien m'en envoyer le dessin qui restera déposé chez moi.

J'ai bien examiné les 3 modèles des bustes de S. M. que vous m'avez envoyés ; le 1^{er} de tous en paraît le plus parfait et j'ai remarqué dans les deux autres des fautes qu'il serait difficile de détailler ici et que je vous soumettrai lorsque vous viendrez me voir. Je crois donc qu'il serait mieux de nous en tenir à ce premier modèle et je vous proposerai d'annuler les autres, à moins qu'il ne soit possible d'y faire quelques changemens importants, ce qui en paraît difficile.

Je désire, Monsieur, que vous veniez causer avec moi sur tout ces points et j'espère que vous prendrez bien, comme vous le devez par l'intérêt que je mets à ce qui vous regarde, tout ce que je pourrai vous dire ; puisque mes observations ne seront qu'une conséquence de ce <sentiment ?> pour vous.

216• Marinville à Ruhl, Cassel, 21 octobre 1810²⁴⁹

Cassel, le 21 octobre an 1810.

M.^r,

Je vous prie de vouloir bien m'adresser un rapport sur l'organisation de l'ancienne Académie établie à Cassel et sur les moyens à employer pour son rétablissement.²⁵⁰

J'ai etc.

217• Marinville à Fürstenstein, Cassel, 24 octobre 1810²⁵¹

Cassel, le 24 octobre 1810

M.^r le comte,

J'ai eu l'honneur de faire connaître à V. E. le 8 septembre quels étaient les prix demandés par les S.^r Biennais et Oliveras, orfèvres de Paris, pour la confection des décorations de l'ordre de la Couronne.

Le S.^r Kompf, orfèvre de Cassel, auquel je me suis également adressé par ordre de S. M., m'envoie aujourd'hui la soumission, ci dessous :

²⁴⁹ *Correspondance*, p. 83.

[*en marge* :] M. Ruhl, sculpteur de S. M.

²⁵⁰ Voir l'introduction à l'année 1811.

²⁵¹ *Correspondance*, p. 83.

[*en marge* :] S. E. le Comte de Fürstenstein Cassel.

grands ordres	400 ^{fr}
commandeurs	200
chevaliers	90
plaques brodées	250

Je m'empresse de faire part à V. E. de cette nouvelle proposition sur laquelle elle statuera ce qui lui paraîtra convenable

J'ai l'honneur etc.

218• Marinville à son père, Cassel, 25 octobre 1810²⁵²

Cassel, le 25 octobre 1810.

M.^r,

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre de change de fr 5 000 que vous remettrez à M.^r Bosio contre son reçu comme avance sur les travaux dont il est chargé. Vous voudrez bien m'envoyer sa quittance par la première occasion.

Dans tous les envois que vous ferez à mon adresse, je vous prie de vouloir bien ajouter (Service particulier). Cette mesure est nécessaire pour qu'on n'ouvre par les caisses sans m'en prévenir au garde-meuble, où toutes les caisses de quelque nature qu'elles soient, sont envoyées et d'où je retire celles de mon service.

J'espère que tous les objets attendus de Paris me seront rendus à Cassel pour le 15 novembre, époque de l'anniversaire de la naissance de S. M.

Agrérez, etc.

219• Décision de Marinville concernant Kinson et Ruhl, Cassel, 5 novembre 1810²⁵³

Arts

M.^r Kinson, peintre de S. M., est autorisé à s'occuper sur le champ d'un portrait en pied de S. A. le prince royal de Wurtemberg en habit de chasse²⁵⁴.

Ce portrait devra être en regard, et de la même proportion, que celui

²⁵² *Correspondance*, p. 86.

[*en marge* :] M. l'intendant particulier de S. M. (à Paris).

²⁵³ *Correspondance*, p. 86.

[*en marge* :] N° 14 du <1/1 ?>.

²⁵⁴ Collection particulière.

de S. M. Il sera considéré comme portrait original, à pose de fantaisie, et payé trois mille francs.

Le S.^r Rhul sera chargé de la confection du cadre convenable à ce tableau, et M.^r Mensing de celle de la dorure.

Cassel, le 5 novembre an 1810.

**220• Décision de Marinville concernant Soiron,
24 novembre 1810²⁵⁵**

Arts

M.^r. Soiron, peintre sur émail de S. M., est autorisé à exécuter les portraits de S. M. suivant :

N ^o 9	1 ^o , un portrait ovale, pour 1 médaillon de la reine de la forme ci-jointe ²⁵⁶ et du prix de quatre cent francs	400 ^[fr]
N ^o 10	1 <i>ditto</i> plus petit et ovale pour pendre au col	300
N ^o 11	1 <i>ditto id</i> rond pour <i>id</i>	<u>300</u>
		1 000

Cassel, le 24 novembre an 1810.

221• Bruguière à Marinville, Cassel, 21 décembre 1810²⁵⁷

S. M., mon cher Marinville, a décidé qu'en mon absence vous seriez provisoirement chargé de la surintendance du théâtre. M.^r Bérar [sic]²⁵⁸, qui remplit les fonctions de directeur, prendra chaque jour vos ordres pour tout ce qui est relatif au service.

Amitié,

Le surintendant
Bruguière

Cassel, le 21 décembre 1810.

²⁵⁵ *Correspondance*, p. 87.

²⁵⁶ Forme non connue.

²⁵⁷ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 99r.

[*adresse* :] à M. le Baron de Marinville, chambellan.

[*inscriptions au dos du dernier feuillet de la pièce (f^o 106v)* :] Lettres de S.M. ou qu'elle a ordonnée qu'on m'écrive / Lettre par laquelle S.M. me charge de la <secrétairie ?> [*illisible*] du Théâtre royal. / 1810.

²⁵⁸ Bérard, secrétaire de la Surintendance ?

II. 2. Effets de poste et de douane pour l'année 1810

Les archives de Marbourg conservent un carnet utilisé dans les deux sens, où sont relevés, de 1810 à 1813, d'un côté les objets destinés ou provenant de la cour de Westphalie et réceptionnés par la douane, de l'autre ceux passant par la poste²⁵⁹. Nous intitulons donc respectivement ces « cahiers » *Cahier de la Poste* (pour le premier) et *Cahier de la Douane* (pour le second).

Certains envois manquant de précisions et certaines parties comportant trop d'abréviations et de nombres parfois indéchiffrables, ne sont relevés ici que les colis et caisses dont le contenu ou la provenance sont précisés.

Nous apprenons ainsi qu'en avril 1810 des caisses de soieries de l'entreprise lyonnaise Blanchon Cortet sont réceptionnées au garde-meuble, avant d'être envoyées au Palais royal pour être accrochées sur les murs de la chambre à coucher de la reine²⁶⁰. Parfois, seul le nom du fournisseur est précisé : ainsi le 5 juillet, des caisses provenant de Galle à Paris sont réceptionnées sans que leurs contenus ne soient répertoriés.

Si l'origine géographique et/ou le nom de l'expéditeur ne sont donc pas systématiquement rapportés, beaucoup d'objets destinés aux aménagements des résidences royales ou particulières des souverains westphaliens proviennent de France. La provenance de « 7 tapis pour les appartements de Leurs Majestés »²⁶¹ reçus le 24 octobre n'est toutefois pas précisée, de même celle des « assiette[s], compottier [sic], souppier [sic] et corbeilles en [porcelaine] peint[e] et doré[e] » envoyés au Palais royal le 29 octobre : s'agit-il d'un achat parisien ou d'une production de la manufacture royale de Fürstenberg, d'où est issue la « porcelaine dorée » réceptionnée le 10 juillet ?

De plus, l'intitulé du colis et sa description après déballage peuvent également différer : le 12 mai, trois caisses de lustres arrivées la veille sont déballées au garde-meuble pour finalement contenir un grand lustre et des garnitures de cheminée²⁶².

Parmi les objets réceptionnés, se trouvent de nombreuses œuvres d'art, allant d'énigmatiques « modelles [sic] en plâtre » (reçus le 23 juin) à des bustes en plâtre du roi, qu'accompagne un dessin d'un lion envoyé directement à Marinville le 5 octobre. Autre exemple : le 9 octobre sont

²⁵⁹ HStAM 6a Nr. 2157.

[*titre sur la tranche* :] Cassel / Douane / 1810-1811 / Post / 1810-1811 Inventar .

[*titre intérieur du premier cahier* :] Spécification / des effets qui arrivent / de la Poste / 1810-1811.

[*titre intérieur du second cahier* :] Spécification / des effets qui arrivent / de la Douane / 1810-1811-1813.

²⁶⁰ Voir au 5 avril, 10 avril, 17 et 19 avril.

²⁶¹ Un tapis d'Aubusson provenant de Jérôme (selon le catalogue) a été vendu chez Sotheby's, le 21 mai 1988 (n° 206).

²⁶² Voir au 11 mai. Il est peut être possible de reconnaître dans les « 2 paires de bons à enfants » des feux en bronze portant des enfants dont une paire est encore conservée à Wilhelmshöhe (ill. 4, p. 181) et se retrouve dans l'inventaire de 1812.

enregistrés (malheureusement sans précision de provenance) des statues, vases et bronzes, et un « buste de Napoléon en biscuit avec son pied d'estal [sic] en [t]ôle vernis[sée] et couronne en laurier en bronze doré », présent dans les appartements royaux de Napoléonshöhe en 1812. Si Marinville reçoit aussi le 3 août « deux tableaux rou[l]és » tout aussi énigmatiques, les « feuilles d'[i]voire et verres pour peindre la miniature valeur 40 fr » reçues le 27 octobre sont sans nul doute destinées au peintre en miniature Soiron.

Les objets de mode sont encore plus nombreux. Certains sont destinés au roi, d'autres à Mme Laflèche, l'une de ses nombreuses maîtresses (qui reçoit ainsi des robes en soie le 19 octobre), et surtout à la reine : des souliers (14 septembre), de la parfumerie et des modes (19 octobre), des modes, rubans et bijouterie (5 novembre), etc.

Ajoutons ici que certains objets réceptionnés et adressés au couple royal peuvent être des présents à distribuer, comme pour certaines commandes de Marinville. Reinhard, l'ambassadeur de France à Cassel, écrivait déjà dans une dépêche du 15 janvier 1809 que « le roi se plaît à distribuer des cadeaux en châles, en montres, en bijoux »²⁶³.

Le 28 juin, la reine reçoit de l'huile d'olive, du fromage, des huitres et des liqueurs... Cependant, les produits de bouche sont rares dans ce registre bien que parfois les relevés peuvent prendre une forme originale : le 22 juin, « 3 caisses [...], l'une de Paris, les 2 autres de Brunschweig, à l'adresse de monsieur l'intendant général, valeur 270 fr [...], contenant de meubles et saucisson[s] »²⁶⁴ ; le 26 septembre : trois caisses « contenant de formes en étain, pour la pâtisserie [sic] [...], 2 panneaux de tapisserie de [Gobelins] [...], [des] livres », ce qui laisse au moins supposer qu'elles proviennent de Paris.

C'est sans doute aussi le cas de certains objets qui sont destinés non pas au couple royal, mais à des officiers de leurs Maisons, civiles ou militaires : le maréchal de la cour Boucheporn reçoit ainsi, le 2 août, « une toilette [sic], fauteuil et tabouret de pied » que contenait une caisse où se trouvaient également « des marbres pour une chemin[é]e et 4 plats pour consoles [...] ; 2 consoles et les bronzes pour la cheminé[e] », le tout déposé au garde-meuble.

Certains effets sont destinés au nouveau maître de chapelle de Jérôme, Félix Blangini, ancien directeur de musique de Pauline. Il accepte la place que lui propose Jérôme à Paris en novembre 1809, et rejoint Cassel avant la fin de cette année. Le poste était en effet vacant après que Johann Friedrich

²⁶³ *Du Casse 1862*, p. 202 en ajoutant, concernant Catherine : «...la reine a beaucoup de robes à distribuer, puisqu'elle en change souvent » (ibid.).

²⁶⁴ Elles sont envoyées le 30 juin « à l'intendance, sur le recu de M. Guillemot, maître d'hôtel » pour celle « contenant de saucissons » et « les 2 autres déballées au garde-meuble, contenant de velours en soye ».

Reichardt ait démissionné de la direction de la musique de la chapelle du roi et de l'opéra, en apprenant que le Grand chambellan, le comte de Truchsess-Waldburg, tentait – en vain – d'embaucher Beethoven²⁶⁵... Arrivent ainsi au garde-meuble, le 28 mai 1810, « 3 harpes, 3 piano [sic], dont un à M.^r Blangini et d'autres instrument [sic] de musique »²⁶⁶, puis, le 16 juin²⁶⁷ : « 1 caisse marquée R. W. n° 1, pesant 187 <kg ?>, emballée, contenant de [sic] livres et musique » pour « M^r Blangini, à la Ville neuve » et encore « des cors de chasse » le 24 septembre.

Dans son ensemble, le relevé des effets de douane permet une immersion touchante et précieuse dans le quotidien de la cour westphalienne.

[G.N.]

²⁶⁵ Beethoven est prêt d'accepter avant qu'un groupe d'amateurs viennois ne réussisse à le retenir en Autriche. Il avait pourtant écrit au Baron Ignaz von Gleichenstein, à Vienne, en novembre-décembre 1808, une lettre enthousiaste :

« Barbarischer Freund!

Heute erhalte ich die Nachricht aus dem Königthum Westphalen auf meinen Briefr – man bietet meiner Wenigkeit als jährlichen Gehalt 600 Dukaten in Gold – gehab dich wohl, sobald du aus dem Zustande Der Barbarey wieder in den kultiwirten übergehst, laß mich's wissen dein Freund Beethowen » (Beethoven-Haus Bonn, Sammlung H. C. Bodmer, HCB Br 126).

²⁶⁶ Le comte de Truchsess-Waldburg.

²⁶⁷ *Cahier de la Douane*, p. 5-6.

- 3 mars²⁶⁸ : « 2 caisses emballées marquées + n° 13¹⁰³ <kg?> -14¹⁰⁰ <kg ?>²⁶⁹ [...] à l'adresse de Monsieur l'Intendant général, service du Grand maréchal de la Cour », envoyées au garde-meuble le 10 mai et contenant après déballage : « trois lampes en cuivre bronzé et doré, garnies de cristal, dont deux soucoupe [sic] étoit cassées et manque une bobèche ».
- 4 avril²⁷⁰ : « une caisse marquée ML », contenant des « aiguillettes » ; envoyées le 10 avril « au cabinet de S. M. le Roi, P[alais] royal ».
- 5 avril²⁷¹ : « 7 ballots à l'adresse de S. M. le Roi de Westphalie, marqués A.S.M.I.T. 1 à 7, contenant 2 lits de fer avec les fournitures ; déposé au grand Sallon du garde-meuble ».
- *Idem*²⁷² : « 1 caisse marquée M. B. D. K. n° 12 de Lyon contenant des étoffe [sic] de soye » et « 1 caisse marquée M. B. D. K. » ; « les 2 caisses n° 5 6 marquées M. BD. K contenant de soyeries de Lyon pour l'ameublement de S. M le Roy employés [sic] au garde-meuble remis à Mr. <Bouchér ?> pour la chambre à coucher de S. M. la Reine »
- 10 avril²⁷³ : « 1 Caisse marque M.B.D.K. pesant 35 <illisible> à l'adresse de M.l.B. de Keudelstein <intendant général ?> de S. M. le Roy n° 27, contenant des soyeries de Lyon pour la Chambre à coucher de S. M. la Reine au Palais royal / Blanchon Cortet » et remis le 10 « à Monsieur Boucher, pour la Chambre à coucher de S. M. la Reine »
- 17 avril²⁷⁴ : « 2 caisses » pensant « 3 5/8 <kg ?>, remises le 20 avril « à Monsieur Lépine, Horlogé [sic] de S. M. le Roy »
- *Ibidem*²⁷⁵ : « 1 caisse marqué [sic] A, pesant 3 3/8 <kg ?>, à l'adresse [sic] de Monsieur l'intendant général, contenant des étoffes, valeur 600 fr » mais sortie le 23 avril comme « 1 caisse [...] contenant un lustre envoyé à la Comédie ».

268 *Cahier de la Poste*, p 7-8 (notons que les pages 1-2 ne comportent qu'une mention biffée datée du 6 mars et enregistrant un « paquet d'Osnabruck, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, service de la Maison du roi, palais d'Osnabruck / <Wedekind ?> », qui est envoyé par « Wachsmann » le jour même à l'intendance. Il manque aussi à ce *cahier* les pages suivantes, numérotées de 3 à 6.

269 Nous citons quelques exemples de ces chiffres et annotations abrégées apportées régulièrement au texte mais qui malheureusement restent encore énigmatiques (il n'est pas sûr, notamment, que cette partie présente les masses des objets en kilogrammes).

270 *Cahier de la Poste*, p. 7-8.

271 *Ibid.*

272 *Ibid.*

273 *Ibid.*

274 Première transcription de la seconde partie du cahier que nous nommons *Cahier de la Douane*, p. 1-2.

275 *Ibid.*

- 19 avril²⁷⁶ : « 2 Caisses marquées M.B.D.K pensant 32 et 27 <illisible> contenant de soyeries pour la Chambre à coucher de S. M. la Reine au Palais royal / de Lyon / M. Blanchon Cortet »
- 26 avril²⁷⁷ : « 1 ballot marqué S. M le Roi de Westphalie, à l'adresse [sic] de Monsieur l'intendant général, pesant 1 $\frac{3}{4}$ <kg ?>, contenant²⁷⁸ de [sic] globes pour quinquets », déballé le 16 juillet au garde-meuble où est décompté « 20 globes pour quinquets dont un cassé ».
- 30 avril²⁷⁹ : « Une caisse marquée A. O. N° 1 contenant décorations d'ordre en broderie et en argent à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville ; valeur 600 fr ».
- 1^{er} mai²⁸⁰ : « Un ballot ou caisse emballée marquée M.B.DM B N° 25 à l'adresse de M. le baron de Marinville <etc. etc. ?> valeur 600 fr ». Les deux caisses sont envoyées le 2 mai suivant « au cabinet de S. M. au Palais royal et remis au Secrétaire du <Pary ?> sur le reçu du Huissier Monsieur Olivier ».
- 2 mai²⁸¹ : « 5 caisses emballées marquées RW n° 1-2. 3. 4. 5, pesant K. 115. 128. 120. 198. 118, contenant des feux en bronzes [sic] avec les accessoires, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, pour le service de S. M. le roi de Westphalie ». Ces « feux en bronze et accessoires [sic] de pose » sont déballés au garde-meuble et placé dans son « grand salon » à une date non mentionnée.
- 4 mai²⁸² : « 2 caisses emballées marquées D L FR/ R n° 1-2 à l'adresse de Monsieur l'intendant général contenant des robes, 51-57 H pesant <illisible> valeur 5.000 fr » et « déposées le jour <même ?> dans la Chambre des étoffes »
- 5 mai²⁸³ : « 1 paquet en toile cirée pesant 9 <illisible> à l'adresse de Monsieur l'intendant général, habit des <hommes ?>, valeur 200 fr » et « envoyé le même jour par le portier à l'Intendance ».
- 11 mai²⁸⁴ : « 3 caisses pesant 1600 < kg ?>, marquée [sic] R W. N° 6 k 235 n° 7. K 1190 n°8 k 175, contenant des lustres, adressé [sic] à

276 *Cahier de la Poste*, p. 7-8.

277 *Cahier de la Douane*, p. 1-2.

278 *Suit des lustres*, biffé.

279 *Cahier de la Douane*, p. 9-10.

280 *Ibid.*

281 *Cahier de la Douane*, p. 1-2.

282 *Cahier de la Poste*, p. 9-10.

283 *Ibid.*

284 *Cahier de la Douane*, p. 1-2.

Monsieur l'intendant general par le voiturier <Cronebach ?> pour le service de Sa Majesté le roi de Westphalie ». Le 12 mai, les « 3 caisses [sont] déballées au garde-meuble, n° 1 contenant un grand Lustre riche / la bouille manque / et n° 6.8, une partie de garnitures de cheminé [sic] et²⁸⁵ 2 paires [sic] de <bons ?> à <enfants ?> etc etc ».

- 12 mai²⁸⁶ : « 1 caisse marquée M. CD. B. /CB n° 44 contenant des soyeries à l'adresse de Monsieur le chevalier de Brugere²⁸⁷ [sic], secrétaire de commandent [sic] de S. M. le Roi » et « transporté le même jour au cabinet de S. M. le Roi à Monsieur Brugere [sic] sur son reçu ».

- 16 mai²⁸⁸ : « 1 ballot [...] contenant un lit en fer, service du Grand maréchal de la cour, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, pesant 350 Kilogr. » et « 1 grande caisse emballé [sic] marqué [sic] Roi de W. N° 1, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, pesant 1300 <kg ?>, contenant un lustre », le tout déballé au garde-meuble à une date indéterminée.

- 22 mai²⁸⁹ : « 1 caisse marquée B.D.R. N° 1 pèse [?] 30 <illisible> contenant porcelaine, à l'adresse à M.^r le baron de Marinville, maître de garde-robe de S. M. la Reine de Westphalie, valeur 260 fr » et envoyée à « Mr. le baron de Marinville au Palais royal, sur son reçu ».

- 28 mai²⁹⁰ : « 3 caisses marquées R.W. n° 9, pesant 185 <kg ?>, n° 1, 134 <kg ?>, n° 2, 140 <kg ?> » et « 5 caisses marquées B. K. N. n° 3. 4. 5. 6. 7, pesant 95, 55, 200, 55, 195 <kg ?>, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant bronze [sic] doré [sic] et instrument [sic] de musique pour le service de S. M. le roi de Westphalie, par le voiturier Cronebach, valeur 800 fr », caisses qui « ont été déballés [sic] au garde-meuble et contenant 3 harpes, 3 piano [sic], dont un à M.^r Blangini et d'autres instrument [sic] de musique, plus de [sic] bronze doré ».

- 2 juin²⁹¹ : « 1 caisse emballé [sic] marqué [sic] MLFR n° 1, pesant 5/8 [kg ?], à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant une pendule de M. Lépine de Paris, valeur 200 fr » ; la caisse a été ouverte le 6 juin « par M.^r Lépine, contenant 1 cage en verre cassé [sic], des clefs pour montre et d'huile en 2 flacons, et le tout a été emporté par M.^r Lépine d'ordre de Monsieur l'intendant général ».

285 Suit 4 bons, biffé.

286 *Cahier de la Poste*, p. 11-12.

287 Bruguières.

288 *Cahier de la Douane*, p. 3-4.

289 *Cahier de la Poste*, p. 11-12.

290 *Cahier de la Douane*, p. 3-4.

291 Ibid.

- 7 juin²⁹² : « 1 caisse de Brunshweig²⁹³ marqué D. N°1 pèse 93 <illisible> à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant 4 pièces de velours cramoisie » et déballées « au Garde-meuble et réunis le velours aux armoires du garde-meuble ».

- *Idem*²⁹⁴ : « 2 caisses emballées, marquées R. W. n° 11, 12, pesant 3 5/8, 2 1/8 <kg ?> » et « 1 *idem* emballé [sic], marquée FRC. B. n° 1, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant de [sic] bronze dorées [sic] et une pendule, valeur 900 fr. », déballées le 8 suivant « au garde-meuble, contenant 1 pendule, 2 vases, 2 chandeliers, des bronze [sic] et flambeau argenté etc etc ».

- *Ibidem* : « 1 caisse marqué [sic] R. W n° 10, pesant 9 5/8 <kg ?>, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant un lustre, valeur 250 » et déballée le jour même au garde-meuble, mais « manque la bulle d'en bas ».

- 8 juin²⁹⁵ : « 1 caisse marquée W. n° 8, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contient de draperie [sic], valeur 450 fr. », envoyée le 9 suivant sur ordre de l'intendant général « à Monsieur le général Wolfret remis à son trompette [sic] major, sur son reçu ».

- 12 juin²⁹⁶ : « 1 caisse marquée MCD. B. /CB 49 emballées contenant des étoffes brochées à l'adresse de Monsieur le chevalier de Brugère²⁹⁷ pèse 65 <illisible>, valeur 600 fr » et « envoyée le même jour à M.^r le baron de Brugère au Palais royal, sous le reçu de M.^r Boison, Huissier ».

- 15 juin²⁹⁸ : « 3 caisses marquées K. n° 1. 2. 3, pesant 1 ½ [kg ?], 2 3/8 [kg ?], 2 7/8 <kg ?>, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, par le voiturier <Strolh ou Stroch ?> de <Niedergemunde ?>, contenant²⁹⁹ des effets pour le théâtre, valeur 400 fr. » et remis le jour suivant à « M.^r Leriche, machiniste, pour être transporté à Napoléonshöhe ».

- 16 juin³⁰⁰ : « 1 caisse marquée R. W. n° 1, pesant 187 <kg ?>, emballée, contenant de [sic] livres et musique, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, par le voiturier J König et < Brüll ?>, de <Duttenrode ?> », envoyée le 19 suivant « à M^r Blangini, à la Ville neuve ».

²⁹² *Cahier de la Poste*, p. 11-12.

²⁹³ Brunswick.

²⁹⁴ *Cahier de la Douane*, p. 3-4.

²⁹⁵ *Ibid.*

²⁹⁶ *Cahier de la Poste*, p. 11-12 :

²⁹⁷ Bruguière.

²⁹⁸ *Cahier de la Douane*, p. 5-6.

²⁹⁹ *Suit des meubles*, biffé.

³⁰⁰ *Cahier de la Douane*, p. 5-6.

- 18 juin³⁰¹ : « 7 caisses emballées, marquées R. W n° 1 à 5 et 2 et 14, contenant ouvrage en bronze et albâtre, à l'adresse [sic] de Monsieur l'intendant général, par le voiturier Cronbach, valeur 240 fr. » et déballées le 19 suivant au garde-meuble.

- 22 juin³⁰² : « 2 caisses en toile ciré à l'adresse de S. M. le Roy n° 6-7 contant de [sic] papier et plume, valeur 300 fr » et envoyé « le même jour aux cabinets de S. M. le Roy au Palais royal ».

- *Idem*³⁰³ : « 3 caisses marqué C. L. et M d. K. pesant 25 H [?] 89-150 H [?], l'une de Paris, les 2 autres de Brunschweig³⁰⁴ à l'adresse de Monsieur l'intendant général, valeur 270 fr [...] contenant de [sic] meubles et saucisson » et le 30 juin, « 1 caisse marquée C. L. pesant 25 H [?] à l'adresse de Mr. l'intendant général contenant de saucissons, envoyé [sic] à L'Intendance sur le recu de M.^r Guillemot, maître d'hôtel » et « les 2 autres déballées au garde-meuble contenant de velours en soye ».

- *Idem*³⁰⁵ : « 1 caisse [marquée] D E n° 1, contenant bordures, par le voiturier Zimmerman, à l'adresse de M.^r Gautier », déballée au garde-meuble à une date non mentionnée et « envoyé[e] les cadres dorés a M^r [Gautier] ».

- *Idem*³⁰⁶ : « 32 caisse [sic] emballée [sic], marquées J.N, depuis n° 1 jusqu'au 32
 1 caisse *idem*, marquée R. W n° 16
 1 *idem* marquée MC <« ?> 33, des fleurs pour <l'office ?>
 1 *idem* marquée T. S. «, 1 un jeu des bouilles
 36 caisses du même voiturier de Saarbruck, sur 2 chariots, valeur 3000 [fr], à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant meuble, marbre, glaces, dorures », la caisse MC étant envoyée au Palais royal le 1^{er} août et la caisse TS envoyée chez Marinville le même jour ; les 32 autres marquées JN sont « déballées au garde-meuble, dont une caisse de couleurs pour <Laflier ?>, envoyé [sic] à Napoléonshöhe le 20 août 1810, sur le recu du concierge ».

- 23 juin³⁰⁷ : « 1 caisse emballée, à l'adresse [sic] de Monsieur l'intendant général, pesant 1 ¼ <kg?>, par le voiturier <Becker?>, de <Kleinsckheim?>, valeur 100 fr » et « contenant de [sic] modelles [sic] en plâtre ».

301 Ibid.

302 *Cahier de la Poste*, p. 11-12.

303 Ibid.

304 Brunswick.

305 *Cahier de la Douane*, p. 5-6.

306 Ibid.

307 Ibid.

- 28 juin³⁰⁸ : « 3 caisses à l'adresse [sic] de M^r l'intendant général, marquée [sic] R. W. n° 13-15-17, pesant 11. 10 ½ 10 3/8 [kg ?] par le voiturier <Böttingen ?> de <Lutterbergen ?>, valeur 400 fr », déballées au garde-meuble à une date indéterminée et « contenaient 3 grand [sic] lustre [sic] en bronze doré et cristal, les 3 bulles d'en bas ont manquées ».

- *Ibidem* : « 1 caisse marquée L. M. pour S. M. la reine, contenant d'huile d'olive, fromage, huitres, liqueurs, valeur 120 fr » et envoyée le jour même à « Monsieur Pfeiffer, secrétaire des commandants de Sa Majesté la reine, sur son bon et reçu ».

- 5 juillet³⁰⁹ : « 2 caisses emballées marqués S.^E BD.K. / CB n° 55. 57. à l'adresse [sic] de Monsieur l'intendant général, contenant étoffes en soye, valeur 600 fr », déballées le jour même « au garde-meuble, contenant des velours cramoisi [sic] brodées [sic] en or pour le Théâtre à Napoléonshöhe ».

- *Idem*³¹⁰ : « 1 *idem idem* à l'adresse de Monsieur le chevalier de Brugere [sic], marqués [sic] MCDB CB contenant modes pour le théâtre, valeur 100 fr », « transportée le même jour au cabinet de S. M. le Roy, sur le reçu de l'huissier Boisson. »

- 7 juillet³¹¹ : « 1 caisse emballé [sic] marqué MCD.B. CB n° 54 à l'adresse de Monsieur Brugere [sic] contenant modes, valeur 300 fr », transportée au cabinet du roi.

- 9 juillet³¹² : « 1 caisse emballée marqué [sic] S. E B. D. K n° 60 à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant velours brodé en or, valeur 300 fr », déballée au garde-meuble « pour le théâtre de Napoléonshöhe ».

- *Idem* : « 1 caisse à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville contenant un tire [?] mécanique sans arbalète [sic], valeur 150 fr. » et envoyée chez lui.

- 10 juillet³¹³ : « 1 paquet des lettres marqué de S. M. J.N. à la même adresse, contenant livre de poche de l'économie politique du professeur Hort à Erlang [?] [et] envoyé le même jour au cabinet de Sa Majesté ».

- 10 juillet³¹⁴ : « 3 caisses marquées S. R. W. n° 1, 2, 3, pesant 285, 285, 73 <kg ?>, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant des

308 *Cahier de la Douane*, p. 7-8.

309 *Cahier de la Poste*, p. 13-14.

310 *Ibid.*

311 *Ibid.*

312 *Ibid.*

313 *Ibid.*

314 *Cahier de la Douane*, p. 7-8.

meubles, par le voiturier Eberhard Schneider, de Marbourg, valeur 600 fr », déballées au garde-meuble à une date non précisée et contenant alors « 2 corbeilles en taffetas rose et jaune, deux autres grandes en satin blanc brodée [sic] en or, sur de [sic] pieds dorés ».

- *Ibidem* : « 2 caisses, porcelaine [sic] de Fustenberg, marquées A. S. E. M[onsieur] le B[aron] de L., à l'adresse de Monsieur l'intendant général », déballées au garde-meuble à une date non précisée et contenant « porcelaine dorée ».

- 14 juillet³¹⁵ : « 10 caisses à l'adresse de M.^r Jordis Bretano³¹⁶, marques M.T.n° 1-10, contenant des lustres, valeur 800 fr », ouvertes au garde-meuble à une date non précisée et contenant « 10 lustres tres endomagés [sic] ».

- *Ibidem* : « 14 marqués R. D. W. n° 1, 140 <kg ?>, quatre, 645 <kg ?>, <autres ?> avec adresse, dont une avec une caisse en toile ciré [sic], n° 1-4, 695 <kg ?>, avec adresse S. M., 2 caisses n° 8-9, 1250 <kg ?>, R. W., 1 caisse n° 18 R. W., 2 caisse [sic] n° 19-20, 1065 <kg ?>, valeurs 600 fr » et « 2 marquées R. W. n° 1-2/2.2, de M.^r Galle, à Paris, pesant 4 <cent ?>, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, valeur 250 Fr [...] par le voiturier Georg Schaefen de <Lutternborg ?> ; 9 caisses emballées, 4 caisses non emballée [sic], 1 petit panier en toile cirée » ; « la caisse avec toile ciré [sic] à l'adresse de Monsieur le Baron de Boucheborn³¹⁷ » remise le 19 juillet à « <illisible> <Harbort ?> de son ordre » et les autres déballées au garde-meuble le 20 juillet.

- 15 juillet³¹⁸ : « 3 malles à l'adresse de Sa M. le Roy de Westphalie contenant des habillemens [sic] pour valets de pied » et envoyé le jour même au palais royal.

- 16 juillet³¹⁹ : « 1 caisse en toile cirée pesant 8' H [?], à l'adresse de M.^r l'intendant général, contenant de [sic] modes pour S. M. la Reine, valeur 60 fr », envoyée le 17 à « Napoléonshöhe sur le reçu de Monsieur Pottier, valet de chambre de S. M. la Reine ».

- 24 juillet³²⁰ : « 4 portmanteaux marqués S.M /
2 caisses garnis [sic] en cuivre / marqués S. M.,
contenant 2 lits en fer complets de leurs <M[ajesté] ?>
2 caisses _____ /

315 *Ibid.*

316 Brentano.

317 Boucheporn.

318 *Cahier de la Poste*, p. 13-14.

319 *Ibid.*

320 *Cahier de la Douane*, p. 9-10.

5 caisses marquées S. S. n° 1,2,3,4,5, à l'adresse de Monsieur l'intendant général » ; les lits et les portes manteaux étant remis au garde-meuble à une date indéterminée, tandis que les 5 caisses marquées « S.S. » contiennent « des models [sic] en plâtre ».

- *Idem*³²¹ : « à l'adresse de Monsieur le baron de Boucheporn, maréchal de la cour

1 caisse, porcelaine, marqué [sic]	B. E n° 1.
2 <i>ditto</i> [sic], liqueurs, _____	FB n° 4/5
2 <i>ditto</i> [sic], cristaux, _____	<i>idem</i> n° 1/2
1, <i>ditto</i> [sic], vin _____	6,

le tout par le voiturier Kronebach, service de S. M. le Roi de Westphalie », envoyé le jour même à Boucheporn, « à la maison des pages ».

- 27 juillet³²² : « 3 caisses à l'adresse de Monsieur l'intendant général en toile cirée contenant de [sic] modes pour S. M. la Reine, pesant 7.7 ½. 8 ¼ H [?], valeur 200 fr » et envoyées le jour même à Napoléonshöhe.

- *Idem*³²³ : « 1 caisse [...] de modes pour S. L. la Reine [...] pesant 17 ¼ H [?], valeurs 80 fr » et envoyé le jour même à Napoléonshöhe.

- *Idem* : « 1 paquet contenant du papier à l'adresse de S. M. le roi de Westphalie » et envoyé au cabinet du roi.

- 2 août³²⁴ : « 9 caisses marquées R. W. n° 1-9, porcelaine, dont une avec quinquets » ; les 8 caisses contenant la porcelaine étant remises le jour même à « M.^r <Peret ?>, chef de la porcelaine, sur son reçu », et celle « avec quinquets envoyé [sic] au Palais royal, à M.^r <Harbert ?> » le 12 suivant.

- *Idem*³²⁵ : « 1 caisse marquée M.^r n°1 » qui est « envoyée à Monsieur le baron de Boucheborn³²⁶ » ;

- *Idem*³²⁷ : « 6 [caisses marquées] R. W. n° 1-6 », envoyées, « n° 1, un billard, au garde-meuble, n° 2, des moules, de M.^r le <M[aréchal du palais] ?> de Boucheborn³²⁸, reçu³²⁹, envoyé [sic] a [sic] Palais Royal, n° 3-4, des ornements pour la table, envoyée [sic] au Palais royal, n° 5-6, des harnois [sic]³³⁰, envoyés aux écuries de Bellevue » ;

321 Ibid.

322 *Cahier de la Poste*, p. 15-16.

323 Ibid.

324 *Cahier de la Douane*, p. 9-10.

325 Ibid., p. 11-11a] et 12.

326 Boucheporn.

327 *Cahier de la Douane*, p. 11-[11a] et 12.

328 Boucheporn.

329 Suit une mention biffée illisible.

330 Harnais.

– *Idem*³³¹ : « 3 [caisses marquées] F. B. n° 11, 12, 13, vin », envoyées « à M.^r le baron de Boucheborn³³², à la maison des pages » ;

– *Idem*³³³ : « 7 idem [caisses marquées] J. N., n° 1-7 », comprenant, « n° 1, 2, 3, 4, des marbres pour une cheminé [sic] et 4 plats pour consoles, n° 5-6, 2 consoles et les bronze [sic] pour la cheminé [sic], au garde-meuble, n° 7, une toilette, fauteuil et tabouret de pied, pour M. le baron de Boucheborn³³⁴, envoyés chez lui » ;

– *Idem*³³⁵ : « 18 [caisses marquées] R. W. A n° 21-25, n° 1 à 3, n° 40-49 » et comprenant, « n° 1, 2, 3, 4, des caisses avec de figures en porcelaine, savoir 63 caisses et un pied d'estal [sic], envoyé [sic] à Napoléonshöhe, sur les recus du concierge ; n° 21 à 25, des plateaux ; n° 40-45, de porcelaine [sic] et verreries, envoyés [sic] au Palais royal ; n° 46, 4 petits ballots et une caisse, dont 2 ballots à M.^r le comte de Bouchholz³³⁶ et envoyés chez lui, et un à M.^r le comte de Lepel, un ballot et la caisse contenoit [sic] 1 cloche et 2 socles et caisse pour <montres ?>³³⁷ ; n° 47-49, des harnois [sic] envoyés aux écuries de Bellevue » ;

– *Idem*³³⁸ : « 1 [caisse marquée] S. M. W T n° 1 » contenant « 4 lampes en bronze et cristal ; au garde-meuble, dont 2 verre cassé [sic] ». Soit en tout « 38 caisses à l'adresse de M.^r l'intendant général, par le voiturier <Kronebach ?>, de Mayence, contenant meubles, porcelaine et vin, valeur 4000 fr [...] ; le vin 72 <illisible>.

– 3 août³³⁹ : « 1 caisse en toile ciré [sic] noir [si] à l'adresse de M.^r le baron de Marinville, contenant deux tableaux roulés [sic] » et envoyé le jour même à Marinville.

– 4 août³⁴⁰ : « 1 caisse en toile ciré [sic] noir à l'adresse de Monsieur Marseille Laffèche, contenant un habit de drap » et envoyée « le même jour chez Monsieur Marseille La Flèche sur le reçu de M.^r Giuseppe Castello, valet de chambre ».

331 *Cahier de la Douane*, p. 11-[11a] et 12.

332 Boucheporn.

333 *Cahier de la Douane*, p. 11-[11a] et 12.

334 Boucheporn.

335 *Cahier de la Douane*, p. 11-[11a] et 12.

336 Bochoholz.

337 Selon la page [11a], mais sur la page 11, il est écrit : « 46, le socle et la caisse d'une montre <acquise ?> pour S. M. le Roi ».

338 *Cahier de la Douane*, p. 11-[11a] et 12.

339 *Cahier de la Poste*, p. 15-16.

340 Ibid.

- 15 août³⁴¹ : « 1 caisse emballée, marquée S M n° 1, contenant des livres et papiers, à l'adresse de S. M. le Roy de Westphalie, par le voiturier Freidrich Schlinder, de Seesen », envoyé le 21 à Napoléonshöhe au cabinet du roi.
- 20 août³⁴² : « 3 caisses en toile cirée à l'adresse de M.^r l'intendant général pour remettre à S. M. la Reine de Westphalie, contenant des habillements pour dames de bonnets et dont une caisse de Lyon avec des étoffes de soye » et envoyées le même jour à Napoléonshöhe, à la garde robe de la reine.
- *Idem*³⁴³ : « 1 caisse emballée et en toile ciré marqué B.D.L.F. / R. N°1, à l'adresse à Mons. l'Intendant général, contenant des modes en robes » et envoyée à l'intendant.
- *Idem*³⁴⁴ : « 1 caisse marquée LN N° 1. à l'adresse de Monsieur l'intendant général pour S. M. la Reine contenant des livres » et « envoyé à Napoléonshöhe à la garde robe de S. M. la Reine sur le reçu de M.^r Pottier ».
- 28 août³⁴⁵ : « 1 caisse marquée W n° 1, à l'adresse de M.^r le baron de Keudelstein J. G. [?], pesant 1 5/8 <kg ?> » et « contennoit de [sic] plume pour le militaire, envoyé [sic] chez le colonel Wolfr » le 29 août [?].
- *Idem*³⁴⁶ : « 4 caisses, 2 vaches et 4 malles, et 4 caisses, marqués [sic] R. W. n° 1 à 10, contenant du linge pour la cuisine, argenterie et domestique, à S. M. le Roy de Westphalie, <Cassel ?>, par le voiturier Christophe <Friant ?>, de Strasbourg », envoyées le 29 suivant, « d'ordre de M.^r le maréchal de la cour, à la lingerie sur le reçu de Monsieur <illisible>.
- 28 août³⁴⁷ : « 2 caisses emballées, marquées S R W, n° 1-2, à l'adresse de S. M le Roy de Westphalie, pesant 267 kilog [sic], contenant deux corbeilles en acajou couverte [sic] en étoffé de soye, valeur 1200 [Fr] », déballées au garde-meuble et envoyées à Napoléonshöhe, à la garde-robe de la reine du concierge Steiz ».
- *Idem*³⁴⁸ : « 3 caisses emballés [sic] à S. M. le Roy de Westphalie, pesant 3000 kilog [sic], contenant 12 glasses [sic], valeurs 25 000 Fr [...] de <Vautrain ?>³⁴⁹, de Paris, le voiturier Christophe Friant, de Straßbourg

341 *Cahier de la Douane*, p. 11-[11a] et 12.

342 *Cahier de la Poste*, p. 15-16.

343 *Ibid.*

344 *Ibid.*

345 *Cahier de la Douane*, p. 11-[11a] et 12.

346 *Ibid.*

347 *Cahier de la Douane*, p. 13-14.

348 *Ibid.*

349 Vautrin ?

[sic] », « déballés [sic] au garde-meuble et posées dans le cabinet de S. M. au gardemeuble [sic], 8 grands miroirs et 4 *idem* pour consoles ».

- 29 août³⁵⁰ : « 1 caisse emballée adressée à S. M. le Roy de Westphalie et l'adresse de la lettre de poste à M.^r le baron La flèche de Keutelstein³⁵¹ C. d'E. J. G. [?] de la M. de S. M. la R. de W. pesant 22^h [?] et contenant de dessins pour M.^r Sinson³⁵² », envoyé le 14 à « M.^r Sinson archideck [sic] de S. M. ».

- 1^{er} Septembre³⁵³ : « 1 caisse à l'adresse de S. M. le Roy de Westphalie contenant de pottes [sic], valeur 200 fr. » et envoyé à Napoléonshöhe « à la garde robe » le jour même.

- 2 septembre³⁵⁴ : « 2 caisses marquées FRn° 1-2, à l'adresse de Monsieur le comte de Furstenstein, contenant de tapisserie [sic] de Bruxelles [sic], savoir 22 pièces, valeur 3000 fr », « déballés [sic] au garde-meuble et contenant 22 pièce [sic] de tapisserie de différents sujets, envoyés au Palais royal ».

- 3 septembre³⁵⁵ : « 53 caisses marquées <R. ?> W., à l'adresse de S. M. le Roy de Westphalie, contenant de buste [sic], statue, groupes [sic], pendules, vase, valeur 40 000 fr ».

- *Idem*³⁵⁶ : « 8 caisses marquées HBE n°³⁵⁷ à la même adresse, contenant ouvrage en sculpture en marbre, bustes de famille impériale [...], valeur 1800 fr ».

- *Idem*³⁵⁸ : « 4 caisses *idem* n° 5, 11, 12, 13, du linge pour le service de cuisine <illisible>, etc., des effets <d'habillement ?> et un berceau sans valeurs [sic], dont une caisse en toile ciré [sic] à l'adresse de Sa M. la Reine n° 13, le tout sur 2 chariot, par le voiturier <Aus^{re} ?> <Grunder ?>, de <Strasbourg ?>, n° 11-12 avec l'adresse de Monsieur le baron de Boucheborn³⁵⁹, maréchal de la cour » ; la caisse 13 ayant été envoyée le même jour à la garde-robe de Napoléonshöhe, sur le reçu de <M[adame] ?> <Foundregnier ?>.

³⁵⁰ *Cahier de la Poste*, p. 15-16.

³⁵¹ Keudelstein.

³⁵² Sans doute Sainson.

³⁵³ *Cahier de la Poste*, p. 17-18.

³⁵⁴ *Cahier de la Douane*, p. 13-14.

³⁵⁵ *Ibid.*

³⁵⁶ *Ibid.*

³⁵⁷ Partie laissée en blanc.

³⁵⁸ *Cahier de la Douane*, p. 13-14.

³⁵⁹ Boucheborn.

- 6 septembre³⁶⁰ : « 2 caisses contenant de [sic] cartes, livres, etc.³⁶¹, de M^r. Sainson, d’Hanover [sic] », envoyées le jour même à l’Intendance.
- 8 septembre³⁶² : « Une Caisse marqué MDL/ R N° 1. Service de S. M. la Reine de Westphalie, à l’adresse [de] M^r. L’intendant général etc etc³⁶³, contenant de robes pes. 21^h [?] » et « une caisse à l’adresse de S.M.l[a] Reine contenant de [sic] cristaux, valeur 900 fr [...] adressé à l’Intendant général », envoyées le même jour à la garde robe de la reine à Napoléonshöhe.
- 12 septembre³⁶⁴ : « Une caisse à l’adresse de S. M. le Roi et adressé [sic] à M^r. l’Intendant général, contenant des cristaux pesant 13 ½^h [?], valeur 600 fr » et « envoyé à la garde robe de S. M. le Roy à M^r. Messier, p[remier ?] valet de chambre ».
- 12 septembre³⁶⁵ : « 3 caisses marquées [de deux triangles noirs placés sur la pointe], à l’adresse de M^r. l’intendant général, par le voiturier Kempe de <Salzderhelden ?>, venant d’Hanovre, contenant des livres et cartes », et, le 14 suivant, « deballé [sic] au garde-meuble, contenant des tableaux de famille et cadres dorés d’Hanover »³⁶⁶.
- 14 septembre³⁶⁷ : « 1 caisse à l’adresse de M^r. l’intendant général à S. M. la Reine pesant 9 ½ H [?], marqué R. de W. n° 1, contenant de [sic] souliers » et envoyée à la garde robe de la reine de Napoléonshöhe le jour même.
- *Idem*³⁶⁸ : « 2 caisses marquées R. W n° 3-4, adressées à S. M. le Roy de Westphalie, contenant porcelaine, pesan 370 k, par <Charles ?>, le garçon du voiturier Philippe Spiegel, de Metz, valeur 800 fr. » et le jour même, « deballés [sic] au garde-meuble, contenant 2 cabarets avec les déjeuners en porcelaine dorée et une caisse adressé [sic] à S. M. la Reine, la ditte [sic] caisse a été envoyé [sic] le 16 septembre à la garde-robe de S. M. la reine à Napoléonshöhe, sur le reçu de M^r. Cordier».
- 18 septembre³⁶⁹ : « 1 caisse ou paquet à l’adresse de M^r. Lafleche, Maître de cérémonie, contenant de [sic] musique, valeur 30 pfr [?] », envoyé le jour même à « M^r. Marscille Lafèche sur son reçu ».

³⁶⁰ *Cahier de la Poste*, p. 17-18.

³⁶¹ Comprendre etc.

³⁶² *Cahier de la Poste*, p. 17-18.

³⁶³ Comprendre etc.

³⁶⁴ *Cahier de la Poste*, p. 17-18.

³⁶⁵ *Cahier de la Douane*, p. 15 16.

³⁶⁶ Il s’agit sans doute de tableaux de l’ancienne galerie de Salzdahlum, ainsi discrètement transportés à Cassel...

³⁶⁷ *Cahier de la Poste*, p. 17-18.

³⁶⁸ *Cahier de la Douane*, p. 15-16.

³⁶⁹ *Cahier de la Poste*, p. 17-18.

- 20 septembre³⁷⁰ : « 3 caisses en toile ciré à l'adresse de M^r l'intendant général, service de S. M. la Reine, contenant bijouterie, orfèvrerie, une canne, modes » et « 2 caisses contenant [sic] modes, *idem, idem* », envoyées le jour même à la garde robe de la reine à Napoléonshöhe.
- 24 septembre³⁷¹ : « 1 caisse marquée M.B. de K, contenant de [sic] cors de chasse, valeur 100 fr », envoyée le jour même à « M.^r Blangini, sur son reçu ».
- *Idem*³⁷² : « Une caisse [...] contenant des modes, service de S. M. la Reine, valeur 300 fr », envoyée à Napoléonshöhe, garde robe de la reine.
- 26 septembre³⁷³ : « 3 caisses marquées, R. W, contenant de formes en étain, pour la pâtisserie [sic], évalué à 100 Fr [...], B de K, contenant des 2 panneaux de tapisserie de Goblin³⁷⁴ évalué à <50 ?> [Fr ?], MH, contenant livres évalué [sic] 200 Fr, à l'adresse de M.^r l'intendant général » ; les formes en étain sont envoyées au palais royal le 22 octobre [?], et la caisse de tapisserie est déballée au garde-meuble le 1^{er} octobre [?].
- 2 octobre³⁷⁵ : « 1 caisse de Furstenberg marqué [sic] A. S. E. M. le B[aron] de K[eudelstein] n° 20, contenant de porcelaine », déballée au garde-meuble à une date non précisée.
- 3 octobre³⁷⁶ : « 3 caisses marqués [sic] A S. E. M le baron de Keutelstein³⁷⁷ N° 12-13-14 de Furstenberg, contenant de [sic] modèle [sic] en porcelaine », déballées au garde-meuble.
- *Idem*³⁷⁸ : « 1 Sack [sic] avec des livres à l'adresse de M.^r l'intendant général » et envoyé le jour même à l'intendance, sur le reçu de Guillemot.
- 4 octobre³⁷⁹ : « 1 caisse à l'adresse de M.^r le baron de Marinville, contenant une table en acajou valeur <900 ?> Fr [...] marqué [sic] R. W. M. V. », déballée le jour suivant au garde-meuble et renfermant un « table à jouer de différents jeu ».

370 Ibid.

371 *Cahier de la Poste*, p. 19-20.

372 Ibid.

373 *Cahier de la Douane*, p. 15-16.

374 Au lieu de *papiers peint*, biffé.

375 *Cahier de la Douane*, p. 15-16.

376 *Cahier de la Poste*, p. 19-20.

377 Keudelstein.

378 *Cahier de la Douane*, p. 15-16.

379 Ibid.

- 5 octobre³⁸⁰ : « 1 caisse à l'adresse de S. M. le Roi de Westphalie, contenant une [sic] buste en plâtre de S. M. le Roi et un petit rouleau ou paquet ». La caisse avec le buste est déballée le jour même au garde-meuble et « un dessin d'un Lyon envoyé à M.^r le baron de Marinville ».
- 6 octobre³⁸¹ : « 1 Caisse marquée L. B. B. a l'adresse de M.^r le B. de Boucheborn³⁸² Contenant des <illisible>», et, le 8 suivant, « depallée au Garde-meuble contenoient 6 Cabarets ronds et 12 oval grands et moyens ».
- 8 octobre³⁸³ : « 1 livre adressé à S. M. le Roi de Westphalie » et envoyé le jour même au « cabinet de S. M. à Napoléonshöhe, sur le reçu de M.^r Tossin [?], huissier ».
- 8 octobre³⁸⁴ : « 3 caisse [sic] à l'adresse de Monsieur le baron de Boucheborn³⁸⁵, [Grand] maréchal de la cour, marquée [sic] R. W, contenant des verreries, Paris, valeur 150 [Fr] », « déballées au garde-meuble, contenoit de [sic] glaces pour plateaux et 5 boules pour les grands lustres à lyres ; envoyés le [sic] 6 [sic] caisses avec le glaces pour plateaux au Palais royal, à <l'officié ? [sic] > le 6 novembre 1810 ».
- 9 octobre³⁸⁶ : « 1 caisse marquée B de B, à l'adresse de M.^r le baron de Boucheborn³⁸⁷, maréchal de la cour, contenant des plateaux de table en <carton ?>, valeur 250 Fr », « envoyée au Palais royal, sur le reçu de M.^r <Heen ?> » le 22 suivant.
- *Idem*³⁸⁸ : « 2 caisses marquées HBE n° 248-249, 2 *idem* R. W., n° 30-38, 4 *idem* B. D. K. n° 1,2,3,4, à l'adresse de M.^r le baron de Keudelstein, intendant général, contenant, le [sic] 4 premières, des marbres, et le [sic] 4 dernier [sic], porcelaine », le tout déballé au garde-meuble, avec, dans les premières caisses « 2 bustes avec pied d'estaux [sic], Prince Napoléon, en marbre blanc », pour les secondes, « un gladiateur mourant en marbre blanc, 2 socles pour statues » et pour les dernières, « 2 grands vases en porcelaine et bronze dorée [sic], 3 caisse [sic], 1 buste de Napoléon en biscuit avec son pied d'estal [sic] en dole³⁸⁹ [sic] vernisé [sic] et couronne en l'aurier [sic] en bronze doré / 1 caisse ».

380 *Cahier de la Poste*, p. 19-20.

381 *Cahier de la Douane*, p. 17-18.

382 Boucheporn.

383 *Cahier de la Poste*, p. 19-20.

384 *Cahier de la Douane*, p. 17-18.

385 Boucheporn.

386 *Cahier de la Douane*, p. 17-18.

387 Boucheporn.

388 *Cahier de la Douane*, p. 17-18.

389 Tolle.

- 10 octobre³⁹⁰ : « 8 caisses emballées en toile marqués [sic] MCDB CB n° 92-99, à l'adresse de M.^r le chevalier de Brugere³⁹¹, intendant des théâtres, contenant des fleurs artificielles pour le théâtre, valeur 400 fr », envoyées le 22 à « M.^r Berard, secrétaire de la surintendance³⁹², sur son reçu ».
- 11 octobre³⁹³ : « 1 ballot marqué MCDB / CB N° 91 adressé à M.^r le chevalier de Brugere³⁹⁴ contenant des fleurs pour le théâtre » et envoyé le jour même « à M.^r Bernard, secrétaire du théâtre sur son reçu d'ordre de M.^r Dandrillon ».
- 12 octobre³⁹⁵ : « 1 ballot marqué RW n° 17-18 à l'adresse de S. M. le Roy de Westphalie, contenant deux buste [sic] en plâtre d'envoi de M.^r Hevant³⁹⁶ frère [?] » ; « la caisse ou ballot marquée cy contre [sic] a été déballée au garde-meuble, contenoit [sic] deux bustes, l'une [sic] du roy en bon état, l'autre de la reine, mouillée et prisée³⁹⁷ en morceaux, et un petit paquet adressé à M. le baron de Marinville ».
- 16 octobre³⁹⁸ : « Une caisse en toile cirée, service de S. M. la Reine, à l'adresse de M.^r le B. l. f. de Keutelstein³⁹⁹, contenant 12 calçons, valeur 72 fr » et envoyée au garde robe de la reine le jour même à Napoléonshöhe.
- 18 octobre⁴⁰⁰ : « 1 caisse à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant des plumets, pesant 160 [kg ?], valeur 975 fr » et envoyée « à M.^r le colonel Wolf, sur le reçu de l'hissier chargé de l'habillement <nom illisible> ».
- *Idem* : « 1 caisse à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant de souliers, service de S. M. la reine, marquée R. W. n° 1, valeur 60 fr » et envoyée à Napoléonshöhe le jour même.
- 19 octobre⁴⁰¹ : « 1 caisse marquée BDLFRN° 3, à l'adresse de Madame la Fleche, contenant de [sic] robes en soye, valeur 100 fr », envoyée le jour même à « l'Intendance ».

390 *Cahier de la Poste*, p. 21-22.

391 Bruguière.

392 Auteur d'un opéra bouffe, *Les Valets* (1812) dont le manuscrit est conservé à Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40.

393 *Cahier de la Poste*, p. 19-20.

394 Bruguière.

395 *Cahier de la Poste*, p. 19-20.

396 Ou Herant ?

397 Brisée.

398 *Cahier de la Poste*, p. 21-22.

399 Keudelstein.

400 *Cahier de la Poste*, p. 21-22.

401 *Ibid.*

- *Idem*⁴⁰² : « 1 boete [sic] et 5 caisses en toile cirée [...], service de S. M. la reine, contenant parfumerie et modes », envoyées à Napoléonshöhe le jour même.

- 22 octobre⁴⁰³ : « 2 caisses [...], service de S. M. la reine, contenant des modes, évalués [sic] à 700 fr » et directement envoyées à Napoléonshöhe.

*Idem*⁴⁰⁴ : « 2 boîtes à l'adresse de Monsieur l'Intendant général d'Hanover [sic] contenant des fruits » et envoyées « le même jour à l'intendance, sur le reçu de M.^r Belio [?] ».

- 26 octobre⁴⁰⁵ : « Une caisse à l'adresse de S. M. le Roy de Westphalie, contenant du papier et des plumes, valeur 60 fr », envoyée le jour suivant « chez M.^r de Buttlar, sur son reçu ».

- 27 octobre⁴⁰⁶ : « 4 caisses marquées M C D B / CB n° 100-101-102-103, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant des fleurs artificielles, valeur 100 fr » et envoyées le jour même « chez Monsieur Bérard, secrétaire de la Surintendance [?], sur le reçu de M.^r Rousseau. »

- *Idem*⁴⁰⁷ « Un paquet pesant 2 [kg ?] à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant feuilles d'ivoire et verres pour peindre la miniature, valeur 40 fr », directement envoyé à l'intendant général.

- 29 octobre⁴⁰⁸ : « 1 caisse de Fürstenberg, marquée A.S.E.M.L.B de K n° 21, contenant de la porcelaine » et déballée le jour même « au garde-meuble, contenant 18 cuvette [sic] et 18 pots à eau, en porcelaine a fillets bleus ».

- 2 novembre⁴⁰⁹ : « 2 caisses emballés [sic] marque S. M N° 1 à l'adresse de M. le baron de Marinville, valeur 400 fr » et « contenant 2 bustes en plâtre de Leurs Majestés le Roi et le Reine », déposées au garde-meuble le jour même.

- 5 novembre⁴¹⁰ : « 5 caisses en toile cirée [...], service de la Reine [...], contenant des modes, ruban et bijouterie, valeur <2260 ?> <Fr. ?> » et directement envoyées à la garde-robe de la reine au palais royal.

402 Ibid.

403 *Cahier de la Poste*, p. 23-24.

404 Ibid.

405 Ibid.

406 Ibid.

407 Ibid.

408 *Cahier de la Douane*, p. 17-18.

409 *Cahier de la Poste*, p. 23-24.

410 Ibid.

- *Idem*⁴¹¹ : « 2 caisses marquées HB.V.K., à l'adresse Monsieur l'intendant général baron de K[eudelstein], d'Hanovre, contenant de tableaux », déballées et les « effets quelles [sic] contenait [sic] » déposés au garde-meuble à une date non précisée.
- 7 novembre⁴¹² : « 1 caisse à l'adresse de Monsieur l'intendant général, service de la reine, contenant librairie » et envoyée le jour même « à la Garde robe de S. M. la Reine, sur le reçu de Monsieur Cordier [?] ».
- 8 novembre⁴¹³ : « 3 caisses dont 2 emballés [sic] à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville, contenant de [sic] porcelaine⁴¹⁴, jeux d'Esheck⁴¹⁵ [sic] et une lampe garde vue [?], valeur 762 [fr] », déballées au garde-meuble le jour suivant.
- 10 novembre⁴¹⁶ : « 3 caisses emballées à l'adresse de M.^r l'intendant général par le voiturier Conrad Schneider, pesant 3 5/8 <kg ?>, 3 3/4 <kg ?>, 4 3/8 <kg ?>, contenant 1 port d'armes en acajou et 2 toilettes en bois de racine, valeurs 3000 Fr », déballées au garde-meuble le jour suivant.
- 12 novembre⁴¹⁷ : « Une caisse à l'adresse de M.^r le baron de Marinville, contenant deux lampes hydrostatique⁴¹⁸ [sic], valeur 120 [fr] » et une autre reçue le 13 à la même adresse, « contenant 8 paires d'épaulettes [sic], huit aiguillettes en or et 3 aiguillettes en argent, valeur 6000 fr », le tout envoyé le jour même au baron de Marinville.
- 15 novembre⁴¹⁹ : « Une caisse à l'adresse de Mr. le baron de Marinville, marquée M N^o 1, contenant un écran en acajou avec dorure, valeur 1000 fr » , envoyée directement chez Marinville.
- 17 novembre⁴²⁰ : « Une caisse adressée à Madame La Flèche, contenant de [sic] souliers, valeur 20 fr » et envoyée « chez elle, sur le reçu de Madame la baronne ».
- 20 novembre⁴²¹ : « 1 caisse à l'adresse de M.^r l'intendant général, contenant de [sic] porcelaine » et envoyé directement à « l'Intendance, sur le reçu de M.^r Guillemot, maître d'hôtel ».

411 *Cahier de la Douane*, p. 17-18.

412 *Cahier de la Poste*, p. 23-24.

413 *Ibid.*, p. 25-26.

414 *Suit table a joué*, biffé.

415 Comprendre échec.

416 *Cahier de la Douane*, p. 17-18.

417 *Cahier de la Poste*, p. 25-26.

418 Hydrostatique.

419 *Cahier de la Poste*, p. 25-26.

420 *Ibid.*

421 *Cahier de la Poste*, p. 25-26.

- 22 novembre⁴²² : « 2 paquets à l'adresse de Monsieur l'intendant général, baron de Keudelstein, contenant de [sic] papier » et « envoyés à l'intendance sur le reçu de M.^r Belo [?]. »
- *Idem* : « 6 caisses dont 5 en toile ciré [sic], contenant des modes, et un [sic] blanche, des souliers, à l'adresse de M.^r l'intendant général, service de S. M. la Reine, valeur 1200 fr [...] et 150 fr » et envoyées le jour même à la garde-robe de la reine.
- 24 novembre⁴²³ : « 5 ballots marqués A. S. M. n° 1, 2, 3, 4, 5, contenant des tapis à l'adresse de Monsieur l'intendant général, valeur 14000 Fr », et, le jour même, « déballés au garde-meuble et contenait [sic] 7 tapis pour les appartements de Leurs Majestés ».
- 27 novembre⁴²⁴ : « Une boîte à l'adresse de Madame la baronne de La Flèche de Keudelstein, contenant de [sic] souliers 72 paires [sic], valeur 400 fr » et envoyée « le même jour par François à l'intendance ».
- 28 novembre⁴²⁵ : « Une caisse à l'adresse de S. M le Roi de Westphalie, contenant linge damassée [sic], gaze⁴²⁶, crêpe, 3 morceau [sic] de robe de tulle brodés en or my [sic] fin [?], valeur 600 fr », envoyée directement à la garde-robe du roi, au palais royal.
- *Idem*⁴²⁷ : « Une caisse [...] contenant deux [bouteilles ?] de vin de Madère », envoyée directement à l'intendance.
- *Idem*⁴²⁸ : « 1 ballot marqué W. n° 2, contenant 1 <pièce ?> de drap, à l'adresse de M.^r l'intendant général, venant de Brunswick » et, le jour même [?], « envoyé chez M.^r le colonel Wolfr ».
- 29 octobre⁴²⁹ : « 2 caisses emballés [sic] marqué [sic] R.W.n° 5-6, à l'adresse de M.^r l'intendant général, contenant de [sic] porcelaine [sic], valeurs 2700 [Fr] », « déballé [sic] au garde-meuble, contenant des assiette [sic], compottier [sic], souppier [sic] et corbeilles en [porcelaine] peint [sic] et doré [sic] et envoyé [sic] au Palais royal, à la porcelaine, sur le reçu de M.^r Peret ».

422 Ibid.

423 *Cahier de la Douane*, p. 19-20.

424 *Cahier de la Poste*, p. 27-28.

425 Ibid.

426 Gaze.

427 *Cahier de la Poste*, p. 27-28.

428 *Cahier de la Douane*, p. 19-20.

429 Ibid.

- 3 décembre⁴³⁰ : « 1 caisse marquée B. M N° 1, à l'adresse de M.^r le baron de Marinville, contenant quincaillerie en fer en marmousets⁴³¹, 2 croissants [?] et 2 encoignures [?] en fer blanc verni, et mercerie [?], soufflet, balai [sic] et 4 écrans en papier, valeur 60 fr », envoyée « à M.^r le baron de Marinville sur son reçu le même jour ».
- 7 décembre⁴³² : « 2 caisses [...] contenant souliers » pour la reine et directement envoyées à sa garde-robe.

- 20 décembre⁴³³ : « 1 caisse [...], ouvrages de modes », envoyée directement au garde-robe de la reine.

- *Idem*⁴³⁴ : « 2 caisses à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant de [sic] fruits séchés » et directement envoyé à l'intendance.

- 24 décembre⁴³⁵ : « 1 caisse à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville, contenant linge et hardes à l'usage des femmes » et envoyée le jour même à Marinville.

- *Idem*⁴³⁶ : « 3 caisses [...] contenant objets de modes » pour la reine et envoyées à sa garde-robe.

- *Idem* [?] : « 1 paquet en toile cirée marquée A. R. d. W., contenant music [sic] » et envoyé à la garde-robe du roi « sur le reçu de M.^r Miscier [?] ».

- 27 décembre⁴³⁷ : « 4 caisses [...] contenant de modes et souliers » pour la garde robe de la reine où elles sont envoyées le jour même.

430 *Cahier de la Poste*, p. 27-28.

431 Marmousset.

432 *Cahier de la Poste*, p. 27-28.

433 *Ibid.*

434 *Ibid.*

435 *Cahier de la Poste*, p. 29-30.

436 *Ibid.*

437 *Ibid.*

II. 3. Documents annexes pour l'année 1810

222• Copie conforme signée du trésorier général de la Couronne impériale, du rapport approuvé de Daru à Napoléon sur les 41 900 Fr de cadeaux fait par l'empereur au roi Jérôme, Paris, 16 septembre 1810⁴³⁸

Rapport
à Sa Majesté l'Empereur et Roi

Sire,

Votre Majesté en approuvant le projet de cadeau qu'Elle avait l'intention de faire à S. M. le Roi de Westphalie, a ordonné de faire la remise du cadeau, et Elle a décidé que cela serait régularisé après.

En exécution de cet ordre de Votre Majesté, j'ai fait remettre à M.^r le comte de Wintzingerode, ministre du roi à Paris, pour les faire parvenir à Sa Majesté, les tapisseries et porcelaines destinées à composer ce cadeau.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté, l'état de ces objets montant à la somme de 41,900^{fr}.

Je supplie Votre Majesté de m'ouvrir un crédit de quarante mille neuf cents francs, pour l'acquisition des tapisseries et porcelaines portées sur cet état afin d'en régulariser la dépense.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

le très humble, très obéissant serviteur et très fidèle sujet.

Signé Daru

Paris, le 16 septembre 1810.

Approuvé

Signé Napoléon.

Pour copie conforme

Le trésorier général de la Couronne

[*signé*] Le C^{te} Estève

⁴³⁸ Copie conforme, Paris, A. N., O² 156, pièce 245 (des pièces originales 243 et 244).

Tampon sec du trésor général de la Couronne.

[*en marge, à l'encre rouge* :] N^o 6 / n^o 1119.

[*en marge, à l'encre noire* :] <coll.^é ?>.

Sur le choix des présents, voir aussi Paris, A. N., O² 158.

État des objets composant le cadeau
envoyé par ordre de S. M. l'Empereur et Roi
à S. M. le Roi de Westphalie⁴³⁹

Tapisserie des Gobelins
2 pièces avec bordure représentant :

1° <i>Le courage des femmes de Sparte</i> ⁴⁴⁰ , d'après le tableau de M. ^r Lebarbier, de 4 ^m 20 sur 5 ^m 20	18,750 ^{fr} / / / /	33550
2° <i>Une fête à Bacchus ou l'Automne</i> ⁴⁴¹ , d'après le tableau de M. ^r Calet ⁴⁴² , de 3 ^m 85 sur 3 ^m 75	/ / 14,800 /	

Porcelaines de Sèvres

2 grands vases d'un mètre de haut, forme œuf, fonds beau bleu, lapis lazuli, ornemens et frize [sic] en or, riche monture en bronze	7,000 / /	8,350
1 buste de l'Empereur, première grandeur, avec socle et couronne en bronze doré	/ 1,200 /	
Frais d'emballage	150 /
Total		41,900

N. B. Dans le projet soumis à S. M. pour la composition de ce cadeau, le buste de l'Empereur n'était porté qu'à 1000^{fr} parce qu'il n'y avait alors à la manufacture qu'un buste inférieur ; mais ce buste a pu être remplacé par un autre plus parfait qui a été terminé depuis, et dont le prix a été fixé à 1,200^{fr}.

⁴³⁹ [en marge, à l'encre rouge :] n° 1119.

⁴⁴⁰ Nous soulignons le titre de l'œuvre.

⁴⁴¹ Id.

⁴⁴² Callet, Antoine-François (1741-1821).

223• Décret de Jérôme ordonnant la création d'un nouvel observatoire pour l'université de Göttingen, Napoléonshöhe, 14 juillet 1810⁴⁴³

Jérôme Napoléon,
par la grâce de Dieu et les constitutions, Roi de
Westphalie, Prince français etc

Voulant que l'ancien Observatoire de Göttingen soit remplacé par un monument plus favorable aux progrès des sciences astronomiques, et plus digne de l'Institut académique qui en fait l'objet de ses travaux, sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons décrété et décrétons

Art 1

Il sera construit un nouvel observatoire à Göttingen d'après le plan et le devis dressés par le S^r Borheck, architecte de l'Université, lesquels plans et devis nous avons approuvés et approuvons.

Art. 2

La construction de ce monument sera commencée dans l'année courante et terminée dans l'espace de cinq ans. Il y sera employé chaque année jusqu'à l'entier achèvement de l'édifice, une somme de quarante mille francs imputable sur le crédit annuel ouvert à notre Ministère de l'Intérieur pour les dépenses des universités.

Art 3.

Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances sont, chacun en ce qui le concerne, chargé de l'exécution du présent décret.

Donné en notre château royal de Napoléonshöhe le 14 juillet 1810 de notre règne le 4^{ème}

Signé Jérôme Napoléon
Par le roi, le Ministre Secrétaire d'État
Signé Comte de Fürstenstein.

Certifié conforme
Le Ministre de l'Intérieur
[signé] Wolffrad⁴⁴⁴

⁴⁴³ Copie, Göttingen, Archives de l'Université (Kuratoriumsakten), cité d'après une reproduction publiée dans Klaus Beuermann, *Grundsätze über die Anlage neuer Sternwarten unter Beziehung auf die Sternwarte der Universität Göttingen*, Göttingen 2005, ill. 4, p. 11-12.

⁴⁴⁴ Wolffradt.

224• Compte des paiements adressés par Marinville aux artistes employés auprès de Jérôme, [Cassel ?], vers 1809/1810-1811¹

Comptes courants de MM.rs les artistes
employés pour Sa Majesté¹

¹ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, ff^o 440-459 (relié).
F^o 440 r.

Doit M Kinson, peintre de Sa Majesté, sur compte courant²

Avoir

1809 7 ^{brc}		Une remise sur 1 mandat sur le dépôt de 50,000 f. ³ fait au trésor de la Couronne	3000	1809 août	<i>Portrait en pied de S. M. revêtu du grand costume royal</i> ³ , n° 1, livré ⁴	4000
8 ^{brc}	20	<i>Idem</i> en mon mandat à vue sur M. de Conninx ⁵	5800	<i>id.</i>	<i>Idem assis en habit des gardes du corps</i> , [n°] 2, d ^{o6}	3000
1810 janvier	25	<i>Idem</i> en mon mandat n° 16 sur le crédit de 120 ^m f.	600	<i>id.</i>	<i>Buste de fantaisie</i> , [n°] 3, d ^o	600
avril		<i>Idem</i> en mon mandat sur M. de Conninx	5000	<i>id.</i>	<i>Idem au 2/3 revêtu du grand costume royal</i> , [n°] 4, d ^{o7}	1200
juillet		<i>Idem</i> sur <i>idem</i>	6500	<i>id.</i>	<i>Buste de fantaisie</i> , [n°] 5, d ^o	600
septembre	6	<i>Idem</i> sur le trésor de la Couronne, décision du 6 7 ^{brc}	7000	septembre	<i>Portrait en pied de S. M. la Reine, grand costume royal</i> , [n°] 6, d ^o	4000
1811 février	15	<i>Idem</i> ⁸ 1 ^{er} à compte sur la caisse particulière par < <i>idem</i> ?> 3395.17 /		1810 janvier	<i>Idem du Sénateur Lucien</i> , [n°] 7, d ^o	3000
mars	25	<i>Idem</i> 2 ^e <i>idem</i> sur <i>idem</i> <i>id</i> 8104.83 /	11500	<i>id.</i>	<i>Idem de S. M. la Reine assise à côté du roi</i> , [n°] 8, d ^{o9}	4500
septembre	24	<i>Idem</i> mandats sur le trésor de la Couronne (décision du 24 7 ^{brc} , compte <particulier ?>)	9600	<i>id.</i>	<i>Idem du roi en grand habit royal à l'ouverture des États</i> , [n°] 9, d ^{o10}	3000
				mars à décembre	<i>Idem de S. M. la Reine en grand costume royal</i> , [n°] 10, d ^o	4000
				<i>id.</i>	<i>Idem du roi en grand costume pour la Salle du trône</i> , [n°] 11, d ^{o11}	4000
				<i>id.</i>	<i>Idem de S. A. la Grande duchesse de Toscane</i> , [n°] 12, d ^{o12}	3000

2 F° 440 v.

3 Nous mettons en italique les titres des œuvres.

4 Château de Versailles, MV 4709.

5 Coninx.

6 Château de Fontainebleau, inv. MV 6699.

7 Il pourrait s'agir du portrait conservé à Cassel, MHK, inv. LM 1940/475.

8 Suit une mention rayée illisible.

9 Sans doute le double portrait conservé au château de Versailles, inv. MV 5137.

10 Paris, musée de l'Armée, inv. 138 DEP.

11 Peut être le tableau conservé au Ministère de la Culture à Paris (selon Jean-Pierre Samoyault, « Considérations sur l'iconographie des souverains napoléonides : Joseph, Louis, Jérôme et Joachim, frères et beau-frère de l'Empereur », dans *Jean-Baptiste Wicar, ritratti della famiglia Bonaparte*, éd. par Maria Teresa Caracciolo, Giulia Gorgone, Cristina Cannelli, cat. exp. Rome, Museo napoleonico – Naples, Museo Diego Aragona Pignatelli Cortes, Naples 2004, p. 34-46, p. 37).

12 Il pourrait s'agir du portrait en pied conservé au château de Fontainebleau (inv. N 29).

				<i>id.</i>	<i>Idem de S. M. le Roi en habit de chasse, [n°] 13, d°</i>	1500
				<i>id.</i>	<i>Idem du Prince royal de Wurtemberg en habit id., [n°] 14, d°¹³</i>	3000
				mars	<i>Idem de S. E. le Ministre de la justice, [n°] 15, d°¹⁴</i>	2400
				à	<i>Idem de S. E. le Comte de Bocholtz, [n°] 16, d°</i>	2400
				septembre	<i>Idem de S. E. le Comte de Furstentein¹⁵, [n°] 17, d°</i>	2400
				1811	<i>Idem de S. E. le Grand maréchal, [n°] 18, d°</i>	2400
					<i>Idem de S. M. le Roi d'Espagne¹⁶, [n°] 19, d°¹⁷</i>	2400
		Suite en l'autre part	f° 49000		Suite en l'autre part	f.° 51,400

Doit¹⁸

Suite du compte c^t. de M Kinson

avoir

An 1812		Report f.° Solde en faveur de M Kinson	49,000 <u>7800</u>		Report f.° <i>Portrait de S. A. I. Madame (d'après nature), n° 20¹⁹</i> <i>d° de S. A. le Prince de Hesse, [n°] 21</i>	51,400 3000 <u>2400</u>
		balance	<u>56800</u>		Balance	<u>56800</u>
février	16.	Payé pour solde, caisse générale (décision du 16 février)	<u>7,800.</u>		Solde à nouveau	<u>7800</u>
		Pour balance	<u>00000</u>		Pour balance	<u>00000</u>

Par décision de Sa M. du 16 février, M. Kinson a obtenu le brevet de Premier peintre de Sa Majesté et jouira d'un traitement de 12,000 [Fr] par an payable par douzième chaque mois sur les fonds du budget du maître de la garde-robe²⁰.

13 Collection particulière.

14 France, collection particulière.

15 Furstenstein.

16 Au lieu de *la Reine d'Espagne*, biffé.

17 Cassel, MHK, inv. 1875/970.

18 F° 441 v.

19 Collection particulière (avec semble-t-il le parc de Napoléonshöhe comme arrière plan, ce qui, comme l'indication « d'après nature » nous le fait aussi supposer, pourrait faire dater l'œuvre du séjour de Madame Mère à Cassel d'août à octobre 1811).

20 Durant son séjour en Westphalie, Kinson a aussi peint des tableaux pour des particuliers, comme le *Portrait de Ferdinand La Ville sur Illon, colonel et gouverneur du palais de Napoléonshöhe* (Paris, Musée de l'Armée, inv. 04357, Ea213 ; ill. 5, p. 126).

Doit M. Bosio, sculpteur en marbre, à Paris sur compte courant²¹Avoir

1810 8 ^{bre}	25	Ma remise en une lettre de change sur Paris pour à compte	5000	1810 juillet 1 ^{er}	5 <i>Bustes</i> remis aux établissemens de Carare [sic], & 8 dont 4 du roi & 4 de la reine, pour être envoyés à Cassel, le tout évalué pour ce qui concerne M Bosio à	4200
1811 mai		Remise faite par S.M. à M. l'intendant particulier à Paris 2 ^{ème} à compte	10000		La <i>Statue de S. M. le Roi</i> en marbre ²² qui sera terminée dans 3 mois ½ ²³	25,000
1811 9 ^{bre}		À comptes remis à Bosio, avec le prix du marbre	4000		La <i>Statue de S. M. la Reine</i> en marbre ²⁴ qui sera terminée dans 6 mois ²⁵	15,000
1812 ..		1 ^{er} à compte (janvier..)	2000			
<i>Id</i>		1 ^{er} . février...à compte	2000			
		1 ^{er} mars	2000			
		1 ^{er} avril	2000			
		1 ^{er} mai	2000			
		1 ^{er} juin	2000			

21 F° 445 r.

22 Au lieu de *plâtre*, biffé.

23 Ajaccio, Musée Fesch, inv. MNA 847.1.1.

24 Au lieu de *plâtre*, biffé.

25 Collection particulière.

Doit M. Aubry, peintre en miniature de S. M. à Paris, sur compte courant²⁶

Avoir

1810 mai	22	Ma remise en espèce	1012	10	avril	1	1 <i>Portrait, buste du Roi</i> pour M Soiron (copie) ²⁷	livré n° 1	240
juillet	21	<i>d° idem</i> caisse particulière f° 61	912	10	mai	5	1 <i>d°</i> pour mettre sur une tabatière <i>d°</i> ²⁸	<i>d°</i> 2	240
	25	<i>d° idem id.</i>	2125				1 <i>Buste, grande miniature, du comte de Fürstenstein</i> (original) ²⁹	<i>d°</i> 3	800
						25	1 <i>Portrait de fantaisie (femme tenant un voile)</i>	<i>d°</i> 4	500
					juillet	10	Bordure & glace du <i>Portrait du comte de Fürstenstein</i>	<i>d°</i> 5	30
							2 <i>Bustes de LL. MM.</i> pour S.A. la Grande Duchesse à 240 ^f	<i>d°</i> 6	480
							2 <i>Bustes de S. M. la Reine</i> envoyés à Cassel	<i>d°</i> 7	480
							Frais de voyage de Paris à Compiègne	8	115
						15	1 <i>Portrait en pied de S. M. l'Empereur</i>	9	1500
							1 <i>d° de S. M. l'Impératrice</i>	10	1500
							1 <i>d° de S. M. le Roi</i> ³⁰	<i>d°</i> 11	1500
							1 <i>d° de S. M. la Reine</i> ³¹	<i>d°</i> 12	1500
							1 <i>d° de S. M. la Reine de Naples</i>	13	1500
							1 <i>d° de S. M. la Princesse Pauline</i>	14	1500
							1 <i>d° de S.A. la Grande Duchesse</i>	15	1500
							1 <i>d° de S. E. le Comte de Fürstenstein</i> ³²	<i>d°</i> 16	1500
							1 <i>Buste de S.A. la Grande Duchesse</i>	17	240
							1 <i>Portrait de fantaisie (femme en habit de bal)</i>	18	500
							Pour bordures & glaces des <i>Portraits de LL. MM.</i>	19	108
		Suite en l'autre part f. ^s		4050			Suite en l'autre part f. ^s		15733

26 F° 446r.

27 Différentes miniatures représentant le roi en buste sont conservées, la Wallace collection en posséderait une comportant une fausse signature d'Isabey (M213) ; certaines sont passées en vente : chez Bonhams, Londres, 24 mai 2006, lot n° 82 ; chez Christie's, Londres, 12 juin 2006, n°64 ; chez Christie's Londres le 10 juin 2010, lot n° 164.

28 Une tabatière de ce type, à la miniature signée Aubry, est conservée par la collection Napoléon (inv. 632).

29 Nous pensons que cette œuvre pourrait être celle passée en vente chez Christie's, Londres, 7 décembre 2004, lot n° 349, signée et datée « Aubry 1810 ».

30 Exposé au Salon du Louvre de 1810 (n° 14 ; France, collection particulière).

31 Exposé au Salon du Louvre de 1810 (n° 15 ; vente Bonhams, Londres, 18 novembre 2003, lot n° 99).

32 France, collection particulière.

Doit Suite du compte de M.^r Aubry³³

Avoir

		Report	4050		report		15733
		Remis à compte					
8 ^{bre}	16	Reçu de M. l'intendant particulier à Paris pour solde La quittance est à la liasse de la caisse particulière n° 42. À déduire du crédit de M. Aubry les objets ci-après détaillés qu'il n'a pas livré : n° 9, 10, 13, 14, 15 à 1500 f pièce 7500 / n° 17 240 / <u>8240</u> n° 18 500 / Balance f. ^s <u>15733</u>	3448				
					Balance f. ^s		<u>15733</u>

Doit M Soiron, peintre en émail de S. M., sur compte courant³⁴

Avoir

1810 juillet 7 ^{bre}	5 6	Ma remise en espèce à Paris (n°1) En 1 lettre de change sur Paris du trésor (n° 2, 3, 4, 5 & 6)	500 1900	1810 juin juillet	5 8	1 <i>Portrait ovale, buste de S.M. pour tabatière</i> 1 <i>id</i> plus petit pour 1 brasselet [sic] de S. M. la Reine.	n°1 livré 2 d°	500 300
8 ^{bre}	22	Mon mandat sur le crédit de 82496 accordé sur le trésor n°7	600	août	7	1 <i>id</i> de forme ronde pour une montre <i>id.</i>	3 d°	400
1811 mars février	15 2	En espèce de S. M. elle-même, <i>Portrait</i> n° 12 En espèce sur la caisse particulière de S. M. n°8, 9, 10, 11	400 13000	septembre octobre	10 4	1 ovale pour 1 plaque de collier <i>id.</i> 1 rond pour 1 montre (habit des gardes du corps) <i>id.</i>	4 d° 5 d°	400 500
1810 9 ^{bre}	24	Avancé par la caisse particulière f° 62 pour être remboursés dans les 4 derniers mois 1811	2000	.	.	1 d° pour 1 médaillon (chevaux légers) <i>id.</i>	6 d°	400

33 F° 446 v.

34 F° 447 r.

1811 mai	20	En espèce sur la caisse particulière 1000.			.	Frais de voyage de Paris à Cassel	7 d°	600
juillet	13	<i>Idem</i> 428.			15	1 <i>Petit portrait</i> pour mettre au col forme ovale	8 d°	300
août	6	<i>Idem</i> 600.		novembre	20	1 d° forme ronde pour mettre au col	9 d°	300
	24	<i>Idem</i> 260.			30.	1 d° forme ovale pour <i>idem</i>	10 d°	300
		2288.		décembre	15.	1 <i>Portrait du roi</i> , pour 1 médaillon de la reine	11 d°	400
		Pour <Faynot ?> 588.		1811 janv. ^r	20	1 <i>Idem</i> pour 1 montre de la reine ³⁵	12 d°	400
août	24	Reste pour M Soiron n° 13, 14, 15, 16, 17	1700	1811 mars	17	1 <i>Idem</i> pour 1 médaillon de la reine ³⁶	13 livré	300
7 ^{bnc}	18	En espèce sur la caisse particulière de 9 ^{bnc} n° 18, 19, 20	1500	"	25	1 <i>Idem</i> pour <i>idem</i>	14 d°	300
				avril	10	1 <i>Idem</i> pour <i>idem</i>	15 d°	300
				"	25	1 <i>Idem</i> plus grand pour <i>idem</i>	16 d°	400
				mai	10	1 <i>Idem</i> pour <i>idem</i>	17 d°	400
				1811 mai	25	2 <i>Portraits de fantaisie</i> pour mettre dans 1 livre à 500	18 & 19	1000
						[Fr]	livrés	
				juillet	16	1 d° de S. M., octogone pour 1 médaillon carré	20 livré	500
		Suite en l'autre part		9900		Suite en l'autre part		7900

Doit³⁷

Suite du compte de M. Soiron

Avoir

1812 janv	2	Report Décision de S. M. du <compte courant ?> pour les <i>Portraits de LL. MM.</i> renfermés dans un médaillon tournant n° 27, 28	9900	1811	3	Report 1 <i>Portrait de S. A. I. Madame mère</i> pour 1 tabatière	n° 21	7900
			800	août ³⁸			livré	400
					21.	1 d° de S. M. la Reine pour médaillon	22 livré	300
				septembre	5	1 d° de S. M. la Reine pour un souvenir 5 ^{ème} classe	23 /	350
					16	1 d° de S. A. I. la Grande Duchesse pour <i>idem</i>	24 / <u>à</u> <u>livrer</u>	350
					23	1 d° de S. M. le Roi pour 1 petit médaillon de la reine 5 ^{ème} classe	25	350
				octobre	7	1 d° de S. A. I. Madame Mère	Livré	350
							26 d°	

35 Au lieu de *médaillon rond*, biffé.

36 Ligne corrigée mais texte précédent illisible.

37 F° 447 v.

38 Au lieu de 7^{bre}, biffé.

				x ^{br}	1	1 d° de S. M. le Roi pour médaillon tournant	27	400	/
				”	30	1 d° de S. M. la Reine pour <i>idem idem</i>	Livré	400	/
		10,700		1812-	40	3 Portraits de S. M. le Roi en costume royal	28 d°	4050	
				janvier	”	n° 29, 30, 31			
						3 id de S. M. la Reine en <i>idem</i> 32, 33, 34 ³⁹		4050	
		Lui revient pour solde à nouveau	100			Nota : M. Soiron doit rendre, pour terminer		10,800	
		Les n° 12 & 26 sont livrés f ⁴	10,800			le présent compte, les portraits n° 42, 23, <25			
						?> & 26-; alors il sera libéré des 2000 f ⁴ qui			
						lui ont été avancés & porté [sic] au débit du			
						présent compte			
1812	25	Payé pour le solde de 1811 et deux	800.			Solde à nouveau	soldé	100	payé
février		portraits n° 1 et 2 sur la caisse générale							
		(décision du 25 février)		1812	10	1 ⁴⁰ Portraits de S. M. le Roi en costume royal	1-29 ⁴¹	350	payé
				janvier			soldé		
				”	29.	1 ⁴² id de S. M. la Reine en <i>idem</i>	2-30 ⁴³	350	payé
							soldé		
	16	Avancé par le trésor (décision du ⁴⁴) pour	2000.	février	14	1 d° de S. M. le Roi en grand costume pour une	3 ⁴⁵ /à		/non
		être remboursé en portraits sur les 4				tabatière	faire et		livré ⁴⁶
		derniers mois 1812.		”					/ ⁴⁸
		Solde à <renouveau ?>	490	février ⁴⁹	14 ⁵⁰	1 d° de S.M. la Reine d’après Gérard p ^r la	4 ⁴⁷ /à		
						montre du roi	payer.		
						1 d° & une bague entourée [sic] de perles	9 ⁵¹ livré	390	
						(S. M. le Roi)	(31)		

39 Pour des raisons de clarté chronologique, nous laissons la partie biffée dans le texte.

40 Au lieu de 3, biffé.

41 Au lieu de N° 1 à <3 ?>, biffé.

42 Au lieu de 2, biffé.

43 Au lieu de 4 à 6, biffé.

44 Partie laissée en blanc.

45 Au lieu de 7, biffé.

46 Au lieu de 350, biffé.

47 Au lieu de 8, biffé.

48 Au lieu de 400, biffé.

			août ⁵²	5.	1 <d°?> <i>Portrait de S. M. la Reine en costume royal</i> pour la Grande maîtresse	(livré 32)	300.
			novembre	<16 ⁵³ ?>	1 d° d° pour la Dame d'atours	(livré 33)	300.
			1813 janvier	10.	1 <i>Portrait en pied de S. M. le Roi</i> pour bracelet.	(livré 34.)	500.
			février	15.	1 d° d° d° pour tabatière	(livré 35)	<u>1000.</u>
		<u>2490</u>			Nota : M. ^r Soiron me <reçoit ?> un <i>Portrait de S. M. la Reine</i> pour souvenir (n° 23)		2490

49 Au lieu de *mars*, biffé.

50 Au lieu de *14*, biffé.

51 Au lieu de *5*, biffé.

52 Au lieu de *septembre*, biffé.

53 Au lieu de *10*, biffé.

1813 mars	27	payé pour solde (décision du 25 mars) pour 2,490 ⁵⁴	490.	<u>1813.</u> 22 mars		Solde à nouveau		490
d°	”	d° à compte à nouveau d° (avance nouvelle)	2000 ⁵⁵	29 <i>id.</i>	1.	Portrait de S. M. en pied (en émail pour tabatière) d'après Kinson	(n°36)– (à livrer < <i>id.</i> ?>)	1000
		Payé le 15 juin (caisse particulière de S. M.) ⁵⁶	<u>2000</u>	30 avril ⁵⁷	5 ⁴⁸	Portrait de S. M. en pied pour bracelet	(n° 37) à livrer	500
				<i>ditto</i>	25 ⁵⁹	<i>Id. id. id. pour id.</i>	(n° 38) à livrer	500
				juin	5	<i>Id. id. id. pour tabatière</i> (ovale)	n° 39	1000
					30	<i>Id. id. id. pour id.</i> (quarrée [sic])	n° 40	<u>1000</u>
juin	15	Payé à titre d'avance sur les travaux successifs (caisse particulière)	4490. 600.					<u>4490</u>
juillet	25	À lui rendu pour ordre de S. M. : le Portrait en pied n° 40.	1000.	août ⁶⁰	17	Portrait en buste de S. M. la Reine	n° 41	450
septembre	21	payé 1 Portrait de S. M. la Reine n° 41	<u>450.</u> <u>2050</u>	septembre octobre	16 24	Portrait en pied de S. M. le Roi pour tabatière Portrait en buste de S. M. la Reine d'après miniature	n° 42 n° 43 (non livré)	1000 50 ⁶¹
						Solde en faveur de S. M. au 26 8 ^{bre}		<u>150</u> <u>2,050</u>

Cassel, le 26 octobre an 1813

[signés] Baron de Marinville

Soiron

54 F° 448 r.

55 Au lieu de 16 [000 Fr], biffé.

56 Au lieu de *dú au < 21 ? >*, biffé.

57 Au lieu de <octobre ?>, biffé.

58 Au lieu de 1, biffé.

59 Au lieu de 1, biffé.

60 Au lieu de *décembre*, biffé.

61 Au lieu de 46, biffé.

Doit⁶²M Laurent, peintre à Paris sur compte courant
Avoir

1811 février		Payé par la caisse particulière de S. M. d'après mon rapport <i>Idem idem idem</i> <i>Idem idem idem</i>	2400 2400 2400	1810 juillet	10	<i>Portrait en pied de S. M. la Reine</i> <i>d° de S. M. le Roi</i> <i>d° de S. M. la Reine</i> <i>d° de S. A. I. la Grande Duchesse de Toscane</i> <i>avec sa fille</i> <i>d° de S. M. la Reine de Naples</i> <i>d° de S. A. I. la Princesse Borghese</i>	N° 1. Livré 2 <i>d°</i> 3 <i>d°</i> 4 5 6 7	2400 2400 2400 3000 2400 2400 480	
		À déduire du crédit de M Laurent les objets ci-après qu'il n'a pas livré n° 4, 5, 6 & 7	<u>8280</u>			6 cadres pour les dits portraits à 80 ^f			
		Balance	<u>15480</u>			Balance		<u>15480</u>	

Doit⁶³M. Gérard, peintre à Paris sur compte courant
Avoir

1810 septembre	6	Ma remise une lettre de change sur Paris	6000	1809 juin		<i>Portrait de S. M. La Reine de Naples⁶⁴</i>	n° 1	6000	
1811 juin	24	Payé par M. l'intendant particulier à Paris Pour retenue faites sur les deux paiements ci-dessus à Paris	22,000 <u>4,000</u>			<i>Idem de S. M. Le Roi en pied⁶⁵</i> <i>Idem de S. M. La Reine id.⁶⁶</i>	livré 2 <i>d°</i> 3 <i>d°</i>	10 000 10 000	
		Balance	<u>32,000</u>			<i>Idem de S. A. la Grande duchesse de Toscane</i> [sic] <i>id</i>	4	<u>6000</u>	
						Balance		<u>32,000</u>	

62 F° 449 r.

63 F° 450 r.

64 Sans doute le portrait conservé à Dublin, National Gallery of Ireland, inv. NGI.4055.

65 Château de Fontainebleau, inv. N 26.

66 Deux portraits de la reine par Gérard existent, tous deux datés de 1813 : un où elle se tient debout, dans sa bibliothèque, feuilletant un ouvrage illustré de sa première rencontre avec Jérôme (collection particulière) et un autre où elle est assise à l'extérieur, sur un siège en marbre (id.).

Doit⁶⁷M.r Ruhl, sculpteur, à Cassel, sur compte courant
Avoir

1812 février	25	Une statue d'enfants a été déposée au Cabinet du roi	15	1812 février	19	Statues : 1 <i>Vénus agroupée</i> [sic], refait une main et les doigts <i>Id.</i> 1 d'enfant ayant un bras cassé Bustes ; netoyé [sic] un <i>Buste de S. M.</i> endommagé de fumée ⁶⁸ 1 <i>Id. de S. M. L'empereur</i> (<i>id.</i>) 1 <i>Id. de S. M. I. Madame Mère</i> , racomodé [sic] le nez 1 <i>Id. de S. M. la Reine de Naple</i> [sic], (endommagé de fumée) 1 <i>Id. de S. M. L'impératrice</i> , (endommagé <i>id</i>) 1 <i>Id. de S. A. La Princesse Pauline</i> (endommagé <i>id</i>) 1 [<i>Id</i>] <i>du Roi</i> , (racomodé [sic] le nez) 1. <i>id de Napoléon</i> (entièrement cassé) Bustes à netoyer [sic] avec outils et pierres de ponce 2 <i>Bustes colossal</i> [sic] <i>de S. M. L'empereur</i> 2 <i>Id. du Roi d'Espagne</i> ; 2 <i>Appollons</i> [sic] 1 <i>Muse Melpomène</i> 1 <i>Id du Roi</i> 1 <i>Id. de l'Amour</i> 1 <i>Id. de S. M. la Reine</i>	25 ^{th.}	Gr
							15	
							10	
							12	
							8	
							6	
							6	
							6	
							10	
							12	
							8	
							8	
							6	
							6	
							6.	
							6.	
							<u>6.</u>	
							156.	

67 F° 451 r.

68 Sans aucun doute des bustes endommagés durant l'incendie du palais de résidence de Cassel dans la nuit du 23 au 24 novembre 1811.

Doit⁶⁹Suite du compte de M. Ruhl
Avoir

1812 mai		Payé pour réparation de 23 <i>Bustes de famille</i>	190			Report	156 th	Gr
						1 <i>Buste de S. A. La Princesse Elisa</i>	6	
						1 <i>Id. de la Vénus</i>	6	
						2 <i>Id. colossales, une Muse et un Appollon</i>	10	
						2 <i>Id. Têtes d'enfant Napoléon [sic]</i>	<u>12</u>	
			<u>Balance</u>			Balance	<u>190</u>	
1813			<u>190</u>	1812 octobre		Confié l'exécution d'un <i>Buste de S. M. de forme colossale</i> , destiné à l'Université de Göttingen ⁷⁰ pour	2000	
avril	10	Payé à compte sur le <i>Buste</i> commandé à M. ^r Ruhl, sur la caisse particulière de S. M. ci	1000	1813 juin		Frais divers de translation du dit <i>Buste</i> à Goettingen, suivant nos ordres	200	

Doit⁷¹M^{me} Kinson, dessinateur, sur le compte particulier
Avoir

						<i>S. M. Le Roi (buste)</i>	1	
						<i>S. M. La Reine (buste)</i>	2	
						<i>S. M. La Reine de Naples id.</i>	3	
						<i>S. A. La Princesse Pauline (en pied)</i>	4	
						<i>S. M. L'Empereur. (buste)</i>	5	
						<i>S. M. Le Roi. (en pied)</i>	6	
						<i>La Madona (groupe)</i>	7	
						<i>Le Roi de Rome</i>	8.	

69 F° 451 v.

70 Le buste est encore conservé à Göttingen.

71 F° 452 r.

Doit⁷²M^{me} Prevost, dessinateur de S. M. sur compte courant
Avoir

					1 <i>Portrait de S. A. Madame Mere (buste)</i>	1		
					1 <i>Id. de S. A. la G.^{de} Duchesse</i> <i>id.</i>	2		
					1 <i>Id. de S. A. La P^{me} Pauline</i> <i>id.</i>	3		
					1 <i>Id. de S. M. Le Roi d'Espagne</i> <i>id.</i>	4		
					1 <i>Id. de S. M. Le Roi d'Hollande</i> <i>id.</i>	5		

Doit⁷³M^{me} Chedieu, sur compte courant
Avoir.

					1 <i>Portrait de S. M. le Roi de Naples dessiné (buste)</i>	n° 1		
--	--	--	--	--	---	------	--	--

72 F° 453 r.

73 F° 454 r.

Engagement de M.^r Soiron,
peintre sur émail de Sa Majesté⁷⁴

Je m'engage à faire et livrer⁷⁵ pour le service de Sa Majesté, aux prix ci-après, les portraits originaux ou copies sur émail qui pourront m'être commandés.

Savoir,
1^{ère} classe = portraits en pied⁷⁶

Originaux	/	De la hauteur indiquée
ou	/	ici ; fourni [sic] ronde, octogone
copie	/	ou carrée [sic]

Prix : mille francs

2^{ème} classe = portraits avec mains⁷⁷

Originaux	/	
ou	/	<i>id.</i>
copies	/	

Prix : huit cents francs avec deux mains

Prix : sept cents francs avec une main

Sans mains : cinq cent francs

3^{ème} classe = portraits en buste⁷⁸

Avec une main : six cents francs

Sans mains : quatre cent cinquante francs

4^{ème} classe = portraits en buste⁷⁹

Quatre cents francs

74 F^o 442 r.

75 Au lieu de <exécuter ?>, biffé.

76 Suit une mesure verticale définissant la dimension de ce type de portrait.

77 *Ibid.*

78 F^o 442 v. Suit une mesure verticale définissant la dimension de ce type de portrait.

79 Suit une mesure verticale définissant la dimension de ce type de portrait.

5^{ème} classe = bustes⁸⁰

Trois cent cinquante francs

6^{ème} classe = petits bustes⁸¹

Trois cent francs

Dans le cas où la nature des portraits serait d'une ligne au-dessus d'une des classes indiquées ci-dessus, le payement devra m'en être fait [sic] suivant le prix de la classe supérieure.

Tous les portraits d'une ligne au dessous me seront⁸² payés sur le pied de la classe dont il sera question, comme étant la plus rapprochée.

Donné à Cassel, à Monsieur le baron de Marinville, pour être exécuté suivant la forme & teneur, s'il consent au présent engagement.

Cassel, le 12 septembre an 1811

[*signé*] Soiron

Approuvé en tout son contenu

Par ordre du roi

[*signé*] Baron de Marinville

80 *Ibid.*

81 *Ibid.*

82 F^o 443 r.